REPUBLIQUE DE MADAGASCAR
Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana

PLAN D'ACTION NATIONAL GENRE ET DEVELOPPEMENT

2003 - 2008

Octobre 2003

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Tanindrazana - Fahafahana - Fahamarinana

PLAN D'ACTION NATIONAL

GENRE ET DEVELOPPEMENT

2004-2008

RESUME EXECUTIF

En adoptant la Plate-forme d'action de Beijing lors de la 4ème Conférence Mondiale sur les Femmes en 1995, les gouvernements signataires ont accepté l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes comme principes fondamentaux du développement humain et durable. Cet engagement a été réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire (Nations unies, septembre 2000) qui reconnaît la nécessité de ***« promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie et de promouvoir un développement réellement durable »***. En effet, les inégalités liées au genre (c'est-à-dire aux rôles sociaux et économiques différenciés des hommes et des femmes) s'avèrent être totalement transversales à toute forme de pauvreté. Ainsi, ces inégalités doivent être ciblées par chaque intervention de lutte contre la pauvreté, et ceci non seulement sur un fondement éthique, mais également par principe d'efficacité.

Par conséquent, ces pays, dont Madagascar, se sont engagés à intégrer transversalement la dimension « genre » dans toutes leurs interventions de développement et à mettre en œuvre des politiques et programmes spécifiques pour la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Cette stratégie à deux voies, appelée « mainstreaming », implique que les politiques et programmes soient analysés pour définir tout impact différencié sur les femmes et les hommes et qu'ils soient ajustés afin de garantir que les actions contribuent à la réalisation de l'objectif d'égalité entre les sexes.

Le présent **Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED),** dont l'exécution est prévue sur 5 ans (2004-2008), s'attache d'abord à intégrer transversalement la dimension « genre » dans toutes les interventions de développement. C'est l'objectif du « ***Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement*** », qui comprend cinq composantes :

(i) ***la recherche-action***, nécessaire pour une définition correcte des actions à mener ;

(ii) ***le plaidoyer***, auprès des responsables des institutions et des programmes de développement, pour les convaincre de ce que l'intégration du genre n'est pas seulement une question d'éthique, mais aussi d'efficacité ;

(iii) ***le renforcement des capacités***. Cette composante comprend :
- le renforcement des mécanismes chargés de la promotion du genre, c'est-à-dire, dans la configuration gouvernementale actuelle, le Ministère de la Population, à travers la Direction Générale de la Promotion du Genre, et au niveau provincial, les Commissariats généraux en charge des questions de population et de la promotion de la femme ;
- le renforcement des capacités (la formation) en genre, non seulement au sein de ces mécanismes, mais aussi auprès des autres acteurs du PANAGED (institutions et groupes bénéficiaires, partenaires) ;

(iv) ***la communication***, y compris la conception, la production et la diffusion de supports de plaidoyer et de formation ;

(v) ***le suivi-évaluation*** qui se fera sur une base annuelle, mais qui prévoit également une évaluation à mi-parcours en 2005 et une évaluation finale en 2008. Le système de suivi-évaluation devra non seulement produire périodiquement des documents sur la réalisation des objectifs des 3 programmes qui composent le Plan d'Action, mais également contribuer à la mise en place de la collecte et de l'analyse de données désagrégées par genre auprès des services sectoriels (santé, éducation, mais surtout dans les secteurs qui n'ont pas l'habitude de désagréger les données par genre, tels que l'agriculture, l'industrie, la police, la justice, etc.).

Le Plan d'Action National Genre et Développement prévoit par ailleurs deux programmes spécifiques, destinés à redresser des situations d'inégalité flagrante constatées dans le cadre de l'élaboration de la Politique Nationale de Promotion de la Femme. Il s'agit de l'efficience économique des femmes et de leur condition juridique et sociale, deux secteurs qui ne sont que très partiellement couverts par l'action des ministères sectoriels, et que le PANAGED entend donc prendre en charge.

Le ***Programme spécifique A : « Amélioration de l'efficience économique des femmes »*** comprend 5 composantes :

(i) ***Accès des femmes rurales et suburbaines aux facteurs et moyens de production*** ; cette action se justifie par les difficultés rencontrées par certaines femmes, notamment les femmes chefs de ménage (veuves, divorcées ou séparées, mères célibataires) pour accéder à la propriété foncière et au crédit ;

(ii) ***Appui aux femmes du secteur informel***, où exercent la majorité des femmes en milieu urbain et suburbain, malgré la précarité qui caractérise ce secteur ;

(iii) ***Accès des femmes au secteur formel*** ;

(iv) ***Allègement des tâches domestiques des femmes*** : il a été constaté, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, que le temps consacré par les femmes à leurs devoirs domestiques (notamment soins des enfants et des personnes âgées et/ou malades, ménage, lessive, corvée d'eau, cuisine) soit limite le temps qu'elles peuvent consacrer aux travaux de production, soit leur impose des temps de travail beaucoup plus importants que ceux des hommes ;

(v) ***Insertion économique et sociale des jeunes filles déscolarisées*** : cette action vise à doter les jeunes filles qui ont quitté prématurément l'école des capacités qui leur permettront d'assumer leurs responsabilités futures de mères de famille, d'agents de développement et de citoyennes.

Le ***Programme spécifique B : « Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes »*** comprend pour sa part 5 volets :

(i) ***Appui à l'application du droit pour tous*** : ce volet ambitionne de mieux faire connaître aux groupes cibles leurs droits et les recours possibles, et de mettre en place un observatoire des droits des femmes ;

(ii) ***Promotion du droit à l'information et à la formation*** : ce volet se propose de répondre aux besoins d'information et de formation des femmes et des jeunes filles, y compris par l'alphabétisation ;

(iii) ***Appui à l'élaboration de textes de réformes sociales et juridiques*** : ce volet a pour objectif l'amélioration du cadre de vie des femmes, et en particulier les femmes en situation difficile que sont les femmes chefs de ménage et les femmes en usine ;

(iv) ***Lutte contre la violence à l'encontre des femmes***, y compris les violences domestiques. Cet important volet comprend 3 composantes :
- Assistance aux victimes de violences
- Renforcement des sanctions contre les responsables de violences
- Création d'une dynamique sociale pour la lutte contre les violences

(v) ***Amélioration de la représentation des femmes dans les instances de décision*** : ce volet se justifie par la faible représentation des femmes dans l'ensemble de la vie publique, à l'exception du pouvoir judiciaire, et dans les sphères de décision du secteur privé. L'évolution de cette situation, que n'explique aucun décalage au niveau des qualifications, est tributaire d'un plaidoyer efficace et d'un renforcement des capacités des femmes en matière de leadership.

Le **budget du PANAGED** s'élève au total à **77.870 millions FMG, soit USD 11,12 millions sur cinq ans (2004-2008).** Il se répartit comme suit:

- 45,5% au Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement

- 25,45% au Programme spécifique A « Amélioration de l'efficience économique des femmes »

- 29% au Programme spécifique B « Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes ».

SOMMAIRE

	PAGES
LISTE DES SIGLES	5 - 6
DONNEES DE BASE	7 - 8
INTRODUCTION	9 - 13
CHAPITRE I / CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PANAGED	
1.1. Contexte économique, social et politique	14 -16
1.2. Justification du PANAGED	17 -19
CHAPITRE II / SCHEMA INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	20 -32
2.1. Cadre institutionnel de pilotage	
2.2. Stratégie d'intervention	
2.3. Stratégie de financement	
2.4. Stratégie de communication	
2.5. Stratégie d'intégration du genre dans les institutions, politiques et programmes sectoriels	
CHAPITRE III / DESCRIPTION DES PROGRAMMES DU PANAGED	33
3.1. Programme d'appui à la promotion économique des femmes dans les ménages ruraux et suburbains.	34 - 47
3.2. Programme d'appui au renforcement des capacités des femmes, des enfants et des jeunes filles déscolarisées.	48 - 57
3.3. Programme d'appui à la promotion du droit à la santé et à la santé de la reproduction des femmes et des adolescent(e)s.	58 - 63
3.4. Programme d'appui à la promotion du droit des femmes, des petites filles et des adolescent(e)s ainsi qu'au renforcement de la participation féminine à la prise de décision.	64 - 71
3.5. Programme de renforcement des capacités des mécanismes institutionnels d'appui à la promotion de l'égalité des sexes.	72 -78
3.6. Programme transversal d'appui à la mise en œuvre du PANAGED	79 - 86
CHAPITRE IV / PRESENTATION FINANCIERE DU PANAGED	87 -91
4.1. Budgets estimatifs par programme consolidé et par an.	
4.2. Budget estimatif du programme transversal d'appui à la mise en œuvre du PANAGED	
4.3. Base de calcul des coûts	
ANNEXES	92
A.1. Tableau synoptique de la Politique Nationale de Promotion de la Femme	93- 101
A.2. Indicateurs de suivi et d'évaluation par programme	102 -104
A.3. Thèmes de recherche par programme	105 - 106
A.4. Tableau des interventions des partenaires en genre et développement à Madagascar	107 - 118
A.5. Glossaire sur le genre et développement	119 - 120
A.6. Bibliographie	121 - 123

LISTE DES SIGLES

ASEG	Analyse Socio-Economique selon le genre
BDF	Bailleur de Fonds
C/GED	Cellules Genre et Développement
CAP	Comportements, Attitudes et Pratiques
CDA	Cellule de Développement du Fivondronana d'Avaradrano
CDE	Convention des Droits de l'Enfant
CEDAW	Convention sur l'Elimination de toutes Formes de Discrimination à l'égard des Femmes
CEEWA	Center for Economic Empowerment of Women in Africa
CEG	Collège d'Enseignement Général
CEPE	Certificat d'Etudes Primaire Elémentaire
CHD	Centre Hospitalier de District
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU :	Centre Hospitalier Universitaire
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CIRP	Commission InterRégionale de Population
CNOV/GED	Conseil National d'Orientation et de Validation en Genre et Développement
CPC/GED	Comité Provincial de Concertation Genre et Développement
CPN	Consultation Pré Natale
CPSE	Centre de Promotion Socio-Economique
CRD	Comité Régional de Développement
CSB	Centre de Santé de Base
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CTSP	Cellule Technique Spécialisée sur les questions de Population
DAWN	Development Alternatives with Women for a New Era
DCF	Direction de la Condition Féminine
DCFE	Direction de la Condition Féminine et de l'Enfance
DCPE	Document Cadre de Politique Economique
DDSS	Direction de la Démographie et de la Statistique Sociale
DIRDS	Direction Interrégionale de la santé
DIRP	Direction Interrégionale de la population
DM	Deutsch mark
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ENAM	Ecole Nationale d'Administration de Madagascar
EPM	Enquêtes Permanente/Prioritaire auprès des Ménages
EPP	Ecole Primaire Publique
EPT	Bilan Education Pour Tous
EVF	Education à la Vie Familiale
FAR	Femmes en Age de Reproduction
FFE	Fondation Friedrich Ebert
FMG	Franc malgache
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FRAM	Association des parents d'élèves
GED	Genre et Développement
GTDR	Groupe de Travail pour le Développement Rural
GTG	Groupe Thématique Genre
HIMO	Travaux à Haute Intensité de Main d'Oeuvre
IDH	Indicateur de Développement Humain
IEC	Information, Education, Communication
IFP	Indice de Participation Féminine
IHEOM	Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer
INSTAT	Institut National de la Statistique
IPH	Indicateur de Pauvreté Humaine
IPPTE	Initiatives pour les Pays Pauvres Très Endettés
ISDH	Indice Sexo-spécifique de Développement Humain
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MICS	Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples
MINESEB	Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base

MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MPCFE	Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA	Organisation des Nations Unies pour la lutte contre le SIDA
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAIQ	Projet d'Appui aux Initiatives des Quartiers
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANAGED	Plan d'Action National Genre et Développement
PANEF	Plan d'Action National pour l'Education des Filles
PARGED	Plan d'Action Régional Genre et Développement
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PCD	Plan Communal de Développement
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PF/GED	Point focal Genre et Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PNAE	Programme National pour l'Amélioration de l'Education
PNB	Produit National Brut
PNPF	Politique Nationale de Promotion de la Femme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPF	Programme de Planification Familiale
PSDR	Programme Sectoriel de développement Rural
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
SIDA	Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
SMI	Santé Maternelle et Infantile
SNLCP	Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
SR/PF	Santé de la Reproduction/Planification Familiale
SRA	Santé de la Reproduction des Adolescents
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TBS/PNUD	Tableau de Bord Social/PNUD
TDCI	Troubles dus à la Carence en Iode
TNS	Taux Net de Scolarisation
TRO	Thérapie de Réhydratation Orale
UERP	Unité d'Etudes et de Recherches Pédagogiques
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education et la Science
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Agence des Etats Unis pour le Développement International
UTN/GED	Unité Technique Nationale Genre et Développement
UTP/GED	Unité Technique Provinciale Genre et Développement
VIH	Virus d'Immuno-déficience Humaine

DONNEES DE BASE
« MADAGASCAR»

Superficie de Madagascar	587 041Km2
PIB par habitant (Tableau de bord social 2000)	252 $ US
IDH (1999)	0,481
- Capital	0,590
- Milieu urbain	0,540
- Milieu rural	0,383
ISDH (1999)	0,460
- Capital	0,596
- Milieu urbain	0,515
- Milieu rural	0,354
IPF (1999)	0.408
Indice de la Pauvreté (1999)	71.3%
- Milieu urbain	52.1%
- Milieu rural	76,7%

POPULATION (RGPH, 93 ; EDS, 97 ; EPM 99 ; Tableau de bord social 2000)	14.630.000 Hbts
- Taux de croissance démographique	2,8%
- Population Urbaine	22%
. Féminin	12%
. Masculin	11%
- Population Rurale	78%
. Hommes	39%
. Femmes	39%
- Taille moyenne de la famille	4,9
- Population moins de 20 ans	42,1%
- Rapport de masculinité	99 hommes pour 100 femmes
- Femmes en âge de procréer	23%
- Indice synthétique de fécondité	6,0 enfants
- Age médian des femmes au premier mariage	23 ans
- Age médian au premier rapport sexuel	16,9 ans
- Ménages ayant à leur tête une femme	17,4 %
. Milieu urbain	22 %
. Milieu rural	16 %

EMPLOI (EPM 1999)	
- Taux d'activité des femmes	46,6 %
- Femmes actives dans le secteur primaire	59,4 %
- Femmes actives dans le secondaire	26,5 %
- Femmes actives dans le tertiaire	11 %
- Femmes actives dans le secteur informel	47 %
- Femmes dans le privé	16,7 %
- Femmes dans le public	40%

EDUCATION (EDS, 1997 ; EPM, 1999 ; Tableau de bord social 2000 ; EPT 2000, MINESEB 2000)	
- Dépense primaire et secondaire/ PIB	2,5 %
- Dépense supérieur/ PIB	0,4 %
- Dépense technique/ PIB	0,2%
- Dépenses éducation/ PIB	3,1%
Taux de scolarisation	
- Taux de scolarisation dans le préscolaire	8,3%
- Taux brut de scolarisation au primaire	114,6%
. Filles	115,4%
. Garçons	113,8%
- Taux net de scolarisation au primaire	74,9%
. Filles	73,9%
. Garçons	76,0%
- Taux net de non-scolarisation des enfants 6-14 ans	39,2%

Taux d'abandon scolaire à partir de la 11ème	13,2%
. Filles	16,9 %
. Garçons	10,6 %
Taux d'analphabétisme pour la population de 15 ans et plus	53,4 %
. Féminin	56,4 %
. Masculin	50,2 %
Taux d'analphabétisme (10-14 ans)	60 %
Féminisation de la profession enseignante	
. Pourcentage de femmes dans l'enseignement primaire	51,3 %
. Pourcentage de femmes dans l'enseignement secondaire	44,4 %
. Pourcentage de femmes dans l'enseignement supérieur	30 %

SANTE (EDS 1997, RNDH 1997 et Annuaire des statistiques du secteur santé (1999)

. Dépenses de santé / PIB	1,9%
. Taux d'utilisation des services de santé	59%
Espérance de vie à la naissance (1999)	
- Ensemble	55, 1 ans
- Femmes	54, 2 ans
- Homme	56,2 ans
Taux de mortalité	14 %o
- Taux de mortalité infantile	96 %o
- Taux de mortalité infanto-juvénile	159 %o
- Mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	488
Taux de malnutrition femmes enceintes et allaitantes	41,7 %
- Milieu urbain	24,3 %
- Milieu rural	43,5 %
Prévalence contraceptive méthodes modernes (1999)	9,5 %
Prévalence VIH/SIDA (groupes à haut risque)	0,99 %
Couverture sanitaire	
- Ratio Médecin/hbts	1/10.550
- Ratio Sage-Femme/FAR	1/9.965
- Ratio Paramédical/FAR	1/2507
Accouchements assistés par du personnel qualifié	47%
. Milieu urbain	40,1%
. Milieu rural	32,7%
Accouchements à domicile	65 %

HYDRAULIQUE (EPM, 1997)

Taux d'accès à l'eau potable (ensemble)	33,6 %
Taux d'accès à un système d'assainissement	41,4 %
- Zone urbaine	77,0 %
- Zone rurale	28,5 %

PARTICIPATION DES FEMMES AUX INSTANCES DE DECISION

- Indice de Participation Féminine (IPF) (1999)	0,408
- Pourcentage de femmes Députés, législature (1998)	6 %
- Pourcentage de femmes Sénateurs (2001)	15 %
- Rapport femmes Ministres/Gouvernement (1998)	4/32

INTRODUCTION

Les femmes malgaches sont au cœur du développement et pourtant…
A Madagascar, les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population. Au sein du foyer, elles sont au centre des décisions qui concernent la gestion et la survie de la famille. Elles sont très actives dans les différents secteurs d'activités de l'économie. Dans les milieux défavorisés, elles constituent parfois le seul soutien de la famille. Sur le plan juridique et politique, elles bénéficient, sans conteste, du soutien de l'Etat, qui a fait de la promotion de la femme une priorité en reconnaissant dans sa Constitution l'égalité des droits à tous les citoyens ; en ratifiant dès 1988 la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; en adoptant en Septembre 1995 le Programme d'action mondial pour la Promotion de la Femme et en septembre 2000 la Déclaration du Millénaire qui réaffirme la volonté des gouvernants de « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie et de promouvoir un développement réellement durable ». Enfin, tous ces engagements sont concrétisés par l'élaboration en octobre 2000 de la *Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré homme-femme.*

Et pourtant aujourd'hui encore, les femmes subissent les effets des pesanteurs socioculturelles et des préjugés sexistes qui entravent le plus souvent leur contribution au développement ; elles sont les premières victimes des crises et des mesures de redressement et d'ajustement ; elles ont difficilement accès aux facteurs de production et aux ressources du développement pour pouvoir réaliser pleinement leur potentiel ; elles sont peu nombreuses dans les instances supérieures de planification, de direction et de décision et elles sont le plus souvent en marge des circuits de l'économie productive. En résumé, les besoins et intérêts stratégiques des femmes malgaches ne sont pas toujours pris en compte dans la planification et la mise en œuvre des actions de développement et d'une manière générale, elles ne bénéficient pas de manière équitable des opportunités du développement et des fruits de la croissance.

Pour remédier à cette situation, pour le moins paradoxale, Madagascar s'est engagé, en mai 2001, à formuler *un plan d'action national* pour mettre en œuvre les orientations et mesures stratégiques définies dans la politique en vue de redresser les disparités entre les hommes et les femmes et de faire de toutes ses ressources humaines de véritables acteurs de développement.

Le présent plan d'action dénommé « **Plan d'action National Genre et Développement** » *(PANAGED)* se veut être un **cadre stratégique de référence** permettant d'orienter de manière coordonnée et efficace la planification et la mise en oeuvre des futures actions de développement pour une plus grande équité et égalité entre les hommes et les femmes dans la perspective d'un développement durable.

Le PANAGED a ainsi pour **but** de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la croissance de l'économie en réalisant l'objectif de l'égalité entre les sexes.

Plus spécifiquement le PANAGED a pour objectif de :

- identifier les besoins immédiats et stratégiques des hommes et des femmes en milieux urbain et rural et analyser les disparités de genre ;

- fixer des objectifs opérationnels permettant de lever les disparités identifiées et définir des stratégies cohérentes ;
- faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes pertinents au niveau national, régional et local, susceptibles de traduire les objectifs et les stratégies définis en matière d'équité et d'égalité ;
- assurer la cohérence des plans et programmes sectoriels avec les objectifs d'égalité des sexes et faciliter ainsi l'intégration du Genre dans les schémas de planification et les budgets sectoriels;
- garantir la coordination des interventions en Genre et Développement.

La méthodologie d'élaboration du PANAGED
La formulation du PANAGED a été soutenue par *une méthodologie* basée sur :

* *Une démarche décentralisée* pour une prise en compte effective des besoins réels des groupes ciblés de la base au sommet ; le PANAGED est ainsi bâti à partir des plans d'action régionaux, dénommés PARGED, qui ont été élaborés au niveau de chaque province.

* *Un Processus participatif* pour garantir la concertation la plus large possible et l'appropriation du PANAGED et des PARGED par toutes les parties-prenantes.

* *Un appui technique* pour conduire l'exercice reposant sur :
- des groupes de travail. L'objectif de cette option étant à la fois de susciter une participation multidisciplinaire et de bénéficier par là du concours de spécialistes durant tout le processus ;
- des personnes-ressources. Une Consultante internationale en genre, une Consultante nationale et six Consultants régionaux ont été recrutés avec l'appui du FNUAP, du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, de la Banque Mondiale et de l'UNICEF.

* *Un mécanisme de coordination et de suivi du processus d'élaboration* ainsi défini :
- Au niveau central, un Comité Interministériel d'Orientation et de Validation présidé par la Primature, un Secrétariat Technique National d'Appui à la formulation du PANAGED coordonné par la Direction de la Condition Féminine ;
- Au niveau de chaque Province, un Comité de pilotage, à composition multidisciplinaire, présidé par le Gouverneur de la Province pour conduire le processus d'élaboration du plan d'action régional. Le Secrétariat du Comité a été assuré par le Directeur Inter-Régional de la Population.

* *Une approche axée sur la problématique genre et développement* comme outil d'analyse et de planification. L'intérêt de cette option est de faire en sorte que les institutions, les politiques et les programmes répondent aux besoins et intérêts des femmes aussi bien que des hommes, et leur assurent une répartition équitable des bénéfices du développement. Pour assurer cette équité, le PANAGED constitue une réponse appropriée en vue de la réduction voire l'élimination des disparités économiques et sociales qui empêchent les hommes et les femmes de profiter de chances égales.

Les étapes de formulation du PANAGED
Le processus de formulation proprement dit du PANAGED s'est déroulé en cinq phases allant de mai 2001 à mars 2002 :
(i) une phase préparatoire, de février au mois de mai 2001, consacrée à la définition de la méthodologie, l'élaboration des termes de référence du PANAGED, des comités de pilotage

et des différents consultants ; la constitution et la mise en place des mécanismes de formulation ; la mise à niveau méthodologique des consultants et des membres du secrétariat technique et la mobilisation des ressources nécessaires pour soutenir le processus ;

(ii) une phase de formulation des six plans d'action régionaux (PARGED) qui s'est déroulée en quatre étapes, de mai à novembre 2001, comprenant la rédaction du draft au niveau des provinces de mai à août ; la tenue des ateliers de finalisation et de validation technique d'août à septembre ; la mise en forme des six PARGED de septembre à octobre et la validation officielle des PARGED par les Comités de pilotage en novembre.
(iii) une phase d'élaboration du PANAGED de novembre à décembre 2001. Cette phase a permis d'élaborer une *synthèse* des programmes d'action proposés par chaque Province, d'identifier les *actions transversales* constituant le programme national d'appui à la mise en œuvre du PANAGED et de déterminer les *stratégies d'exécution, de coordination, de suivi et d'évaluation* du PANAGED.

(iv) une phase de concertation menée durant tout le processus d'élaboration jusqu'à la validation du PANAGED. Cette concertation s'est faite à travers les mécanismes de coordination et de pilotage mis en place aux niveaux central et provincial et avec le Groupe Thématique Genre (GTG) regroupant l'ensemble des organismes de la coopération internationale impliqués dans le genre et le développement.

(v) une phase de validation concrétisée par la tenue d'un atelier national en mars 2002, atelier au cours duquel la version provisoire du PANAGED est présentée à l'ensemble des parties-prenantes pour approbation. Les observations et les suggestions recueillies à cette occasion ont permis de finaliser la version définitive du PANAGED.

Les programmes du PANAGED :
Conformément aux orientations stratégiques définies par la Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré homme-femme, *six programmes* sont proposés dans un souci de renforcer l'efficacité des interventions en faveur de l'amélioration du statut de la femme et de ses performances. Ces programmes sont les suivants :

☞ *Cinq programmes d'appui aux programmes sectoriels existants :*
Ces programmes sont issus de la synthèse des objectifs et des actions retenus par les plans d'action régionaux. Ils expriment les besoins communs identifiés par les six provinces. Les spécificités de chaque province sont maintenues dans leur plan d'action respectif.
Les programmes sont ainsi définis :

- Un programme d'appui à la promotion économique des femmes dans les ménages ruraux et suburbains ;
- Un programme d'appui au renforcement des capacités des femmes, et des jeunes filles déscolarisées en milieu rural et suburbain;
- Un programme d'appui à la promotion du droit à la santé et aux services santé de la reproduction des hommes, des femmes et des adolescent(e)s en milieu rural et suburbain ;
- Un programme d'appui à la promotion du droit des femmes, des petites filles et des adolescent(e)s ainsi qu'au renforcement de la participation féminine à la prise de décision ;
- Un programme de renforcement des capacités des mécanismes institutionnels d'appui à la promotion de l'égalité entre les sexes.

☞ *Un programme transversal d'appui à la mise en œuvre du PANAGED.*
Le programme transversal d'appui à la mise en œuvre du PANAGED regroupe les actions d'appui technique dont l'ensemble des provinces auront besoin. Ce programme est en adéquation avec les rôles normatif et de soutien qui reviennent au niveau central dans la nouvelle configuration de l'Etat malgache.

Ces programmes considèrent la dimension globale et systémique de la problématique du genre. Ils s'inscrivent dans une démarche multisectorielle. Ils seront solidairement menés, pour que les résultats attendus ne soient pas annihilés par la non prise en compte des interrelations entre les différents systèmes dans lesquels les facteurs de discrimination ont été identifiés.

Le coût global du PANAGED est estimé à **112 milliards** FMG, soit 17 millions de dollars sur cinq ans. Il se répartit par programme comme suit :
36 % à la promotion économique des femmes dans les ménages ruraux et suburbains, soit **40 milliards** FMG ;
21% au renforcement des capacités des femmes, des enfants et des filles déscolarisées, soit **23 milliards** FMG ;
8% à l'amélioration de l'état de santé et de la santé de la reproduction des femmes et des adolescent(e)s, soit **9 milliards** FMG ;
16% à la promotion du droit des femmes, des petites filles et des adolescent(e)s ainsi qu'au renforcement de la participation féminine à la prise de décision, soit **18 milliards** FMG ;
14% au renforcement des mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes, soit **16 milliards** FMG ;
Le programme transversal d'appui à la mise en œuvre du PANAGED *est* évalué à **6 milliards** FMG, soit 5% du PANAGED.

La structuration du PANAGED :
Le Plan d'action National Genre et Développement s'articule autour de *quatre chapitres* :
* *Le chapitre I* traite du contexte et de la justification du PANAGED en deux parties :
- La première partie est consacrée au contexte économique, social et politique pour une meilleure appréciation des interactions entre les choix et mesures stratégiques du PANAGED et l'environnement dans lequel il s'inscrit.
- La deuxième partie justifie l'importance et l'urgence d'élaborer un Plan d'action à travers un bref rappel des disparités et discriminations qui affectent encore aujourd'hui les femmes et les filles.
* *Le chapitre II* présente le schéma institutionnel de mise en oeuvre, de coordination, de suivi et d'évaluation du PANAGED.
* *Le chapitre III* décrit les programmes du PANAGED en précisant pour chaque programme ses objectifs, stratégies et actions.
* *Le chapitre IV* présente les budgets estimés du PANAGED.

Des *annexes* complètent le PANAGED. Ils portent essentiellement sur (1) le tableau synoptique de la Politique Nationale de Promotion de la Femme, (2) les indicateurs globaux de suivi et d'évaluation, (3) les thèmes de recherche, (4) la représentation géographique des interventions en Genre et Développement des partenaires, (5) les concepts utilisés en Genre et (6) les ressources bibliographiques.

INTERRELATIONS
DSRP – PNPF - PARGED - PANAGED

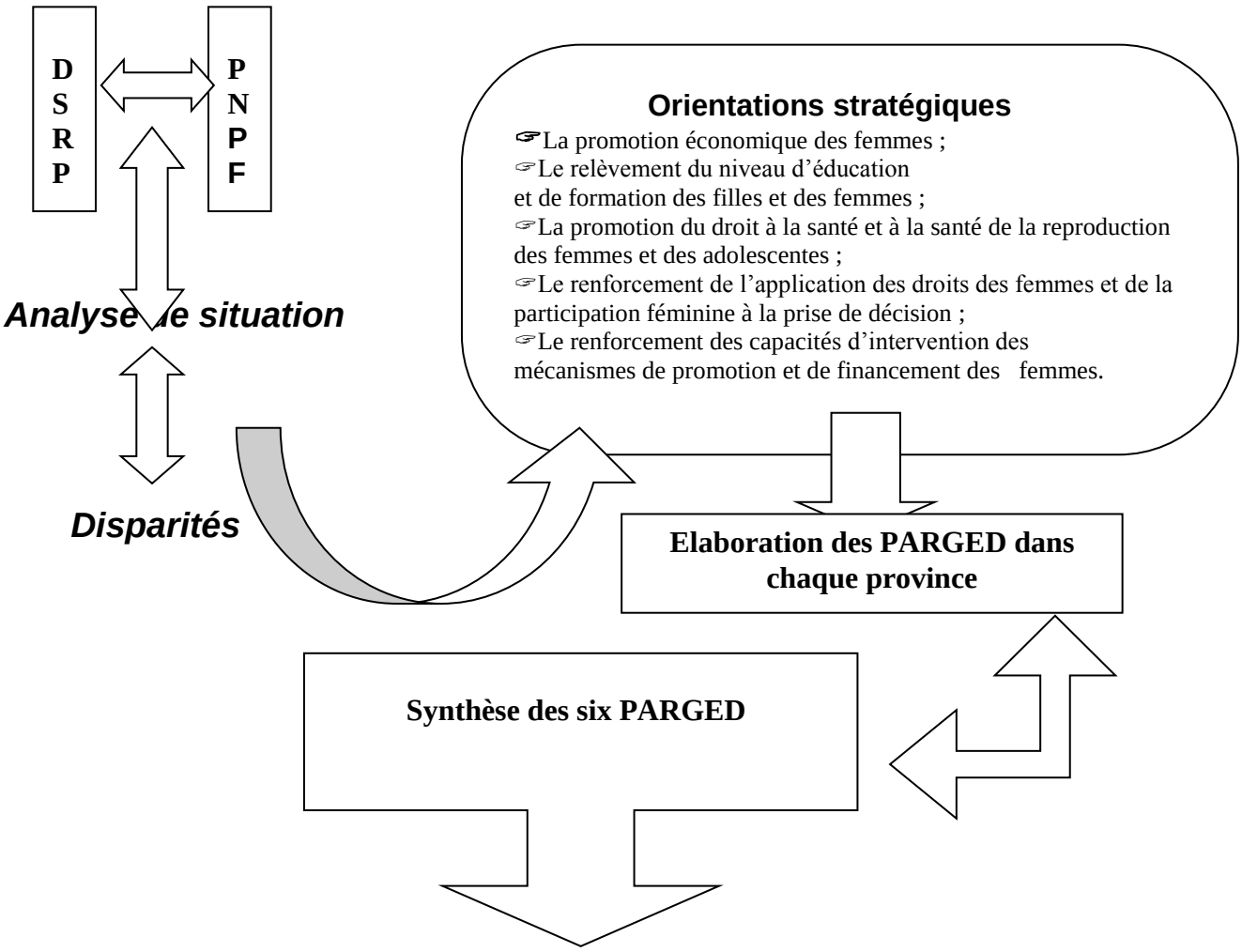

☞Les programmes du PANAGED

❋*Cinq programmes d'appui aux programmes sectoriels existants*

- Un programme d'appui à la promotion économique des femmes dans les ménages ruraux et suburbains ;
- Un programme d'appui au renforcement des capacités des femmes et des jeunes filles déscolarisées en milieu rural et suburbain ;
- Un programme d'appui à la promotion du droit à la santé et à la santé de la reproduction des hommes, des femmes et des adolescent(e)s ainsi qu'au renforcement de la participation féminine à la prise de décision ;
- Un programme d'appui à la promotion du droit des femmes, des petites filles et des adolescent (e)s ainsi qu'au renforcement de la participation féminine à la prise de décision
- Un programme de renforcement des capacités des mécanismes institutionnels d'appui à la promotion de l'égalité entre les sexes.

❋*Un programme transversal d'appui à la mise en œuvre du PANAGED*

CHAPITRE I : CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PANAGED

1.1. CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET POLITIQUE

Sur le plan économique :

La situation macro-économique de Madagascar connaît des performances encourageantes depuis 1997. L'adoption en 1999 du Document Cadre de Politique Economique (DCPE) pour la période 1999-2001, élaboré par le Gouvernement en collaboration avec les institutions de Bretton Woods (FMI/BM), a permis de définir les grandes orientations en matière de réformes macro-économiques, institutionnelles et structurelles et de mettre en œuvre des mesures spécifiques pour garantir au pays une croissance économique positive. Ainsi, la libéralisation du commerce intérieur, le maintien du flottement du franc malgache, la déréglementation des prix, le désengagement de l'Etat des entreprises publiques, l'adoption d'un cadre réglementaire incitatif pour les investisseurs étrangers et l'amélioration des recettes fiscales et douanières ont permis de réaliser une croissance économique de 4,3% durant la période 1997-2000. L'inflation est jugulée passant de près de 50% entre 1994-1995 à un taux moyen de 8,7% entre 1997-2000. Le taux de croissance du PIB par habitant est passée de -2,7% entre 1991 et 1996 à 1,5% entre 1997 et 2000.

Toutefois, il est à noter que cette reprise de la croissance économique ne s'est pas faite de manière uniforme et équitable. Le milieu urbain semble avoir tiré un meilleur parti des bénéfices de cette croissance puisque la pauvreté y a régressé de près de 11,1% alors que la situation économique de la population vivant dans le milieu rural continue de s'aggraver avec une incidence de la pauvreté qui aurait augmenté de 0,7 pour cent durant la période 1997-1999.

L'éligibilité de Madagascar à l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) a été l'occasion pour le pays de bénéficier d'une remise de dettes qui, réinvestie dans les secteurs porteurs et dans les secteurs sociaux, devrait permettre de porter le taux de croissance à 6,3% en 2003 et de réduire ainsi la pauvreté qui affectait encore près de 71,3% de la population en 1999. A cet effet, le Gouvernement central, les provinces autonomes, la société civile et le secteur privé, dans un processus participatif, ont formulé une Stratégie de Réduction de la Pauvreté matérialisé dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) adopté en novembre 2001.

Trois axes stratégiques, comportant des objectifs bien définis dans le temps, constituent les piliers du DSRP, à savoir :

- L'amélioration des performances économiques en y faisant participer les pauvres ;
- Le développement des services essentiels de base et l'élargissement des filets de sécurité au bénéfice des couches les plus vulnérables de la population ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel favorable à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté ainsi que le renforcement de la capacité des institutions et des ressources humaines pour améliorer la gouvernance y compris les relations entre l'administration et les administrés.

Ainsi, durant les prochaines années et grâce aux ressources additionnelles de l'IPPTE, le DSRP va intervenir en complément des plans d'action sectoriels et des programmes nationaux et provinciaux de développement. Ces ressources vont servir d'une part à couvrir les besoins additionnels de l'Etat en termes de fonctionnement et d'investissement et d'autre part à

appuyer le secteur privé et la société civile dans leur rôle de partenaires de développement.
Il est important de noter que la lutte contre la pauvreté constitue désormais un défi majeur pour le Gouvernement, et que le DSRP, qui doit servir de cadre de référence pour les 15 prochaines années en matière de politique économique et sociale, accorde une place particulière aux femmes et à la réduction des disparités liées au genre. La mise en œuvre du Plan d'action National Genre et Développement sera soutenue dans ce cadre.

Sur le plan social :
Au plan démographique, l'on peut dire que Madagascar reste toujours parmi les pays où la taille de la population s'accroît rapidement avec un taux de croissance de 2,8%. La projection effectuée par la Direction de la Démographie et de la Statistique Sociale (DDSS/INSTAT) estime qu'à ce rythme la population actuellement de 14 630 000 atteindra environ 15 529 000 habitants en 2001. La population malgache est également caractérisée par une forte concentration notamment dans les agglomérations d'Antananarivo, d'Antsirabe et de la Côte Est. La croissance démographique relativement élevée de Madagascar a pour conséquence d'exercer une pression sur les services et infrastructures sociaux de base. Une partie considérable de l'investissement effectué par le Gouvernement est ainsi réservée pour répondre aux demandes croissantes en services de santé et d'éducation.

Sur le plan de la santé, depuis 1997, l'accroissement des ressources financières dans le secteur santé, le recrutement et l'affectation de près d'un millier de médecins dans les zones périphériques et l'amélioration de la disponibilité en médicaments, ont permis d'améliorer certains indicateurs. Selon l'Enquête Démographique et de Santé de 1997 (EDS 97), le taux de mortalité infantile, évalué à 96 pour 1000 naissances vivantes en 1997 est estimé à 83 pour mille en 2000. La même enquête estime le taux de mortalité infanto-juvénile à 133 pour mille contre 159 pour mille en 1997. Le taux de couverture vaccinale est estimé à 44% en 2000 contre 36,2% en 1997 (EDS). L'espérance de vie à la naissance a connu une légère hausse passant de 54,2 ans en 1997 à 55,1 ans en 1999, toutefois elle n'est que de 40 ans pour 32% de la population. Le taux de prévalence contraceptive moderne est passé de 3,5% en 1992 (EDS) à 7,3% en 1997 (EDS) et 9,5% en 1999 selon l'Enquête Permanente auprès des Ménages (EPM 99). A noter que cette augmentation du taux de prévalence contraceptive s'observe essentiellement en milieu urbain.

Par contre, la proportion des femmes enceintes fréquentant la consultation prénatale a diminué de 78% en 1997 à 71% en 2000 (MICS 2000). La proportion des accouchements assistés par du personnel médical est passée de 57% en 1992 à 46% en 2000. Enfin, le ratio de mortalité estimé à 488 pour 100.000 naissances vivantes pour la période 1990-1997, n'a pas été réévalué. Cependant, l'ampleur du déficit des interventions obstétricales majeures (césarienne, intervention pour grossesse extra-utérine) peut laisser supposer que la mortalité maternelle demeure très élevée à Madagascar.

En outre, l'application de la participation financière des usagers (PFU) sans mise en œuvre concomitante d'un mécanisme d'identification et de soutien des indigents a exclu une proportion importante des patients les plus démunis de l'accès aux soins comme le prouve la chute ou la stagnation des indicateurs relatifs à la santé de la reproduction.

Les estimations de l'ONUSIDA fin 1999, en partenariat avec le gouvernement, font état de 11000 personnes vivant avec le VIH à Madagascar ; en l'an 2000, une personne sur 600 est séropositive tandis que le nombre cumulé de sidéens est de 39 cas. Il est à noter que 97% de la transmission du VIH à Madagascar se fait par voie sexuelle. Bien que la prévalence de

l'infection à VIH soit relativement basse, la très forte prévalence des infections sexuellement transmissibles notamment de la syphilis (12,5% chez les femmes enceintes) et (30,5% chez les travailleuses de sexe) constitue un facteur de risque extrêmement important. Conscient de l'importance de l'enjeu que représente la lutte contre les IST/SIDA dans le combat pour le développement, Madagascar est partie prenante au Consensus africain de lutte contre le SIDA adopté à Addis Abeba en décembre 2000, qui accorde une importance primordiale à la dimension «genre» de la lutte contre la pandémie, notamment du fait de la vulnérabilité des femmes au VIH.

En matière de scolarisation primaire, Madagascar a connu une modeste amélioration durant ces dernières années. En effet, le taux net de scolarisation est passé de 65,3% en 1997 à 72% en 1999 et 74,9% en 2000 (sources : MINESEB 2000 et Tableau de bord social 2000). Il faut rappeler que le Programme National d'Amélioration de l'Enseignement (PNAE-II) vise, entre autres objectifs de porter le taux net de scolarisation à 70% en l'an 2000, 80% en 2005 et 97% en 2015. L'objectif pour l'an 2000 a donc été déjà atteint en 1999.

Certes, il n'y a pas de discrimination au dépens des filles dans le système éducatif formel. Cependant, filles et garçons souffrent du grave problème de l'accès insuffisant et des faibles performances scolaires surtout en milieu rural. Il faut également noter que plus on avance dans les niveaux plus l'écart entre les deux sexes a tendance à se creuser au détriment des ménages les plus pauvres mais aussi des filles. Cet état de fait est illustré par les taux nets de scolarisation pour l'année scolaire 1998-1999 qui fait apparaître une nette disparité entre garçons et filles avec respectivement 76,0% pour les garçons contre 73,9% pour les filles. (source : MINESEB 2000).

L'analphabétisme est encore élevé à Madagascar. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1993 montre que près de 54% des personnes âgées de 10 ans et plus ne savent ni lire ni écrire. Les femmes sont plus touchées par ce phénomène avec un taux de 56,4% contre 50,2% chez les hommes (source : EPT 2000). La mise en œuvre du programme conjoint « Education de base pour tous les enfants malgaches », contribuera très certainement à l'amélioration de ces résultats tant au niveau de l'éducation formelle que de l'éducation non formelle.

Au niveau de l'assainissement, un peu moins d'un ménage sur quatre s'approvisionne en eau potable. Une amélioration du taux d'électrification est noté dans toutes les régions entre 1997 et 1999.

Sur le plan politique et institutionnel :

A côté de ses performances économiques et sociales, l'Etat malgache a concrétisé son option pour la décentralisation. Madagascar est désormais réparti en six provinces autonomes. Les Maires 1392 et les Conseillers provinciaux (72) ont été élus respectivement en novembre 1999 et décembre 2000. Le Sénat comprenant 60 sénateurs et les organes des provinces autonomes ont été également mis en place. La fonction exécutive de la province autonome est assurée par un Conseil de Gouvernorat composé d'un Gouverneur et au plus de 12 Commissaires Généraux selon la province. En décembre 2001, les Malgaches ont été appelés aux urnes afin d'élire le Président de la République de Madagascar pour le prochain quinquennat. Ainsi, Madagascar dispose d'un cadre institutionnel qui devrait constituer un environnement favorable à la participation des communautés au processus de développement et offrir aux partenaires de développement un cadre approprié d'intervention aux niveaux national, régional et local.

1 .2. JUSTIFICATION DU PANAGED : VAINCRE LES DISPARITES DE GENRE AU PROFIT DU DEVELOPPEMENT.

Malgré les améliorations observées dans les indicateurs macroéconomiques et ceux reflétant l'état de Santé et le niveau d'éducation, la pauvreté touche encore les 2/3 de la population. La faiblesse des revenus et la part importante qui revient aux dépenses alimentaires grèvent le budget des ménages et limitent de fait la part accordée à la santé, à l'éducation des enfants et à l'investissement. Dans ce contexte, les jeunes filles et les femmes, qu'elles vivent en milieu urbain ou en milieu rural, ont été identifiées comme particulièrement vulnérables à la pauvreté avec une forte probabilité de constituer un manque à gagner pour le développement tant en termes de production que de consommation si rien n'est fait.

☞ ***Quelques chiffres en guise d'illustration :***

Sources : EPM 97-99 ; Tableau de bord social (déc.2000) ; Evolution de la pauvreté à Madagascar (93-99) ; DSRP (2001), Banque Mondiale (rapport 2000A), Politique Nationale de Promotion de la Femme (octobre 00).

- 50,5 % de la population sont des femmes contre 49,5 % ;
- Ratio de pauvreté des femmes supérieur à celui des hommes (72,8% contre 69,5%)
- Intensité de pauvreté des femmes également plus élevée que celle des hommes (32,4% contre 29,9%) ;
- 17,4% de femmes chefs de ménage ; 25% d'entre elles sont dans le quintile des moins nantis ;
- 37,7 % des ménages monoparentaux sont dirigés par une femme contre 2,8% par un homme ;
- Taux de participation des femmes aux activités économiques de 52% contre 42% pour les hommes mais contribution encore sous-estimée dans les statistiques ;
- 47 % des femmes sont actives dans le secteur informel ; les femmes pauvres se retrouvent essentiellement dans ce secteur (moins organisé et moins rémunérateur) ;
- A travail égal les hommes gagnent 34 % de plus que les femmes (dans le secteur privé et dans l'agriculture) ;
- Taux net de scolarisation des filles dans le primaire inférieur à celui des garçons (73,9% contre 76,0% en 2000) ;
- Taux d'abandon des filles supérieur à celui des garçons à partir de la 11ème année (16,9% contre 10,6%) ;
- 56,4% de femmes analphabètes dont 61% en milieu rural ;
- Espérance de vie des femmes est de 54,2 ans contre 56,2 ans pour les hommes en 1999 ;
- Taux de mortalité maternelle : 488 pour 100.000 naissances vivantes ou 1 femme sur 33 qui risque de mourir en donnant la vie ;
- Prévalence contraceptive moderne encore faible 9,5% ;
- Malnutrition prononcée chez les femmes enceintes et allaitantes (41,7%)
- Indice synthétique de fécondité de 6,0 enfants et fécondité précoce (30% des adolescentes de 15-19 ans ont déjà commencé leur vie féconde) ;
- Une plus grande vulnérabilité aux IST et au SIDA avec un taux de prévalence de la syphilis de 12,5% chez les femmes enceintes et de 30,5% chez les travailleuses du sexe ;
- Surcharge de travail et de responsabilités des femmes qui affectent leur santé et le bien-être de la famille ; temps de travail moyen de 15 h par jour pour les femmes contre 8 à 10 h pour les hommes ;
- Indicateur Sexo-spécifique de développement humain tenant compte des disparités de développement entre l'homme et la femme : 0,451 au niveau national et 0,354 en milieu rural contre 0,515 en milieu urbain, (0,596 à Antananarivo) ;
- Indicateur de participation féminine aux postes de décision, d'encadrement et politiques encore faible : 0,408 en 1999 contre 0, 354 en 1997.

Ainsi les femmes, en tant que groupe social et économique, dans leurs efforts de participation au développement et de contribution à la survie de la famille, font face à des contraintes différentes de celles de l'homme.

☞ ***Les raisons qui justifient cet état de fait relèvent de plusieurs facteurs qui s'énoncent comme suit :***

- Les femmes demeurent encore largement tributaires de la tradition et des règles édictées par la société. La soumission et la subordination sont érigées en vertus cardinales. La tradition ou l'interprétation qui en est faite, sont la base des rapports inégalitaires qui caractérisent les relations entre l'homme et la femme et justifient en grande partie la marginalisation de la femme de certains secteurs d'activités ;
- Elles sont peu nombreuses à accéder à des emplois qualifiés et bien rémunérés et restent limitées dans leurs choix stratégiques. Elles accèdent difficilement aux ressources dont elles ont besoin pour réaliser leurs activités. Elles sont davantage pénalisées du fait de leur faible niveau d'instruction et de formation. En conséquence, les femmes ont un faible pouvoir économique ;
- Les femmes et les adolescentes ont un état de santé précaire, car elles demeurent très exposées aux maladies et restent tributaires des services qui leurs sont offerts pour prendre en charge leurs besoins en santé de la reproduction ;
- Du fait du faible niveau de connaissance qu'elles ont de leurs droits, les femmes sont nombreuses à ne pas jouir de leurs droits. Elles sont souvent exploitées et se résignent à leur situation faute de pouvoir se défendre quand les textes et mesures favorables à leur protection et à leur promotion sont mal appliqués ;
- Les femmes restent limitées dans leur autonomie d'action et de prise de décision dans la famille et dans la société. Traditionnellement la prise de parole et de décision ne sont pas de leur ressort, ce qui conduit à leur sous-représentation dans les instances où les décisions se prennent ;
- Les services offerts par les programmes et projets de développement sont souvent inappropriés parce que la spécificité des besoins des femmes ainsi que leurs aspirations ne sont pas prises en compte dans leur analyse des problèmes de développement et dans leurs stratégies de réponse ;
- Les initiatives des femmes sont faiblement financées. Les institutions et mécanismes de financement existant au sein de l'économie ne disposent pas des moyens appropriés pour répondre de façon adéquate aux besoins des femmes ;
- La problématique de l'égalité de genre n'est pas prise en compte dans l'élaboration des programmes et projets de développement ainsi que dans les budgets qui les financent.

☞ ***Or, les femmes sont une opportunité pour le développement !***

Aujourd'hui encore, il apparaît évident que le développement ne peut s'effectuer sans la prise en compte de tous les acteurs sociaux et de toutes les ressources humaines que compte une nation. En effet, comment envisager le développement et la croissance sans assurer à la moitié de la population les mêmes chances d'améliorer leur situation économique et sociale, d'accéder aux moyens de production, de satisfaire leurs besoins de consommation pour eux et leurs familles, d'être parties prenantes dans les sphères décisionnelles et de bénéficier des opportunités d'emploi et d'investissement pour une participation effective et efficace à la génération de la croissance et à l'instauration d'un développement durable?

L'impact positif de l'éducation d'une femme sur la famille, sur sa fertilité, sur l'éducation et la santé de ses enfants et sur ses futurs revenus, est bien connu. Il est également unanimement reconnu que plus la femme est impliquée dans la prise de décision et la gestion, tant au niveau privé qu'au niveau publique, plus les niveaux de détournement et de corruption sont bas ; il en est de même de la capacité des femmes à rembourser les crédits contractés mais aussi à promouvoir la paix.

☞ ***Le PANAGED va contribuer à lever les obstacles, reconnus comme des contraintes à l'instauration d'un développement équitable et durable et soutenir la participation effective et efficace des femmes.***

Ainsi, les différences entre les contraintes, les besoins et les opportunités des hommes et des femmes face au développement et à leur situation économique et sociale justifient la prise en compte de l'équité et de l'égalité entre les sexes dans les politiques et programmes de développement. La prise en compte des disparités de genre apparaît, dès lors, comme une nécessité et il ne peut en être fait l'économie. Montrer l'identité, la complémentarité et la spécificité de la population féminine en liaison avec la population masculine et associer ces deux groupes dans une même démarche sont une garantie de réponse aux perspectives et intérêts du développement.

L'intégration de la problématique de l'équité et de l'égalité entre les sexes dans toute planification générale ou sectorielle est un atout pour garantir un développement harmonieux et durable ; l'oubli ou l'invisibilité des femmes peuvent provoquer des déséquilibres et des effets pervers dans le changement souhaité.

Les stratégies et les programmes adoptés dans le PANAGED vont contribuer à réparer les injustices historiques, sociales et économiques qui empêchent les hommes et les femmes de jouir de chances égales pour participer au développement et en tirer un profit équitable.

Les mesures proposées, à cet effet, sont volontairement ciblées en direction des femmes et des jeunes filles en vue de corriger les inégalités et de combler les besoins qu'une démarche globale ne permettrait pas de satisfaire.

En un mot, ***le PANAGED*** apparaît comme le garant de l'intégration de l'équité des sexes à tous les niveaux de la vie économique et sociale. Reconnu comme tel, sa formulation et sa mise en œuvre effective sont, dès lors, considérées comme ***une exigence de développement***.

CHAPITRE II : SCHEMA INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION GENRE ET DEVELOPPEMENT

La définition d'un cadre institutionnel performant est essentielle pour la conduite de la Politique de Promotion de la Femme Malgache et de son Plan d'action. ***Le caractère transversal*** du genre et la dimension à la fois différentielle et holistique des besoins des hommes et des femmes justifient cette option.

Certes, c'est au Gouvernement central et aux Conseils de gouvernorat, organes exécutifs des provinces autonomes, que reviendra ***la responsabilité première*** de mettre en œuvre la politique ainsi définie, mais face à l'ampleur de la demande sociale et des besoins à combler dans tous les domaines, ***la contribution des autres acteurs*** est nécessaire pour atteindre les résultats escomptés.

Pour réaliser d'ici 2015 les objectifs de la Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré et durable, ***il est donc indispensable et urgent d'agir*** en unissant les efforts et les moyens de toutes les parties prenantes au développement.

C'est la raison pour laquelle la mise en œuvre de la Politique Nationale de Promotion de la Femme, à travers son Plan d'action National Genre et Développement, sera assujettie au respect *d'un certain nombre de principes* fondés sur *le partenariat et la recherche de résultats* qui tiennent compte expressément des besoins et des intérêts des femmes.

- Le premier principe fait référence à ***l'acceptation et au respect***, par tous les intervenants, des orientations stratégiques et des priorités retenues dans le cadre de cette politique y compris le cadre institutionnel de mise en œuvre tel qu'il sera défini.
- Le deuxième principe fait mention de l'obligation de ***clarifier les responsabilités*** dans la mise en œuvre et de procéder à un partage clair des rôles entre les parties prenantes.
- Le troisième principe appelle à la ***définition précise d'organes et de mécanismes opérationnels*** pour assurer l'exécution, la coordination, la concertation, le suivi et l'évaluation des interventions aux niveaux central et provincial.
- Le quatrième principe est lié à la nécessité de soutenir ***la capacité d'intervention des acteurs*** impliqués dans la promotion de la femme et de renforcer leurs compétences en genre et développement.

Le strict respect de ces principes est ***une obligation morale*** pour chaque acteur vis-à-vis de la société malgache en général, des femmes et des générations futures en particulier.

Le Plan d'action National Genre et Développement, instrument d'exécution de la Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré homme-femme, sera ***un référentiel*** pour tous les acteurs et partenaires intervenant dans le développement. Il a pour ambition d'accroître l'efficacité des actions de développement et donc de contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à une meilleure prise en compte des disparités et des opportunités de genre.

Le schéma institutionnel proposé pour conduire cette mise en œuvre repose ainsi sur des acteurs, parties prenantes, clairement identifiés, des organes institutionnels et des mécanismes opérationnels bien définis.

2.1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

2.1.1. Les parties prenantes

On distingue trois catégories d'acteurs : (i) les groupe-cibles, bénéficiaires des interventions, (ii) les interfaces, défenseurs et catalyseurs du genre au niveau national et provincial et (iii) les partenaires impliqués dans la conduite des interventions.

Les groupes cibles :
La Politique Nationale de Promotion de la Femme a accordé la priorité aux catégories de femmes et de jeunes filles apparues, au cours de l'analyse de la situation des femmes, comme particulièrement défavorisées et vulnérables à la pauvreté. Ces groupes-cibles sont : les femmes chefs de ménage, les jeunes filles déscolarisées et les femmes analphabètes. A l'intérieur de ces catégories, une attention particulière est accordée aux femmes rurales, aux femmes du secteur informel et à celles travaillant en usine. De plus, le diagnostic de la situation de la femme malgache ayant révélé des relations étroites de pouvoir, d'influence et de dépendance qui lient l'homme et la femme dans tous les domaines, au sein de la famille et dans la société, les hommes et les adolescents sont également retenus comme cibles.

Les interfaces :
- Au niveau national, l'interface genre et développement, dans la configuration gouvernementale actuelle, est le Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance (MPCFE) à travers la Direction de la Condition Féminine.
- Au niveau provincial, l'interface genre et développement sera le Commissariat en charge des questions de population et de la promotion de la femme.

Les partenaires :
<u>Au niveau décentralisé</u>
- les Conseils de gouvernorat (6 Gouverneurs et 72 Commissaires généraux)
- les Conseils provinciaux (336 Conseillers) et les Conseils municipaux
- les autorités locales (administratives, politiques et judiciaires)
- les leaders d'opinion (chefs coutumiers, notables et autorités religieuses)
- les services déconcentrés et décentralisés
- les organes locaux de développement et de suivi
- les projets et programmes de développement locaux
- les ONG et associations communautaires
- les groupements féminins
- les organisations paysannes
- les associations religieuses et à vocation sociale
- les universités et centres de formation
- les opérateurs économiques (chefs d'entreprise, commerçants, collecteurs, transporteurs, …)
- les groupements professionnels (chambres de commerce, associations professionnelles).
- les Communicateurs traditionnels.

<u>Au niveau national</u>
- le Gouvernement
- les Sénateurs (90)
- les Députés (150)
- les départements sectoriels et leurs services techniques
- les organisations syndicales et politiques

- les réseaux , ONG et associations spécialisées
- les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux
- les médias publics et privés
- le secteur privé
- les institutions de financement

2.1.2. Les rôles attendus des acteurs ainsi identifiés

Les groupes-cibles bénéficiaires :
Les groupes cibles retenus pour ce premier plan d'action ne seront pas des bénéficiaires passifs, mais plutôt des acteurs-bénéficiaires. Toutes les cibles s'investiront pleinement dans la définition de leurs besoins et priorités, dans la formulation des projets et programmes devant répondre à leurs préoccupations, ainsi que dans le financement et la mise en œuvre des actions à mener. A travers leurs différentes formes d'organisation, elles seront des interlocuteurs incontournables sur toutes les questions les concernant.

Les interfaces :
- Le Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance (MPCFE) :
Il est l'interlocuteur officiel, au niveau national, pour toutes les questions qui touchent au genre et développement. Il a pour mission de promouvoir l'égalité des sexes à tous les niveaux de la vie économique et sociale et d'assurer l'intégration du genre comme objectif et comme outil d'analyse et de planification dans tous les secteurs d'activités. Il lui revient, dès lors, de soutenir, sur le plan opérationnel, la coordination des efforts en direction des femmes, des adolescentes et des petites filles, d'animer la concertation entre tous les acteurs, d'établir des alliances stratégiques avec les parties prenantes et d'assurer le suivi et l'évaluation des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action National Genre et Développement (PANAGED). Enfin, le MPCFE est de fait responsable devant le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers des résultats atteints dans le domaine genre et développement. Il lui revient également d'en rendre compte. Le MPCFE est soutenu dans ses missions par la Direction de la Condition Féminine.

- Les Commissariats en charge des questions de population et de la promotion de la femme seront la référence en genre et développement au niveau provincial. Ils seront chargées de promouvoir l'égalité des sexes et d'appuyer l'intégration de la perspective genre dans tous les secteurs d'activité de la province. Plus particulièrement, il leur revient d'assurer, au niveau opérationnel, la coordination de la mise en œuvre des Plans d'action Régionaux Genre et Développement (PARGED) ainsi que leur suivi et évaluation.

Les partenaires :
- Les départements sectoriels et services techniques des niveaux central et provincial :
Ce sont les ministères techniques au niveau central, les commissariats généraux et les services déconcentrés et décentralisés au niveau provincial. A cet effet, les institutions et services ainsi identifiés seront des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre des stratégies d'égalités définies dans le PANAGED et les PARGED. Ils sont de fait des ***structures techniques d'exécution*** qui veilleront à ce que les objectifs, retenus par la Politique Nationale de Promotion de la Femme et relevant de leur secteur d'intervention, soient pris en compte dans leurs politiques, programmes et projets de développement. Ils auront à collaborer étroitement avec les interfaces au niveau national et provincial en vue d'une meilleure harmonisation des stratégies d'intervention.

- Les regroupements de la société civile : syndicats, partis politiques, ONG, réseaux, les associations et groupements féminins :
Les groupes d'influence et organisations, ainsi identifiés, ont un rôle à jouer dans l'instauration d'un climat d'égalité entre les sexes dans les domaines social, culturel, économique et politique. Ce sont également des ***structures d'exécution*** dans le cadre de la mise en œuvre des actions en faveur de la femme sur le terrain. Leur expertise dans le domaine de la promotion de la femme et leur expérience dans le domaine du développement à la base sont un atout certain dans le cadre du partenariat qui devra s'établir autour de la mise en œuvre du PANAGED et des PARGED.

- Le secteur privé, les institutions de formation, de recherche et de financement :
Ces différentes structures seront sollicitées, à travers les organisations patronales, les entreprises, les opérateurs économiques, les groupements professionnels, les universités, les écoles de formation et les mécanismes de financement des secteurs formel et informel, à l'effet d'asseoir un partenariat dynamique pour répondre aux besoins des groupes cibles dans les domaines de l'économie et de l'emploi, du renforcement des capacités et du financement. Ils serviront de ***point d'appui*** pour la recherche et l'information, la formation et l'acquisition de nouvelles technologies.

- Les Partenaires techniques et financiers :
Les institutions de coopération bilatérale et multilatérale sont des partenaires indispensables dans la mise en œuvre du Plan d'action National Genre et Développement. L'insuffisance des ressources internes pour couvrir les besoins des populations requiert une collaboration étroite avec la communauté internationale pour mobiliser les ressources additionnelles nécessaires au développement du pays. La réduction des inégalités et la promotion de la femme ne sont pas en reste et ont également besoin de ces compléments de ressources. Les organisations internationales seront des ***structures d'appui technique et de contribution*** pour la mise en œuvre des plans d'action national et régionaux.

- Les Parlementaires et leaders d'opinion :
Ces leaders politiques, coutumiers et religieux sont ***des partenaires incontournables*** pour la prise de décision et le plaidoyer en vue de la réduction des inégalités et la mobilisation des ressources pour les programmes du PANAGED. Les femmes parlementaires, en l'occurrence, joueront un rôle déterminant au niveau du Sénat, au sein de l'Assemblée nationale et auprès du Gouvernement pour faire voter les textes et prendre les mesures appropriées, qui garantiront aux femmes, aux adolescent(e)s et aux petites filles la place et les conditions de vie qui leur reviennent de droit dans la société.

- Les médias et autres communicateurs :
Les médias publics, privés et traditionnels, à travers leurs différents canaux, sont des ***mécanismes d'appui*** pour la production et la diffusion de l'information et la sensibilisation des populations pour un changement de comportement favorable à la promotion de la femme. Dans ce cadre, le réseau des journalistes et les communicateurs traditionnels seront des partenaires privilégiés dans la conduite de la stratégie de communication qui va soutenir la mise en œuvre du PANAGED.

2.1.3. Les organes institutionnels

Au niveau central

- Un organe d'orientation et de décision dénommé ***« Conseil National d'Orientation et de Validation Genre et Développement » (CNOV/GED)*** : Cette instance, présidée par ***le Premier Ministre, chef du Gouvernement***, sera constituée par les Gouverneurs des Provinces Autonomes et les Ministres chargés de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance, de la Santé, de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base, de l'Enseignement Supérieur, du Travail et de la Fonction Publique, de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Industrie et de l'Artisanat, de la Jeunesse et des Sports, de l'Information et de la Communication, du Tourisme, des Transports, des Finances et de l'Economie, du Budget et du Développement des Provinces Autonomes.

Le CNOV/GED aura pour mission de se prononcer sur toutes les questions relatives au Genre, de valider les orientations stratégiques et programmes d'action en genre et développement, d'examiner, ***une fois par an***, l'état d'avancement du PANAGED et de donner les orientations et directives nécessaires à sa bonne exécution.

- Un organe de promotion, suivi et évaluation dénommé ***« Direction de la Condition Féminine »*** : Structure technique, responsable de la mise en œuvre de la politique de promotion de la femme, la Direction de la Condition Féminine sera chargée d'appuyer et de suivre l'exécution du PANAGED au niveau national.

La Direction de la Condition Féminine aura pour tâches : (i) d'élaborer les cadres logiques des programmes ainsi que le tableau de bord relatif à l'exécution du PANAGED, (ii) d'établir des protocoles de collaboration avec les différents partenaires, (iii) de donner un appui technique aux acteurs engagés dans la mise en œuvre du PANAGED, (iv) de veiller à ce que les engagements financiers et programmatiques de ces derniers soient tenus conformément aux protocoles d'accord établis avec eux, (v) d'élaborer le tableau de bord relatif à l'exécution du PANAGED et (vi) d'en assurer le suivi et l'évaluation. Il lui reviendra également de préparer les rapports de situation à soumettre périodiquement au Conseil National d'Orientation et de Validation Genre et Développement.

Pour lui permettre de mener avec efficacité les tâches qui lui sont ainsi assignées, la Direction de la Condition Féminine sera renforcée par une ***Unité Technique Nationale Genre et Développement » (UTN/GED)***. Domiciliée au sein de la Direction de la Condition féminine, l'Unité Technique Nationale constituera le mécanisme opérationnel chargé de soutenir techniquement la mise en œuvre des différents programmes du PANAGED. Des personnes-ressources qualifiées en genre et développement et en planification, suivi et évaluation seront recrutées à cet effet. Le budget de la Direction de la Condition féminine sera revu en conséquence.

La Direction de la Condition Féminine travaillera en étroite collaboration avec (i) l'Institut National de Statistiques pour la désagrégation des données par sexe et la définition d'indicateurs pertinents d'égalité entre les sexes (ii) la Direction Générale du Budget et du Développement des Provinces Autonomes (iii) les Cellules Genre et Développement, qui seront mises en place au sein de tous les ministères sectoriels, ainsi que les points focaux GED des partenaires techniques et financiers, des ONG et des Associations.

Deux fois par an, la Direction de la Condition Féminine réunira les parties prenantes pour faire le point de l'état d'avancement du PANAGED. Les Provinces Autonomes seront conviées à ces réunions à travers les Commissariats Généraux, interfaces en Genre et Développement.

Au niveau provincial

- Le Comité Provincial de Concertation Genre et Développement CPC/GED)
Présidé par le Gouverneur, le CPC/GED sera composé de la façon la plus large possible pour comprendre les représentants de l'ensemble des parties-prenantes de la province notamment des représentants des Conseils provinciaux et municipaux, des services décentralisés et déconcentrés impliqués, des cadres de coordination et de développement, des ONG, associations et autres composantes de la société civile.

Le CPC/GED aura pour mission de favoriser la concertation autour du genre et la synergie des interventions dans le cadre de la mise en œuvre du PARGED. Il lui revient de donner les orientations en matière de Genre et Développement au niveau de la province, de valider les plans d'action au niveau provincial et de donner les directives nécessaires à leur bonne exécution. Le Comité se réunira ***deux fois par an*** pour examiner l'état d'avancement du Plan d'action Régional Genre et Développement et échanger des expériences. Il sera également représenté, par son Président, aux réunions du Conseil National d'Orientation et de Validation Genre et Développement.

- Le Commissariat Général en charge des questions de population et de la promotion de la femme, interface pour toutes les questions genre et développement, sera le mécanisme chargé d'appuyer et de suivre l'exécution du PARGED au niveau de chaque province et d'en rendre compte au Comité Provincial de Concertation Genre et Développement.

Il aura ainsi pour tâches : (i) d'élaborer les cadres logiques des programmes ainsi que le tableau de bord relatif à l'exécution du PARGED, (ii) d'établir des protocoles de collaboration avec les différents partenaires (iii) de donner un appui technique aux acteurs engagés dans la mise en œuvre du PARGED, (iv) de veiller à ce que les engagements financiers et programmatiques de ces derniers soient tenus conformément aux protocoles d'accord établis avec eux, (v) d'élaborer le tableau de bord relatif à l'exécution du PARGED et (vi) d'en assurer le suivi et l'évaluation. Il lui reviendra également de préparer les rapports de situation à soumettre périodiquement au Comité Provincial de Concertation Genre et Développement.

Pour lui permettre de mener avec efficacité les tâches qui lui sont ainsi assignées, le Commissariat Général en charge des questions de population et de la promotion de la femme sera renforcée une ***Unité Technique Provinciale Genre et Développement*** *(UTP/GED)* qui devra être mise en place avant le démarrage des PARGED.

le Commissariat Général en charge des questions de population et de la promotion de la femme travaillera en étroite collaboration avec les autres Commissariats Généraux ainsi que les services techniques de la province et les points focaux des partenaires impliqués dans la problématique de l'égalité des sexes. ***Deux fois par an***, le Commissariat Général en charge des questions de population et de la promotion de la femme réunira les parties prenantes de la province pour faire le point de l'état d'avancement du PARGED, d'examiner les problèmes et les réussites.

Cadre et Mécanismes Institutionnels de Mise en oeuvre du PANAGED

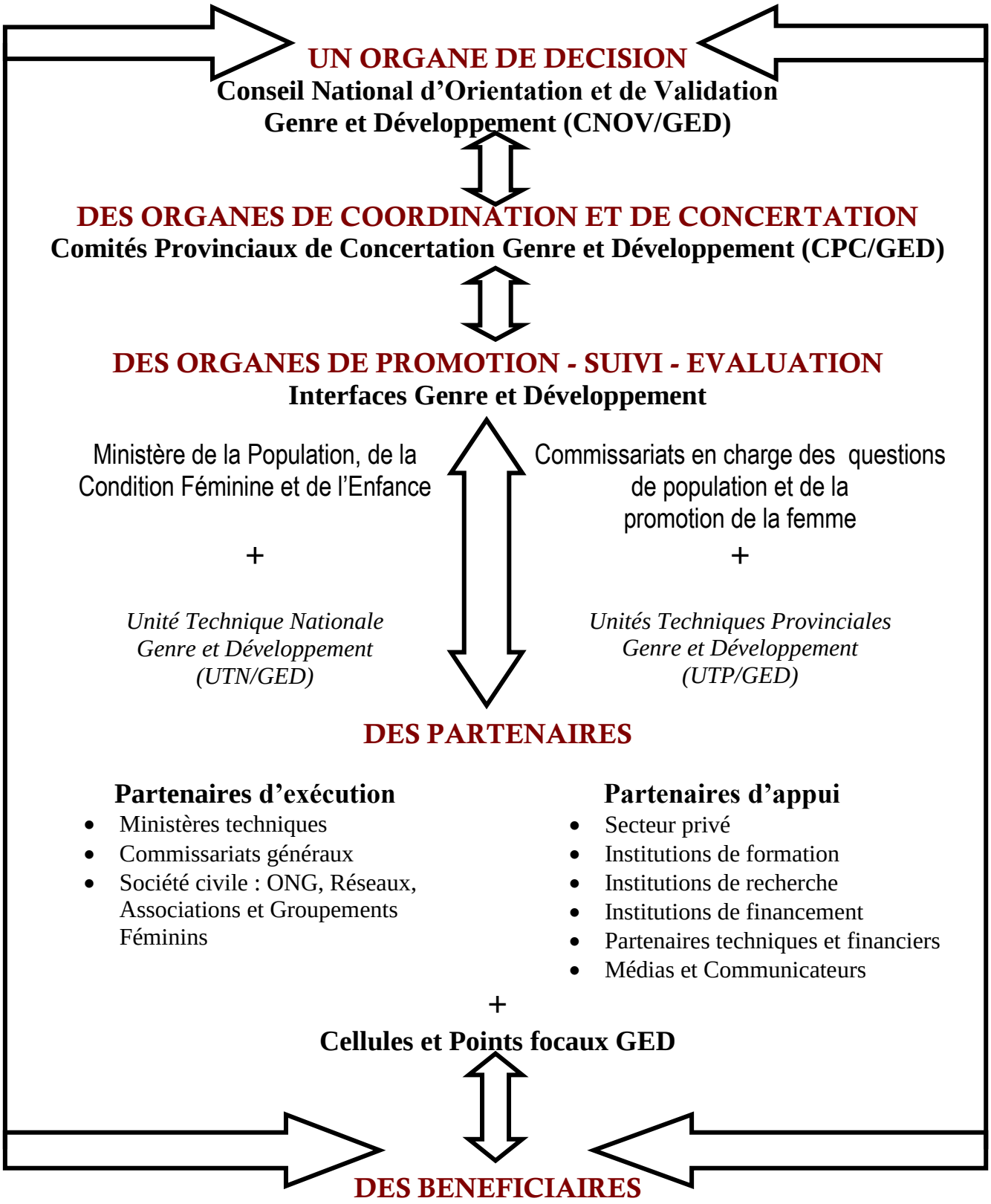

2.2. STRATEGIE D'INTERVENTION DU PANAGED

2.2.1. La gestion des programmes

L'exécution du PANAGED se fera essentiellement à travers *les* PARGED au niveau de chaque province. Le niveau central aura plutôt un rôle d'appui technique, matérialisé par l'exécution ***d'un programme transversal d'appui*** à la mise en œuvre du PANAGED. Ce programme, qui sera domicilié au sein du mécanisme national, sera le seul à être exécuté par le niveau central.

A cet effet, des ***structures d'exécution*** et des ***mécanismes opérationnels*** pour soutenir la mise en œuvre des programmes sont ainsi définis.

Des structures d'exécution

La mise en œuvre du PANAGED requiert le concours de plusieurs partenaires. L'objectif étant d'assurer la pérennisation des changements acquis, l'implication et l'appropriation du processus par tous les acteurs sont une condition sine qua non. Ainsi, outre les ministères et les commissariats généraux sectoriels, qui auront ***un rôle d'accompagnement et d'appui technique***, les collectivités territoriales décentralisées, les associations féminines, ONG et réseaux, le secteur privé et les médias, chacun dans ses domaines d'intervention, seront les principaux protagonistes dans la réalisation des objectifs attendus du PANAGED pour un développement équilibré homme-femme. Les rôles attendus des uns et des autres ont été précisés au point 2.1.2 de ce chapitre.

Cette démarche, confortant la volonté de l'Etat de promouvoir une administration de proximité plus proche des populations et des bénéficiaires, devra permettre une meilleure prise en compte des besoins des groupes cibles dans les programmes d'intervention des régions et des communes. Ce sera également une opportunité pour renforcer la mobilisation des moyens pour une meilleure prise en charge des besoins pratiques et stratégiques des femmes, des adolescent(e)s et des petites filles.

Des mécanismes opérationnels

- ***Les Unités Techniques Genre et Développement aux niveaux national et Provincial :***

Domiciliées respectivement au sein de la Direction de la condition féminine, au niveau central et au sein des Commissariats généraux en charge des questions de population et de promotion de la femme, au niveau provincial, ces unités ont pour rôle d'appuyer la mise en œuvre des programmes.
Plus spécifiquement, elles auront à :

- Planifier les actions du PANAGED en identifiant très clairement les besoins techniques mais aussi les besoins de formation, d'information, d'accompagnement et de financement ;
- Appuyer les partenaires dans la constitution des dossiers de projet et la recherche de financement ;
- Organiser les réunions de concertation avec les différentes parties prenantes ;
- Elaborer les protocoles d'accord, les cadres logiques et autres outils de planification et de suivi ;
- Assurer le suivi des activités exécutées par les partenaires au niveau régional et communal ;

- Organiser les évaluations périodiques ;
- Produire les rapports sur l'état d'avancement du PANAGED et des PARGED et leur impact sur les groupes cibles ;
- Préparer les réunions du Comité Provincial de Concertation Genre et Développement.

Pour mener à bien l'ensemble de ces tâches, ces Unités comprendront du personnel permanent mais pourront également faire appel ponctuellement à des personnes ressources dont l'expertise sera nécessaire à la réalisation de certaines questions techniques mais aussi pour le suivi et l'évaluation des programmes. Elles devront, en conséquence, disposer des ressources humaines et des moyens matériels et financiers indispensables à la conduite de leurs missions.

- ***Les Cellules Genre et Développement et les points focaux :***

Pour faciliter la concertation, la coordination et le suivi du PANAGED, il est recommandé la mise en place de ***Cellules Genre et Développement*** au sein des Ministères centraux et Commissariats généraux et la ***nomination de points focaux*** au sein des Institutions internationales, des ONG, Réseaux et Associations.

Les Cellules et les Points focaux Genre et Développement auront essentiellement pour mission :

- d'examiner, régulièrement, le mandat, les objectifs et les politiques de leur institution respective pour identifier et signaler les écarts entre les sexes, suivre l'exécution des programmes et projets et influer sur les décisions à prendre au sein de l'institution,
- de créer des programmes de renforcement des capacités à l'intention du personnel de l'institution,
- de sensibiliser les décideurs de l'institution à la problématique genre et développement,
- de tenir régulièrement des réunions avec les différentes directions et services de l'institution au sujet de l'intégration du genre,
- d' élaborer un plan de suivi afin de suivre les progrès de l'institution dans le domaine genre,
- de relire les rapports de l'institution afin d'y intégrer des données ventilées par sexe et des informations sur la situation des bénéficiaires de ses interventions.

Dans ce cadre, les Cellules et les points focaux GED travailleront en étroite collaboration avec les Unités Techniques Genre et Développement aux niveaux central et provincial.

2.2.2. Coordination et concertation

- Le Conseil National d'Orientation et de Validation Genre et Développement, sur la base des rapports de situation qui seront présentés par l'interface genre et développement du niveau national, se réunira ***une fois par an*** pour faire le point sur l'égalité des sexes et la promotion de la femme. Il examinera l'état d'avancement des programmes du PANAGED aux niveaux national et provincial et donnera les directives nécessaires pour une bonne conduite des missions assignées aux différentes parties prenantes et pour une atteinte effective des résultats attendus du PANAGED en 2006.

- Les collectivités territoriales décentralisées, les ONG, les réseaux, les associations et les groupements de femmes, le secteur privé et les institutions de financement locaux seront des partenaires privilégiés dans l'exécution des activités sur le terrain. Dans ce cadre, *une réunion* regroupant l'ensemble de ces acteurs sera organisée *tous les six mois* pour délimiter les champs d'action, évaluer les activités mises en œuvre et mesurer leur impact sur les groupes

cibles. Ces réunions seront organisées par les interfaces genre et développement au niveau central et au niveau de chaque province.

- Les partenaires techniques et financiers seront sollicités ***une fois par an*** pour faire le point sur l'état d'avancement de leurs programmes, les cibles touchées, la couverture géographique ainsi que l'impact des actions menées.

2.2.3. Suivi et évaluation des programmes

Le suivi et l'évaluation des programmes du PANAGED relèvent des interfaces GED et de leurs Unités Techniques Genre et développement au niveau national et au niveau provincial. Pour ce faire, ils établiront ***des protocoles de collaboration*** avec les différents partenaires pour faciliter la planification et le suivi des interventions en direction des groupes cibles.

Il est également proposé de recourir à des ***réunions ad hoc de concertation*** avec les groupes cibles et les partenaires (collectivités territoriales décentralisées, commerçants, industriels, banques, médias, juristes, corps judiciaire, corps médical, universités...) pour faire le point sur la prise en compte des questions de genre dans leur domaine respectif.

En plus de ces rencontres périodiques, ***deux réunions de suivi des programmes*** seront organisées chaque année par les interfaces pour examiner le niveau d'atteinte des résultats ainsi que les contraintes rencontrées. Un rapport de suivi sera produit après chaque réunion pour être transmis au Conseil National d'Orientation et de Validation ainsi qu'au Comité Provincial de Concertation Genre et Développement.

La formulation du *cadre logique* de chaque programme et la mise en place d'un ***tableau de bord*** par province permettront également, avec l'aide ***d'outils*** tels que les rapports de suivi, les études, enquêtes et évaluations sectorielles, de mesurer l'efficacité des programmes et d'apporter les correctifs nécessaires.

Une évaluation à mi-parcours en 2004 et u***ne évaluation finale*** en l'an 2006 de l'ensemble des programmes seront effectuées avec les partenaires afin de mesurer l'atteinte des objectifs poursuivis par le PANAGED et leur impact sur la situation des groupes cibles.

2.3. STRATEGIE DE FINANCEMENT

Pour mobiliser le financement des programmes du PANAGED, deux voies sont retenues :
1. Bénéficier des ***ressources disponibles*** en assurant l'intégration effective de certaines actions du PANAGED dans les programmes et projets en cours d'exécution ;

2. Recourir à la mobilisation de ***ressources additionnelles*** auprès de l'Etat, des Collectivités Territoriales Décentralisées, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers pour les actions n'ayant pu être intégrées dans les programmes et projets existants.

**** Les contributions attendues des parties-prenantes :***
- *La contribution de l'Etat et des Collectivités Territoriales Décentralisées*
La mobilisation de ressources, au titre des dotations budgétaires nationales, constitue un facteur important pour le succès de la mise en oeuvre du PANAGED. Elle marquera également, l'engagement effectif de l'Etat et des Provinces Autonomes à œuvrer pour l'égalité des sexes et la promotion des femmes et des petites filles.

A ce titre, il est attendu de l'Etat et des Collectivités Territoriales Décentralisées de :
(i) prendre en compte, dans leurs budgets respectifs, les objectifs et actions des différents programmes du PANAGED ;
(ii) renforcer les capacités des mécanismes institutionnels en charge de la coordination et du suivi du PANAGED par une dotation budgétaire conséquente et l'affectation en personnes ressources qualifiées ;
(ii) assurer l'inscription systématique de crédits de contrepartie au PIP pour les projets financés sur fonds extérieurs ainsi qu'une allocation budgétaire pour appuyer les mécanismes en charge de l'égalité entre les sexes.

- *La contribution du secteur privé :*
Les femmes représentent une frange importante de la société au niveau de la production, de la consommation mais aussi de l'emploi. Les activités des femmes, par leur diversité, peuvent offrir des opportunités économiques importantes aux entreprises malgaches et constituaient par là de puissants leviers pour le développement national. Aussi, le secteur privé aurait un intérêt certain à orienter ses efforts vers les femmes afin de profiter des avantages qu'elles offrent en tant que potentiel économique. A cet effet, il s'agira de déterminer les voies et moyens permettant d'instaurer un partenariat plus dynamique, mutuellement profitable au privé national et aux femmes dans le cadre du financement intéressant les différents programmes du PANAGED.

- *La contribution des bénéficiaires :*
Les groupes-cibles entendent s'investir pleinement dans la mise en oeuvre du PANAGED. Ils le feront en mobilisant toutes les ressources humaines et organisationnelles à leur portée ainsi que leur épargne. La part de leur apport sera à déterminer au niveau des programmes et projets à mettre en œuvre.

**** Les mécanismes de mobilisation des financements :***
Les interfaces Genre et Développement, chargées d'appuyer la mobilisation des ressources, organiseront des *mini tables rondes* avec les partenaires techniques et financiers et les responsables des programmes nationaux en vue de les informer sur le PANAGED et de déterminer les possibilités de partenariat et de financement. Ces concertations devront se tenir au début des exercices des programmes.

2.4. STRATEGIE DE COMMUNICATION

**** Importance de l'information et de la communication dans le PANAGED :***
Le processus de mise en oeuvre du PANAGED doit être soutenu par des activités visant à informer et sensibiliser les diverses catégories d'audience autour du PANAGED, en vue de (i) susciter leur adhésion et participation effective, (ii) obtenir les changements de comportement souhaités en faveur de l'égalité des sexes, (iii) partager les échanges d'expérience et la dissémination des recherches

A cet effet, la stratégie de communication retenue pour le PANAGED va allier la ***communication de masse*** en s'appuyant sur les médias publics et privés et ***la communication de proximité*** basée sur une intervention plus ciblée en direction des différentes catégories de la population.

**** Les groupes cibles et les partenaires pour la communication :***

Les décideurs (Gouvernement, Gouvernorats), les parlementaires (Sénateurs et Députés), les élus locaux (Conseillers provinciaux et Conseillers municipaux), les leaders d'opinion (Chefs coutumiers et religieux), les employeurs, les ménages seront des ***cibles privilégiées*** pour les activités d'information, de sensibilisation, de mobilisation sociale et de plaidoyer.

Le Ministère de l'Information et de la Communication, les médias publics et privés, le réseau des journalistes, le réseau des Femmes Ministres et Parlementaires, le Comité National CEDAW, les Comités du 8 mars, les réseaux genre, les communicateurs traditionnels, les artistes, les associations sportives et culturelles, les relais communautaires, les chercheurs de l'université, les enseignants et les ONG spécialisées en IEC seront ***les partenaires*** pour la conduite de la stratégie de communication du PANAGED.

**** Deux approches vont soutenir la stratégie de communication :***

Une approche directe d'information et de plaidoyer à travers des réunions et séances d'animation avec les groupes ciblés ;

Une approche de prévention axée sur la sensibilisation et la mobilisation des diverses catégories de la société : les familles, les adolescents, les enfants, les décideurs et les leaders d'opinion ;

La stratégie de communication devra être soutenue par une production conséquente de ***supports*** d'information et la constitution d'une ***base de données sur le genre*** et le développement à tous les niveaux d'intervention. Cette démarche a pour objet de soutenir les argumentaires qui seront utilisés lors des séances d'information, de sensibilisation et de plaidoyer.

La stratégie de communication sera conduite par le programme national d'appui à la mise en œuvre du PANAGED.

2.5. STRATEGIE D'INTEGRATION DU GENRE DANS LES INSTITUTIONS, LES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT

L'intégration du genre dans les politiques, programmes et institutions pourrait être considérée comme une chose acquise à Madagascar au regard de la volonté politique et de l'engagement manifesté jusque là par les autorités pour soutenir la promotion de la femme et l'égalité des sexes. Plusieurs mesures viennent confirmer cet état de fait, l'on citera en particulier : l'existence d'un mécanisme gouvernemental en charge de la promotion de la femme, la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'adoption du programme mondial de Beijing pour la promotion de la femme, l'élaboration de la Politique Nationale de la Femme, approuvée en Conseil des Ministres et préfacée par Monsieur le Président de la République et le présent Plan d'action Genre et Développement conçu pour réaliser la politique.

L'existence de ces mécanismes et instruments de politiques offre, sans nul doute, un environnement favorable à l'intégration du genre, mais pour être *effective, efficace et durable*, l'intégration du genre dans les institutions, les politiques et programmes de développement doit être sous-tendue par une stratégie d'intégration clairement définie. A cet effet, la stratégie proposée repose sur *six portes d'entrée* :

1) **le maintien de l'engagement des autorités** par la prise des **mesures appropriées** pour mettre en place et rendre fonctionnels les organes institutionnels et les mécanismes opérationnels du PANAGED : Conseil National d'Orientation et de Validation GED, Comités Provinciaux de Concertation GED, désignation dans chaque province du Commissariat en charge des questions de population et de la promotion de la femme, Unité Technique Nationale GED, Unités Techniques Provinciales GED, Cellules Genre et points focaux genre et pour renforcer de manière significative les interfaces Genre et Développement.

2) **La définition d'objectifs précis en faveur de la promotion de la femme et de la petite fille** dans les documents d'orientation politique des institutions nationales et internationales ainsi que dans les programmes d'action sectoriels.

3) **l'allocation d'un certain pourcentage des budgets** des ministères, commissariats généraux, services et organismes de développement ainsi que de l'IPPTE et autres crédits ou subventions pour constituer un fonds d'appui aux programmes du PANAGED, aux Unités Techniques, aux Cellules et points focaux Genre et Développement.

4) **la création des compétences requises** au sein des interfaces des niveaux central et décentralisés pour asseoir un climat de confiance et nouer les liaisons utiles pour opérer des changements.

5) **la mise en place d'un système de suivi-évaluation** solidement bâti à partir de données et d'indicateurs ventilés par sexe dans tous les domaines pour servir d'argumentaire à l'égalité des sexes et à l'élaboration des politiques et des programmes.

6) **la construction d'alliances stratégiques** entre les parties prenantes du PANAGED en vue d'une meilleure coordination et synergie des interventions en faveur de l'objectif de l'égalité entre les sexes. Les Cellules et les points focaux GED ainsi que les plate-formes de coordination existantes à tous les niveaux seront les maillons déterminants de cette chaîne de solidarité.

CHAPITRE III

DESCRIPTION DES PROGRAMMES DU PANAGED

3.1. PROGRAMME D'APPUI A LA PROMOTION ECONOMIQUE DES FEMMES DANS LES MENAGES RURAUX ET SUBURBAINS.

3.1.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Atouts et Acquis

☞ ***Les femmes, un potentiel actif non négligeable :***

La population féminine qui représente 50,5% de la population malgache totale constitue une force productive importante dans tous les domaines du développement et de la réduction de la pauvreté. Elle représente également la moitié de la population active et est présente dans tous les secteurs d'activité. Ces dernières années le nombre de femmes exerçant et occupant des postes de responsabilité dans le secteur public et privé a évolué. L'on constate notamment leur percée dans le domaine de l'entreprenariat où elles sont présentes dans toutes les branches d'activité.

Face à la crise économique actuelle, l'esprit d'initiative des femmes s'est considérablement développé. Des mouvements associatifs diversifiés se créent tant en milieu rural qu'en milieu urbain et se transforment de plus en plus en groupements de promotion féminine pour répondre de manière plus efficace aux préoccupations quotidiennes des femmes.

On constate aussi une volonté de plus en plus affirmée des autorités gouvernementales et de la communauté internationale de s'engager dans la réduction des disparités pour un renforcement du pouvoir économique des femmes. Cette attention est illustrée par les mesures prises au cours des deux dernières décennies pour protéger la femme sur le plan législatif et économique. Des actions d'information et de formation ainsi que des projets, visant à améliorer ses conditions de vie et à soutenir sa promotion, sont développés avec le soutien des partenaires.

Mais, malgré les gains ainsi enregistrés et les efforts investis, la question de l'inégalité des sexes demeure une contrainte à la promotion économique des femmes et freine leur participation effective et efficace à la résolution des enjeux économiques du pays. Les causes qui sous-tendent cette situation sont ci-dessous résumées.

Contraintes

☞ ***Des pesanteurs socioculturelles inégalitaires :***

Le statut des femmes dans les sociétés est déterminé par des normes et des valeurs fondées dans une large mesure sur le patriarcat. Ces normes et valeurs socioculturelles déterminent la place de l'homme et de la femme dans la société. Elles assignent des fonctions, gèrent les rapports entre les hommes et les femmes en termes de pouvoir de décision et de responsabilités et façonnent les comportements des différentes composantes de la société. De cette situation découle des inégalités de traitement qui ont des conséquences, le plus souvent négatives, sur la santé de la reproduction des femmes et des adolescentes, sur l'éducation des enfants en favorisant l'abandon et la déperdition scolaire au niveau de ce groupe, sur la capacité des femmes à décider pour elles-mêmes et à participer à la gestion de la vie publique et privée.

☞ ***Une répartition inégale des rôles et des tâches domestiques:***

Les femmes au foyer représentent 30% de la population active âgée de 10 ans et plus. Elles ont la charge exclusive des travaux domestiques, mais ce travail est généralement occulté par

la comptabilité nationale. En milieu rural, les femmes travaillent 2 à 3 heures de plus que les hommes. En plus des travaux agricoles, ce sont elles qui assument les corvées domestiques. L'intensité et la durée des travaux des femmes varient selon les calendriers culturaux et les régions. En milieu urbain, la majeure partie des femmes, en plus des tâches domestiques, exercent dans le secteur informel pour pallier l'insuffisance de revenu du ménage et assurer la satisfaction des besoins essentiels de la famille. Pour celles qui exercent dans le secteur formel, elles n'échappent pas à la responsabilité des tâches domestiques en plus de leurs obligations professionnelles. La migration des hommes, phénomène de plus en plus observé dans le contexte économique actuel, accroît les responsabilités des femmes qui se voient ainsi déléguées dans la fonction de chef de ménage sans en avoir les prérogatives.

☞ ***Un faible niveau d'éducation, de formation et d'information :***
Les femmes sont moins instruites que les hommes avec un taux d'analphabétisme de 51,5 % pour les hommes contre 56,5 % pour les femmes . Si l'on tient compte du taux de scolarisation relativement faible tant pour les garçons que les filles, il faudra s'attendre, dans les années à venir, à voir une importante partie des jeunes adultes surtout des femmes, rester en marge des circuits économiques, auxquels ils seront incapables de s'intégrer par manque d'aptitude.

☞ ***Des difficultés d'accès aux facteurs de production et au crédit :***
Les femmes sont rarement chefs d'exploitation par manque de terre. Les pratiques coutumières qui varient d'une ethnie à une autre freinent leurs possibilités d'accès aux moyens de production. Dans beaucoup de régions de Madagascar, les femmes n'ont pas droit à l'héritage des terres sauf dans la province d'Antsiranana où une minorité sont de grands propriétaires terriens « Jaloko ». En général, les femmes cultivent les parcelles les moins fertiles avec des techniques et des instruments rudimentaires alors que les travaux d'entretien qui leur incombent sont encore manuels. La faiblesse de leur surface financière ne leur permet pas d'avoir une bonne capacité de production et de bons rendements. Les femmes ont également peu accès au crédit, le plus souvent, par manque de garantie et d'information sur les opportunités existantes mais aussi par peur des procédures.

☞ ***Des difficultés d'accès à un emploi stable et rémunérateur :***
Les femmes en milieu urbain sont surtout présentes dans le secteur informel où elles occupent 47% des emplois. Ce secteur bien qu'instable et peu sécuritaire, constitue un refuge et un mode d'insertion privilégié par les femmes face au développement accéléré des zones urbaines, à l'exode rural et à la crise économique. Ces activités leur procurent des revenus modestes qui sont surtout affectés aux dépenses domestiques.

Malgré les lois en vigueur qui garantissent l'égalité de chance des hommes et des femmes dans l'emploi et dans le secteur privé, les femmes subissent des discriminations au niveau de l'embauche et au niveau des salaires. Les conditions de travail dans certaines des entreprises sont particulièrement contraignantes surtout pour les femmes enceintes.

Les femmes chefs de ménages qui représentent 17,5% des ménages malgaches, sont davantage exposées au risque et à l'insécurité d'emploi en raison de leur situation matrimoniale.

En résumé, quel que soit le milieu, les femmes jouissent d'une faible autonomie d'action et d'une capacité économique plutôt précaire pour assumer efficacement et de manière pérenne leur rôle d'acteur de développement.

3.1.2. STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROGRAMME

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration du niveau de revenu des familles suburbaines et rurales à Madagascar.

Groupes cibles : Les femmes au sein des ménages en milieux suburbain et rural.

Zones d'intervention : le programme s'exécutera dans des zones cibles prioritaires en milieu rural et suburbain dans les six provinces de Madagascar.

Stratégie d'action :
Le programme promotion économique fera de l'intégration du genre dans les programmes de développement une condition sine qua non à la levée des contraintes à la promotion économique et sociale de la femme. Dans cette optique, les priorités d'action du programme, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, iront à l'allègement des tâches des femmes, à l'amélioration de leur accès à la terre, à la technologie, au crédit et à la recherche de solutions pour répondre à la faiblesse de leurs capacités organisationnelles et entreprenariales.

Dans ce contexte, le présent programme se donne pour finalité d'offrir aux femmes rurales et suburbaines toutes les chances d'accroître leur niveau de revenu et d'améliorer leurs conditions de vie en bénéficiant des opportunités d'emploi et d'investissement au même titre que les hommes.

Composantes du programme :
Le programme d'appui à la promotion économique des femmes dans les ménages ruraux et urbains est structuré en 9 composantes :
* Composante 1 : Renforcement du statut social et économique des femmes.
* Composante 2 : Allégement des tâches domestiques des femmes.
* Composante 3 : Appui à l'accès des femmes rurales et suburbaines aux facteurs et moyens de production
* Composante 4 : Appui à l'accès des femmes rurales et suburbaines au crédit.
* Composante 5 : Renforcement des capacités des femmes rurales et suburbaines.
* Composante 6 : Appui à l'accès des femmes à l'économie de marché et aux systèmes de commercialisation.
* Composante 7 : Appui à l'accès des femmes à un emploi dans le secteur formel.
* Composante 8 : Appui aux femmes du secteur informel en milieu rural et urbain.
* Composante 9 : Soutien à l'entreprenariat féminin en milieu rural et urbain.

3.1.3. Programme d'appui à la promotion économique des femmes dans les familles rurales et suburbaines.

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration du niveau de revenu dans les familles suburbaines et rurales						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/activités**	**Cibles bénéficiaires**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget M.Fmg par an**
Objectif 1 : Relever le statut social et économique des femmes des zones suburbaines et rurales.	**Composante 1.1.** Renforcement du statut social et économique des femmes.	*** Concevoir et exécuter un programme de plaidoyer et de sensibilisation en genre:** . Définir un plan d'exécution de plaidoyer sur la base des argumentaires fournis par le programme d'appui du PANAGED ; . Organiser des séances d'animation et de causeries au sein de la communauté en collaboration avec les Associations et ONG ainsi que les animateurs/trices intervenant dans les zones ciblées ; . Mener des actions d'information de masse sur les questions de genre en partenariat avec les médias ; . Mener des actions de plaidoyer en direction des décideurs, leaders religieux et traditionnels.	Familles des zones ciblées, décideurs et leaders d'opinion	- Unités Techniques Genre et Développement (UT/GED) - Education à la vie familiale (EVF) - Associations et ONG, Réseaux - Animateurs et animatrices - Médias - Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et PTF	En 2006, 50% des familles et des décideurs et leaders d'opinion de chaque province sont sensibilisés à l'approche genre et soutiennent la promotion de la femme.	1.400
		*** Mettre en place un système de suivi-évaluation** . Définir avec les groupes cibles les indicateurs de résultat. . Mener des enquêtes ponctuelles sur le temps de travail et le profil d'activités des hommes et des femmes dans les zones d'intervention du programme.	------	UT/GED, INSTAT Cellules GED Groupes cibles	En 2004 et 2006, les données sur le temps de travail et le profil d'activités des hommes et des femmes sont disponibles	900

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration du niveau de revenu dans les familles suburbaines et rurales						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/activités**	**Cibles bénéficiaires**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget M.Fmg par an**
Objectif 2 : Accroître la capacité de production et la productivité des femmes rurales et suburbaines dans le développement rural, l'environnement et l'artisanat.	**Composante 2.1.** Appui à l'allégement des tâches domestiques des femmes	***Soutenir la mise en place dans les zones ciblées : (i) d'infrastructures collectives économiques (lavoirs, voies d'accès, ramassage des ordures, branchement d'électricité et d'eau, (ii) d'infrastructures sociales (garderies d'enfants)** . Mener un plaidoyer auprès des Collectivités locales pour un accroissement des investissements concernant ces infrastructures.	Femmes rurales et suburbaines	UT/GED, Services déconcentrés, Cellules GED CTD, PTF, ONG et Réseaux.	En 2006, Les zones ciblées de chaque province disposent d'infrastructures collectives économiques et sociales de proximité	600
		*** Développer un programme d'allégement des tâches des femmes rurales et suburbaines** . Recenser les besoins des femmes et les technologies correspondantes qui existent ; . Organiser des séances de vulgarisation en partenariat avec les institutions spécialisées sur l'utilisation du biogaz, des foyers économes à bois et à charbon de bois par les familles en partenariat avec les organismes spécialisés ; . Mettre en place un programme d'équipements d'allégement.	Femmes rurales et suburbaines	UT/GED, Services déconcentrés, Cellules GED, Associations et ONG CTD et PTF.	En 2006, 50% des femmes des zones ciblées ont accès à des équipements d'allégement et aux nouvelles technologies dans toutes les provinces	2.800
		*** Faciliter l'accès des femmes aux équipements d'allégement des tâches** . Doter le programme d'allégement des tâches des femmes d'un fonds d'appui.	Femmes rurales et suburbaines	UT/GED, CTD et PTF.	En 2004, un fonds d'appui est disponible dans chaque province et est accessible aux femmes	3.600

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration du niveau de revenu dans les familles suburbaines et rurales						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/activités**	**Cibles bénéficiaires**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget M.Fmg par an**
	Composante 2.2. Appui à l'accès des femmes rurales et suburbaines aux facteurs et moyens de production : terre, intrants, équipements, techniques et technologies de production.	*** Soutenir l'accès des femmes aux facteurs et moyens de production dans le développement rural, l'environnement et l'artisanat** . Informer les femmes sur les textes et les procédures ainsi que les programmes d'appui en matière de sécurisation foncière et de crédit ; . Mettre en place au sein des groupements féminins un système de crédit rotatif et d'approvisionnement en équipements et intrants.	Femmes rurales et suburbaines	UT/GED, Services techniques du développement rural et de l'Artisanat Programme Sectoriel de Développement Rural et Programme d'Action Environnemental CTD, PTF , Cellules GED et ONG spécialisées	En 2006, 50% des femmes des zones ciblées ont un accès durable aux facteurs et moyens de production dans le développement rural, l'environnement et l'artisanat En 2004, 50% des associations et groupements féminins des zones ciblées disposent d'un système de crédit approprié pour l'approvisionnement en équipements et en intrants	3.000
		***Intégrer le genre dans les politiques et programmes de développement rural, environnement et artisanat :** . Former en genre les personnels des programmes de ces programmes; . Elaborer des produits et services de vulgarisation intégrant le genre ; . Mener un plaidoyer auprès des décideurs du développement rural, de l'environnement et de l'artisanat pour une prise en compte effective du genre dans leurs politiques et programmes.	Techniciens et planificateurs du développement rural, de l'environnement et de l'artisanat	UT/GED, Cellules GED, Organismes de formation, Réseaux GED, Services décentralisés, CTD et PTF	En 2006, 50% des techniciens et planificateurs du développement rural, de l'environnement et de l'artisanat maîtrisent l'approche genre et l'appliquent dans leur travail	1.200

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration du niveau de revenu dans les familles suburbaines et rurales						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/activités**	**Cibles bénéficiaires**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget M.Fmg par an**
		***Evaluer le degré d'intégration du genre dans tous les programmes de développement rural, de l'environnement et de l'artisanat:** . Etablir un mécanisme de suivi-évaluation pertinent en rapport avec les secteurs concernés ; . Définir les indicateurs appropriés ; . Collecter et analyser les données ; . Produire un rapport périodique sur le genre et la capacité de production et la productivité des femmes rurales et suburbaines.	------	UT/GED, services de l'INSTAT, institutions spécialisées, ministères et services techniques, projets et programmes de développement, Cellules GED, associations et groupements féminins, ONG et les institutions de développement internationales.	En 2004, 20% des programmes de développement rural, de l'environnement et de l'artisanat dans chaque province intègrent les besoins des femmes En 2006, 50% des programmes de développement rural, de l'environnement et de l'artisanat dans chaque province intègrent les besoins des femmes.	1.600
	Composante 2.3. Appui à l'accès des femmes rurales et suburbaines au crédit	*** Développer l'accès et l'accessibilité des femmes rurales au crédit :** . Sensibiliser les femmes sur l'importance de l'épargne et de sa mobilisation ; . Informer les femmes sur les mécanismes de financement existant; . Soutenir la création de caisses d'épargne et de crédit pilotes gérées par les femmes ; . Mener un plaidoyer auprès des institutions de financement pour la prise en compte du genre dans la définition des critères d'éligibilité aux différents mécanismes de crédit ; . Plaidoyer auprès des programmes des Bailleurs de fonds pour la création de lignes de crédit, la constitution de fonds de crédit et autres produits financiers accessibles aux femmes rurales et suburbaines.	Femmes rurales et suburbaines	Organismes de financement, Réseaux genre, Associations et ONG spécialisées, Cellules GED, CTD et PTF.	En 2006, 50% des besoins de financement des femmes des zones ciblés sont couverts par les institutions de financement bancaires et mutualistes.	2.500

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration du niveau de revenu dans les familles suburbaines et rurales						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/activités**	**Cibles bénéficiaires**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget M.Fmg par an**
	Composante 2.4. Renforcement des capacités des femmes rurales et suburbaines dans les secteurs du développement rural, de l'environnement, de l'artisanat, du commerce et de la gestion.	*** Améliorer le niveau d'information, de connaissance, d'habileté des femmes dans les secteurs ciblés :** **.** Recenser les programmes de formation existants dans les secteurs ciblés ; . Former les responsables des programmes de formation en GED . Informer les femmes rurales et suburbaines sur ces programmes ; . Mettre en place un mécanisme d'orientation et d'appui vers ces formations.	Femmes rurales et suburbaines	UT/GED, Programmes de formation, Réseaux Genre, ONG spécialisées, Cellules GED.	En 2006, les capacités en gestion et organisation de 30% des femmes des zones et des secteurs d'activité ciblés sont renforcées	2.500
		*** Soutenir les initiatives des femmes dans les secteurs de développement rural, de l'environnement, de l'artisanat, du commerce et de la gestion :** . Renforcer l'implication des femmes rurales et suburbaines dans la gestion et le contrôle du foncier, des ressources et de l'environnement ; . Appuyer la création d'activités génératrices de revenus, le marketing et la vulgarisation des productions, la création de parcelles agro-forestières et de pépinières et la vente des foyers améliorés.	Femmes rurales et suburbaines	UT/GED, Services techniques décentralisés, Cellules GED, ONG et Associations, CDT et secteur privé.	En 2006, 30% des femmes intervenant dans les secteurs ciblés sont impliquées dans la gestion et le contrôle des moyens de production et mènent au moins une activité génératrice de revenu rentable.	2.600

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration du niveau de revenu dans les familles suburbaines et rurales						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/activités**	**Cibles bénéficiaires**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget M.Fmg par an**
	Composante 2.5. Appui à l'accès des groupes cibles à l'économie de marché et aux systèmes de commercialisation.	*** Appuyer l'écoulement des produits des femmes rurales et suburbaines :** . Rechercher des partenariats avec des organismes intervenant dans le secteur ; . Faire une recherche sur les besoins en informations commerciales des femmes rurales et les intégrer dans les systèmes d'information sur les filières existantes ; . Informer et encadrer les groupements de femmes.	Groupements féminins	UT /GED provinciales. Cellules GED, ONG et Associations spécialisées, les organismes de recherches, PTF, Collectivités locales et secteur privé.	30% des femmes rurales et suburbaines des zones ciblées vendent des produits de bonne qualité à des prix rentables.	720
		*** Renforcer les capacités d'organisation et de gestion des groupements féminins** . Adjoindre systématiquement un volet alphabétisation fonctionnelle dans les programmes et projets du développement rural, de l'environnement et de l'artisanat ; . Inciter à la création de réseaux d'échange entre producteurs et commerçants.	Groupements féminins	UT/GED provinciales. Cellules GED, ONG spécialisées, organisations de producteurs et de commerçants, PTF, Collectivités locales	30% des groupements féminins des zones ciblées ont augmenté leurs capacités organisationnelle, de gestion et d'échange.	480

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration du niveau de revenu dans les familles suburbaines et rurales						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/activités**	**Cibles bénéficiaires**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget M.Fmg par an**
Objectif 3 : Accroître les opportunités d'emploi des femmes urbaines et suburbaines.	**Composante 3.1.** Appui à l'accès des femmes urbaines et suburbaines à un emploi dans le secteur formel.	*** Faciliter l'accès des femmes urbaines et suburbaines à un emploi stable dans le secteur formel** . Elaborer un plan de sensibilisation sur la discrimination positive en faveur des femmes à compétence égale et sur le respect des droits du travail ; . Mener des actions de sensibilisation auprès des autorités publiques et du patronat dans les zones cibles. . Mettre en place un fonds d'appui pour Faciliter l'accessibilité des femmes aux structures de formation partenaires ; . Etablir un partenariat avec les structures de conseil et d'orientation à l'emploi : existantes, . Former en genre le personnel de ces structures ; . Mettre en place, à titre expérimental, des structures de proximité de conseils et d'orientation à l'emploi dans les zones prioritaires ;	Femmes rurales et suburbaines	UT/GED Cellules GED Autorités publiques et patronat, Associations, ONG et Réseaux Structures de conseil et d'orientation, CTD, PTF	En 2006, 10% des femmes des zones ciblées ont accès à un emploi stable dans le secteur formel.	4.800
		*** Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation de l'accès des femmes à l'emploi formel :** . Collecter régulièrement les données désagrégées sur le marché de l'emploi ; . Produire un rapport périodique sur l'accès des femmes à l'emploi formel et l'impact sur leur niveau de revenu dans les zones cibles.	-------	UT/GED, Services de la statistique Cellules GED Groupes cibles	Chaque année les données sur l'emploi des femmes et le niveau de revenu sont disponibles	900

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration du niveau de revenu dans les familles suburbaines et rurales						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/activités**	**Cibles bénéficiaires**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget M.Fmg par an**
	Composante 3.2. Appui aux femmes du secteur informel en milieux urbain et rural.	*** Soutenir la diversification des activités :** **.** Mener une étude sur les secteurs d'activité et les créneaux porteurs ; . Informer et sensibiliser les femmes sur ces créneaux.	Femmes du secteur informel	UT/GED, Organismes de recherche, ONG PTF, services décentralisés, secteur privé, Cellules GED	En 2003, 20% des femmes du secteur informel en milieu urbain et rural sont informées des créneaux porteurs qui existent dans les zones ciblées.	600
		*** Renforcer les capacités des femmes du secteur informel :** . Elaborer un programme d'alphabétisation fonctionnelle avec des modules de formation techniques et de gestion liés aux activités réalisées par les femmes ; . Identifier des partenaires sous-traitants pour exécuter le programme de formation ; . Informer et sensibiliser les femmes sur les avantages du programme pour la pérennisation de leurs activités ; . Exécuter le programme à la demande des femmes.	Femmes du secteur informel	UT/GED, services décentralisés, Cellules GED Organismes de formation Associations et ONG spécialisées et associations d'animateurs et d'animatrices	En 2006, 20% des femmes du secteur informel ont les compétences pour gérer efficacement leurs activités.	1.800
		*** Susciter l'organisation des femmes en groupements autour des activités développées :** . Sensibiliser, en partenariat avec les structures spécialisées, les membres de la communauté sur l'organisation communautaire et la gestion collective; . Former les groupements constitués en gestion organisationnelle. . Définir un cadre contractuel avec les associations des animateurs et animatrices.	Femmes du secteur informel	UT/GED, Cellules GED, Associations ONG spécialisées et associations d'animateurs et d'animatrices PTF, services décentralisés, Cellules GED	En 2006, dans les zones ciblées 20% des femmes sont constituées en GPF et sont opérationnels.	1.000

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration du niveau de revenu dans les familles suburbaines et rurales						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/activités**	**Cibles bénéficiaires**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget M.Fmg par an**
		*** Appuyer le financement des activités des femmes :** . Sensibiliser les femmes sur l'importance de l'épargne et du crédit dans le développement économique ; . Informer les femmes sur les mécanismes existants et leurs conditions ; . Accompagner les femmes dans leur recherche de financement.	Femmes du secteur informel	UT/GED, Organismes de financement, réseaux genre, associations et ONG spécialisées, Cellules GED, CTD, secteur privé et PTF	En 2006, 50% des besoins de financement des femmes du secteur informel des zones ciblés sont couverts par les institutions de financement bancaires et mutualistes.	400
		*** Mettre en place un système de suivi-évaluation de l'efficacité des initiatives des femmes du secteur informel :** . Collecte de données sur les activités développées, sur la productivité des femmes et sur les niveaux de revenus atteints ; . Produire un rapport périodique sur la situation des femmes dans le secteur informel.	------	UT/GED, Services de la statistique Cellules GED Groupes cibles	Chaque année les données sur les activités développées par les femmes du secteur informel, leur productivité et leur niveau de revenu sont disponibles	900

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration du niveau de revenu dans les familles suburbaines et rurales						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/activités**	**Cibles bénéficiaires**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget M.Fmg par an**
	Composante 3.3. Soutien à l'entreprenariat féminin en milieu rural et suburbain.	*** Promouvoir l'émergence d'unités économiques gérées par les femmes elles-mêmes :** . Appuyer les femmes dans la diversification des activités, la transformation et la valorisation des produits. . Rechercher des partenariats avec des organismes et programmes de développement intervenant dans les filières agricoles, pêche, élevage, environnement et artisanat ; . Mener des activités de plaidoyer en direction des structures de financement sur la nécessité de prendre en compte la dimension genre dans les mécanismes de financement ; . Soutenir les femmes rurales et suburbaines en équipements, infrastructures de stockage et moyens de transport ; . Soutenir l'accès des femmes rurales et suburbaines dans les organismes de crédit partenaires ; . Appuyer la création d'espaces d'échanges et d'information ; . Etablir un partenariat avec les médias pour des émissions sur les activités économiques de la Province, la situation de marché et les opportunités d'échange pour les productions des femmes. *** Renforcer les capacités entreprenariales des femmes :** . Former les femmes en gestion technique, en gestion financière, en négociation, sur la normalisation et la qualité des produits, sur la structure du marché et les circuits de distribution et sur les procédures douanières	Femmes en milieu urbain et rural intervenant dans les secteurs du développement rural, de l'environnement et de l'artisanat	UT/GED, Services décentralisés Associations et ONG spécialisées, Cellules GED, Responsables des structures de financement Organisations de producteurs et de commerçants PTF, CTD , secteur privé et médias	En 2006, 20% des femmes dans les zones ciblées ont créé et géré elles-mêmes au moins une activité dans les secteurs du développement rural, de l'environnement et de l'artisanat.	4.300

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration du niveau de revenu dans les familles suburbaines et rurales						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/activités**	**Cibles bénéficiaires**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget M.Fmg par an**
		et commerciales en partenariat avec des institutions spécialisées ; . Informer les femmes sur les mécanismes de financement (formel et mutualiste) et les appuyer dans leurs démarches.	Femmes en milieu urbain et rural intervenant dans les secteurs du développement, de l'environnement et de l'artisanat.	UT/GED, Services décentralisés associations et ONG spécialisées, Cellules GED, Organisme de formation spécialisés, ONG, CTD, PTF.	En 2006, 20% des femmes intervenant dans les secteurs du développement rural, de l'environnement et de l'artisanat ont les compétences requises pour la gestion de leurs activités.	2.300

3.2. PROGRAMME D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FEMMES, DES ENFANTS ET DES JEUNES FILLES DESCOLARISEES.

3 2.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Atouts et acquis

☞ ***Un engagement soutenu de l'Etat à l'éducation formelle :***

Dès l'accession du pays à l'indépendance, le Gouvernement malgache a fait de l'éducation formelle et de la formation une priorité dans son programme de développement. Aujourd'hui, il existe des écoles publiques dans chaque Fokontany et les partenaires privés et les ONG sont étroitement associés à la mise en œuvre de la politique d'éducation.

Au niveau du préscolaire, le Ministère chargé de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance et le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base ont développé respectivement avec l'appui de l'UNICEF des centres d'activités préscolaires et des classes préscolaires annexées aux classes primaires. Ces réalisations du secteur public restent cependant au niveau expérimental. Des ONG et associations caritatives ainsi que des communautés villageoises se sont également investis dans ce domaine.

Au niveau de l'éducation primaire et secondaire

le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base a mis en œuvre depuis 1991 un Programme national pour l'Amélioration de l'Enseignement phase I et phase II. Ce programme a comme objectifs majeurs (i) l'universalisation de l'enseignement primaire (ii) l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé (iii) et l'adoption d'une stratégie centrée sur l'enfant et basée sur l'école. Ces orientations seront soutenues par la mise en œuvre du programme conjoint Gouvernement/système des Nations Unies, validé en octobre 2001.

Au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

Le Ministère de la Formation Technique et Professionnelle concentre ses efforts sur l'adaptation de la formation aux besoins du marché. Des réformes allant dans ce sens sont en cours d'études.

☞ ***L'Education non formelle, une exigence à confirmer :***

L'Education non formelle est une alternative pour pallier au faible niveau de scolarisation et d'éducation. Des initiatives sont développées par les différents services du Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance avec le concours des partenaires techniques et financiers, d'ONG et autres organisations caritatives, mais ces actions sont loin de répondre aux besoins importants d'éducation et de formation de près de 54% de la population dont 60% d'enfants de 6 à 14 ans et 56,5% de femmes qui sont totalement ou partiellement analphabètes.

Les programmes et projets exécutés ciblent essentiellement les femmes adultes et les mères grâce à des actions d'alphabétisation fonctionnelle, d'éducation à la vie familiale, d'éducation en matière de population et de promotion socio-économique. Les enfants et les jeunes filles déscolarisées sont beaucoup moins touchés. Quelques initiatives leur sont adressées à travers des cours d'alphabétisation dispensés au niveau des quartiers en milieu urbain et des formations techniques et professionnelles qu'ils reçoivent au niveau des foyers, centres de formation socio-économique et autres centres d'accueil mis en place par le Ministère de la

Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance et les associations religieuses. Les handicapés notamment les enfants déficients mentaux et les enfants mal voyants sont ciblés par des programmes dispensés au sein d'institutions spécialisées.

Contraintes :
Les efforts fournis par le Gouvernement dans le domaine de l'éducation et de la formation ces dernières années, ont permis d'améliorer le taux net de scolarisation qui est passé de 65,3% en 1996-1997 à 72% en 1998-1999. Toutefois, des études et analyses de la situation ont montré que beaucoup reste à faire pour résoudre le problème de l'abandon scolaire et de la déscolarisation ainsi que l'analphabétisme. Les contraintes à lever dans ce cadre sont de plusieurs ordres :

☞ ***Une éducation préscolaire peu développée :***
L'absence d'une politique claire pour la petite enfance constitue le premier handicap à la promotion de l'éducation préscolaire. En effet, l'accès à l'éducation préscolaire est très limité. En 1997-1998, plus de 90% des enfants de groupe d'âge de 3 à 5 ans n'avaient pas encore accès au préscolaire surtout en milieu rural. En milieu urbain, la majorité des écoles préscolaires relève du secteur privé. Dans certaines provinces comme à Toliara, le préscolaire est quasi-inexistant.

☞ ***Un taux d'abandon scolaire élevé surtout chez les filles :***
Les causes les plus couramment évoquées à cet effet sont :
- l'éloignement de l'école du lieu d'habitation ;
- la dévalorisation par les parents de l'école. En milieu rural, certains parents estiment que l'éducation d'une fille est un investissement à perte dans la mesure où par son mariage, elle doit quitter la famille pour enrichir celle de son conjoint ;
- le taux élevé d'échec scolaire lié à l'inefficacité interne et externe de l'enseignement ;
- l'inadaptation des méthodes, méthodologies et contenus d'apprentissages aux réalités et conditions du milieu des élèves ;
- le faible revenu des parents d'élèves qui ne peuvent pas assurer la transition de leurs enfants du primaire au secondaire. Les classes secondaires se trouvent en général dans les villes secondaires et nécessitent un investissement plus important ;
- l'éducation sexuelle insuffisante et /ou inadaptée qui expose les filles au risque de grossesse entraînant, le plus souvent, l'abandon de la scolarité ;
- l'absence de mesures d'accompagnement pour la scolarisation (actes d'état civil, bourses d'études…).

☞ ***Un enseignement technique et professionnel limité et non adapté :***
Concernant l'enseignement technique et professionnel, le nombre d'établissements est limité et ils accueillent moins les filles que les garçons. Cet état de fait est attribué d'une part à la persistance des stéréotypes qui amènent les filles à s'orienter davantage dans les filières dites féminines (coupe et couture…) et d'autre part à l'insuffisance des mécanismes de promotion des filles dans les filières traditionnellement réservées aux garçons.

☞ ***Des actions de l'Education non formelle de faible envergure :***
L'éducation non formelle souffre de l'inexistence d'une politique claire justifiant la dispersion des interventions et la faiblesse des ressources qui lui sont allouées. Plusieurs programmes d'alphabétisation ont été développées par les différents partenaires/acteurs mais force est de constater qu'à part quelques réussites individuelles, le taux d'analphabétisme reste élevé

notamment chez les femmes. Les possibilités d'éducation ou de réinsertion dans la vie économique des jeunes filles déscolarisées sont minimes. L'éducation des adultes, notamment la formation des parents, n'est pas encore développée.

3.2.2. STRATEGIE D'INTERVENTION

L'objectif de développement
Contribuer au relèvement du niveau d'éducation et de formation de la population à Madagascar.

Groupes cibles : les groupes ciblés en priorité par le programme sont les femmes, les enfants et les jeunes filles déscolarisées.

Zones d'intervention : la priorité des actions du programme est accordée aux milieux rural et suburbain.

Stratégies d'action
Dans le système éducatif, les disparités entre filles et garçons sont encore minimes ; celles-ci s'observent davantage en référence au milieu et à la catégorie sociale. Ainsi, les enfants des ménages riches et pauvres et des familles, vivant en milieu urbain et celles vivant dans le milieu rural, n'ont pas les mêmes chances de commencer une scolarité et de la terminer avec une qualification au bout. Par ailleurs, il est noté que les disparités entre filles et garçons s'accentuent au fur et à mesure que l'on avance dans les niveaux d'enseignement.

La stratégie d'intervention du programme consiste à mener des actions qui viendront en appui aux programmes des ministères concernés en vue de réduire ces disparités pour que les différentes catégories de la population aient des chances égales d'accès, de maintien et de réussite à une éducation de qualité et de formation professionnelle qualifiante.
Les stratégies d'action seront essentiellement (i) l'information et la sensibilisation des groupes cibles, (ii) la mobilisation des communautés pour une participation active à la gestion de l'école, (iii) la formation en genre des différents acteurs pour un changement de comportement favorable à l'école et à la scolarisation continue des enfants et (iv) le plaidoyer en direction des décideurs et des leaders d'opinion pour un soutien significatif aux différents systèmes éducatifs. Ces stratégies accorderont une attention particulière au développement intégral de l'enfant et au rôle incontournable des parents dans la fonction éducative.

Les Composantes :
Le programme d'appui au renforcement des capacités des femmes, des enfants et des jeunes filles déscolarisées est structuré selon deux types d'éducation à savoir : l'éducation formelle et l'éducation non formelle.
**** Composantes de l'éducation formelle*** :
Composante 1 : Accès au préscolaire des enfants en milieu rural.
Composante 2 : Maintien des enfants ruraux et des enfants pauvres dans le cursus de l'Education de base et secondaire.
Composante 3 : Accès aux écoles de formation technique et professionnelle
Composante 4 : Appui à la scolarisation.
Composante 5 : Renforcement de la capacité des institutions universitaires GED.
**** Composantes de l'éducation non formelle :***
Composante 1 : Promotion de l'alphabétisation
Composante 2 : Appui aux jeunes filles déscolarisées.

3.2.3. Programme d'appui au renforcement des capacités des femmes et des jeunes filles déscolarisées

Objectif de développement : Contribuer au relèvement du niveau d'éducation et de formation de la population à Madagascar						
Education formelle						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultat**	**Budget (en million de fmg)**
Objectif 1 : Accroître le niveau d'éducation et de formation des enfants en milieu rural et des enfants des familles pauvres en milieu urbain.	**Composante 1.1.** Accès au préscolaire des enfants en milieu rural et en milieu urbain	*** Faciliter l'accès des enfants en milieux rural et urbain au préscolaire :** . Plaidoyer auprès des CTD pour la mise en place du niveau préscolaire dans les Ecoles Primaires Publiques (EPP) et l'allocation effective de ressources à la réhabilitation et au fonctionnement des structures préscolaires ; . Sensibiliser les parents sur l'importance du préscolaire ; . Appuyer la création de centres d'éveil communautaires pilotes gérées par les associations et groupements féminins dans les zones ciblées. . Mettre en place des mesures incitatives par l'allocation d'aides et de fournitures ; . Développer un partenariat avec le secteur privé, les ONG et Associations spécialisées pour un appui au préscolaire ; . Mener un plaidoyer auprès des bailleurs de fonds pour un soutien effectif à la petite enfance.	Enfants en milieu rural et enfants des familles pauvres en milieu urbain.	UT/GED Ministère de l'Education et les services déconcentrés ONG et associations spécialisées, secteur privé, CTD et PTF.	En 2006, 60% des enfants des zones ciblés ont accès au préscolaire	1.800
	Composante 1.2. Maintien des enfants ruraux et des enfants pauvres dans le cursus de l'Education primaire et secondaire.	*** Soutenir l'amélioration de l'environnement scolaire et de la qualité de l'enseignement en milieu rural :** . Sensibiliser les entités et les décideurs concernés sur l'intégration du paquet minimum de qualité dans le mécanisme de renforcement des capacités des enseignants; . Appuyer la mise en place d'une action pilote d'un programme scolaire rural adapté tenant compte du calendrier cultural ; **.** Organiser des portes ouvertes et des concours « écoles modèles » ;	Enfants ruraux et enfants des familles pauvres en milieu urbain	UT/GED, Ministère de l'éducation et les services déconcentrés ONG et PTF.	En 2006, le taux d'abandon scolaire diminue de 5 % par province	1.150

Objectif de développement : Contribuer au relèvement du niveau d'éducation et de formation de la population à Madagascar						
Education formelle						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultat**	**Budget (en million de fmg)**
		. Organiser des conférences-débats sur le genre et l'éducation. ***Développer une campagne de sensibilisation** en direction des responsables de l'éducation et des parents en faveur de l'éducation et de la formation des enfants et renforcer leur capacités d'intervention en genre **:** . Concevoir un plan de sensibilisation sur les préjugés et les stéréotypes bloquant la scolarisation ; . Intégrer ce plan dans les programmes d'animation existant notamment l'EVF ; . Développer un partenariat avec les médias pour une sensibilisation de masse en faveur de la scolarisation des enfants et de leur maintien à l'école ; . Mettre en œuvre un programme de sensibilisation par province ; . Former les responsables de l'éducation et les membres des FRAM en genre. . Favoriser l'établissement de contrats programmes entre les différents acteurs impliqués dans l'éducation scolaire.	Responsables de l'éducation, parents, communautés, enseignants et élèves.	UT/GED EVF, FRAM, ONG et associations spécialisées, Cellules GED Médias, PTF et CTD.	Les responsables de l'éducation et les associations des parents d'élèves sont sensibles au genre et contribuent à la réduction des disparités au sein de l'école.	1.050
	Composante 1.3. Accès aux écoles de formation technique et professionnelle	*** Faciliter l'accès des enfants en milieu rural et urbain aux écoles de formation technique et professionnelle** . Faire une évaluation sur la situation des écoles de formation technique et professionnelle au niveau de chaque province ; . Sensibiliser les communautés sur l'importance de la formation technique et professionnelle à travers la promotion des modèles de réussite féminine dans les domaines scientifique et technique;	Enfants en milieu rural et enfants des familles pauvres en milieu urbain.	UT/GED, Cellule GED, Autorités locales, ONG, PTF, Secteur privé et CTD.	En 2006, 30% des enfants des zones ciblés ont accès aux écoles de formation technique et professionnelle.	900

Objectif de développement : Contribuer au relèvement du niveau d'éducation et de formation de la population à Madagascar						
Education formelle						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultat**	**Budget (en million de fmg)**
		. Plaidoyer auprès des autorités pour la mise en place de mécanismes d'incitation pour la création d'écoles technique et professionnelle.				
	Composante 1.4. Appui à la scolarisation.	* **Soutenir l'accès à l'état civil** : . Capitaliser les études sur l'allègement des procédures administratives pour l'obtention des actes d'état civil ; . Organiser des actions de sensibilisation sur l'importance de l'état civil ; . Mener des actions de plaidoyer, en partenariat avec les Réseaux, ONG et Associations de femmes, en direction des décideurs pour effectuer l'enregistrement des naissances au niveau du Fokontany. . Appuyer les opérations « Etat civil ».	Enfants en milieu rural et enfants des familles pauvres en milieu urbain	UT/GED, Cellules GED, ONG et Associations de femmes, Services techniques décentralisés, CTD et PTF.	En 2006, 80% des enfants des zones ciblées sont déclarés et ont un bulletin de naissance	1.000
		*** Soutenir la mise en place d' un programme de soutien à la scolarisation des enfants ruraux et des enfants des familles pauvres en milieu urbain ;** . Appuyer la mise en place de cantines scolaires dans les établissements primaires. . Appuyer la mise en place d'un programme de développement intégré à l'école : activités de production agricole et de l'élevage, activités environnementales et d'un programme d'éducation à la citoyenneté ; . Inventorier et diffuser les systèmes de bourses existants et en faciliter l'accès aux enfants ciblés ; . Instituer un système de parrainage des enfants démunis ; . Susciter le partenariat avec le secteur privé et les ONG et associations spécialisées ; . Faciliter l'accès des enfants à ces programmes par	Enfants en milieu rural et enfants des familles pauvres en milieu urbain.	UT/GED, Cellule GED, Réseaux, ONG, Associations de femmes, PTF et secteur privé.	En 2006, chaque province développe un programme d'appui à la scolarisation et a mis en place des mesures incitatives pour soutenir les enfants ciblés.	1.300

Objectif de développement : Contribuer au relèvement du niveau d'éducation et de formation de la population à Madagascar						
Education formelle						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultat**	**Budget (en million de fmg)**
		l'information et l'orientation des parents. *** Mettre en place un système de suivi et auto-évaluation dans le milieu scolaire :** . Collecte régulière des données sur l'accès et l'accessibilité ; . Produire un rapport périodique sur la situation scolaire des enfants en milieu rural.	------	UT/GED, services de la statistique, Groupes cibles, Services techniques décentralisés, Cellules GED, FRAM, CTD et PTF.	Chaque année les données concernant l'accès et l'accessibilité des enfants ciblés à tous les niveaux du système scolaire sont disponibles et analysées.	900
Objectif 2 Accroître la capacité des structures universitaires en GED	**Composante 2.1 :** Renforcement de la capacité des universitaires en GED	*** Soutenir la formation et la recherche sur le genre au sein des universités et autres institutions d'enseignement supérieur :** **.** Etablir un partenariat avec les associations de femmes de ces institutions pour le plaidoyer et le lobbying auprès des autorités de l'Enseignement Supérieur et les Collectivités locales ; . Encourager l'organisation de conférences et autres débats sur l'éducation et le genre. . Soutenir l'attribution d'aides pour les mémoires et thèses sur le genre.	Enseignants et Chercheurs de l'université.	UT/GED, cellule GED, Associations des femmes Universitaires Réseaux genre PTF, ONG, secteur privé et CTD.	En 2006, les 6 universités intègrent le genre dans leur programme de formation.	600

Objectif de développement : Contribuer à la réduction des disparités de genre en matière d'éducation et de formation à Madagascar						
Education non formelle						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget (en millions Fmg)**
Objectif 1 : Relever le niveau d'instruction et de connaissance des femmes et des hommes en milieux rural et suburbain	**Composante 1.1** Promotion de l'alphabétisation.	*** Soutenir l'alphabétisation en milieux rural et suburbain** . Etablir des partenariats avec les structures spécialisées et les médias; . Former en genre les structures partenaires ; .Sensibiliser les populations sur l'importance de l'alphabétisation et de l'alphabétisation fonctionnelle ; . Inciter les femmes et les hommes à se regrouper pour faciliter les activités d'alphabétisation ; . Adjoindre aux programmes et projets de développement des volets alphabétisation fonctionnelle.	Femmes et hommes analphabètes en milieu rural Structures partenaires	UT/GED, Cellule GED, CTD, ONG, PTF, organismes spécialisés en alphabétisation et en genre, médias.	En 2006, le taux d'alphabétisation des femmes et des hommes en milieux rural et suburbain augmente de 10% dans chaque province.	1.000
		*** Soutenir la post-alphabétisation et un apprentissage régulier** . Appuyer la mise en place des bibliothèques villageoises et la publication de supports écrits en langue malgache ; . Concevoir et exécuter des émissions radio en collaboration avec les médias locaux. . Appuyer l'obtention de radios manivelles au niveau des groupements féminins.	Hommes femmes rurales et suburbaines	UT/GED, Cellule GED, CTD , ONG, PTF, organismes spécialisés en alphabétisation et en genre, médias, ONG, Associations et Groupements féminins.	En 2006, 50% des alphabétisés disposent d'un environnement lettré et ont maintenu leurs acquis.	1.900
		*** Mettre en place un système de suivi** . Définir les indicateurs appropriés ; . Collecter régulièrement les données ; . Produire un rapport périodique sur l'alphabétisation des femmes.	------	UT/GED,INSTAT, Groupes cibles, Services techniques déconcentrés.	Chaque année, les données sur les activités d'alphabét et post alphabétisation sont disponibles et analysées.	900

Objectif de développement : Contribuer à la réduction des disparités de genre en matière d'éducation et de formation à Madagascar						
Education non formelle						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget (en millions Fmg)**
Objectif 2 : Assurer aux jeunes filles déscolarisées les aptitudes nécessaires à leur insertion dans la vie économique.	**Composante 2.1.** Appui aux jeunes filles déscolarisées.	*** Favoriser l'accès et l'accessibilité des Jeunes filles déscolarisées dans les foyers sociaux et les centres de formation socio-économiques :** . Plaidoyer auprès des Collectivités locales et du secteur privé pour soutenir le programme de qualification et d'insertion des jeunes filles déscolarisées ; . Appuyer la réhabilitation et/ou la création de foyers sociaux et de centres de promotion socio-économiques ; . Etablir un plan de sensibilisation en partenariat avec les ONG et associations spécialisées en direction des parents et des jeunes filles.	Jeunes filles déscolarisées	UT/GED, Cellule GED, CTD, Secteur privé ONG et associations spécialisées	En 2006, 20 % de jeunes filles déscolarisées dans chaque province intègrent les foyers sociaux et centres de formation socio-économiques.	7.600
		*** Renforcer les capacités d'intervention des structures d'accueil** . Former les encadreurs en genre en partenariat avec ASEG ; . Appuyer les structures d'accueil en équipements spécialisés ; . Appuyer la mise en place d'activités génératrices de revenus pour la constitution d'un fonds de roulement.	Personnel des Structures d'accueil	PTF, autorités locales, services décentralisés ONG, formateurs ASEG, réseau genre	En 2006, 50% des structures d'accueil sont fonctionnels.	1.700
		*** Soutenir l'insertion des jeunes filles** **.** Etablir un partenariat avec le secteur privé pour l'embauche des jeunes filles ou l'établissement d'un contrat d'approvisionnement ; . Conseiller et orienter celles qui veulent mener des activités autonomes sur le plan de l'organisation, de la gestion et de l'accès à un crédit adapté ; . Renforcer les programmes EVF au niveau de ces	Jeunes filles déscolarisées	UT/GED/Cellule GED, EVF ONG, associations spécialisées, secteur privé.	En 2006, 20 % de jeunes filles exercent une activité économique rentable par province.	300

Objectif de développement : Contribuer à la réduction des disparités de genre en matière d'éducation et de formation à Madagascar						
Education non formelle						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget (en millions Fmg)**
		structures ; . Organiser des services de consultation périodique avec les assistantes sociales pour l'orientation et le conseil des jeunes filles dans les foyers sociaux et dans les centres de formation socio-économiques. *** Instaurer un système de suivi du fonctionnement des foyers sociaux et des centres de promotion socio-économiques :** . Définir un mécanisme de suivi-évaluation ; . Collecter les données sur l'évolution de la situation des jeunes filles déscolarisées ; . Produire un rapport périodique sur la situation des jeunes filles déscolarisées dans les zones ciblées.	**-----**	UT/GED, Cellule GED ONG, PTF INSTAT, groupes cibles	Chaque année, les données sur l'accès et l'accessibilité jeunes filles déscolarisées et sur leur insertion sont disponibles et analysées.	900

3.3. PROGRAMME D'APPUI A LA PROMOTION DU DROIT A LA SANTE ET A LA SANTE DE LA REPRODUCTION DES FEMMES ET DES ADOLESCENTS.

3.3.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Acquis et atouts

Les recherches entreprises révèlent une nette amélioration des indicateurs de santé pour l'ensemble de la population et particulièrement pour les femmes et les enfants. En effet, l'avènement de la stratégie des soins de santé primaire a renforcé l'approche santé publique et la participation communautaire à l'effort de santé.

La décentralisation de la santé instituée au début des années 90 a contribué de manière décisive à la consolidation de ces acquis. Elle permet de rapprocher la prise de décision de la base, gage d'une plus grande rapidité et pertinence dans la résolution des problèmes.

Avec l'aide des bailleurs de fonds, de nombreux programmes sont mis en œuvre pour améliorer la santé maternelle et infantile et assurer une meilleure prise ne charge de la santé de la reproduction.

L'implication des ONG, des associations et des médias dans la mobilisation sociale a permis d'élever le niveau de connaissance des communautés sur les mesures préventives. Les femmes et les jeunes qui constituent la majorité de la population sont les principaux acteurs de cette mobilisation sociale. Ils sont les relais qui s'investissent le plus pour la promotion de la vaccination, de l'allaitement maternel, de la planification familiale, de la nutrition, de l'assainissement, de la lutte contre les pandémies dont le SIDA.

De nombreuses études et recherches, ont permis une meilleure connaissance des besoins des femmes et des contraintes qui entravent les résultats attendus projets et programmes destinés au couple mère-enfant. Des sujets autrefois tabous telles la violence domestique et les pratiques néfastes sont aujourd'hui publiquement débattus.

Les programmes élaborés à la suite des conférences du Caire et de Beijing intègrent les recommandations issues de ces rencontres. Les actions en direction des femmes ne se concentrent plus seulement sur leur période de fécondité, mais s'orientent également au niveau des autres étapes du cycle de vie des femmes. Les besoins des hommes en santé de la reproduction et leur implication dans sa gestion sont désormais reconnus et intégrés dans les stratégies de promotion de la santé au niveau des couples et des familles.

Contraintes :

Malgré les améliorations observées dans les indicateurs reflétant l'état de santé de la population et la multiplicité des programmes mis en œuvre dans le domaine de la santé, il faut souligner au titre des contraintes (i) l'insuffisance de la couverture sanitaire notamment en milieux rural et suburbain, (ii) la faiblesse des revenus au niveau des ménages pour assurer une prise en charge correcte de la santé des membres de la famille, (iii) la non prise en compte de la santé des femmes travailleuses, notamment dans le secteur privé et le secteur informel, les pratiques néfastes à la santé des femmes et les conséquences sanitaires et psychologiques des violences et des abandons par le conjoint, dont les femmes sont victimes, (iv) la persistance d'une demande non satisfaite en planification familiale en particulier en milieu rural, (v) l'insuffisance de la prise en charge des IST et du SIDA face à des comportements

sexuels à risque, (vi) le faible niveau d'instruction et d'information de la population sur les questions liées à sa santé.

Les femmes et les adolescentes sont particulièrement sensibles à cette situation qui corrobore la précarité de leur état de santé en général ; or de la santé de ces groupes cibles dépend leur productivité en tant qu'agents économiques.

3.3.2. STRATEGIE D'INTERVENTION

Objectif de développement : Contribuer à la promotion du droit à la santé et à la santé de la reproduction de la population de Madagascar.

Groupes cibles : les hommes, les femmes et les adolescent(e)s sont les cibles bénéficiaires du programme d'appui à la promotion du droit à la santé et à la santé de la reproduction.

Zones d'intervention : les actions du programmes seront orientées en priorité en milieux rural et suburbain.

Stratégies d'action :
Le programme d'appui à la promotion du droit à la santé et à la santé de la reproduction. s'efforcera d'améliorer le système de prise en charge des groupes cibles que sont les femmes, les hommes et les adolescent(e)s en mettant l'accent sur des programmes complémentaires à ceux du Ministère de la Santé. Ces programmes seront axés sur l'intégration du genre dans les interventions du secteur, la recherche, l'information et la sensibilisation des populations, le plaidoyer auprès des décideurs et leaders ainsi que la prévention des risques. Les stratégies ainsi adoptées viseront à favoriser un changement de comportement favorable à la santé de la de la reproduction des groupes cibles, à impliquer davantage les communautés dans la définition et la résolution de leurs propres problèmes de santé et à susciter le soutien des décideurs et leader d'opinion pour un renforcement au niveau de l'organisation et du financement du système de santé.

Composantes :
Le programme d'appui à la promotion du droit à la santé et à la santé de la reproduction comprend *cinq composantes* :
Composante 1. Intégration du genre dans les programmes de santé et santé de la reproduction
Composante 2. Renforcement de la synergie des interventions des organismes œuvrant dans la santé
Composante 3. Appui à l'accès et l'accessibilité des groupes cibles aux services de Santé, de SR et de SRA
Composante 4. Appui aux changements de comportement chez les groupes cibles.
Composante 5. Lutte contre les violences

3.3. Programme d'appui à la promotion du droit à la santé et à la santé de la reproduction des femmes et des adolescents.

Objectif de développement : Contribuer à la promotion du droit à la santé et à la santé de la reproduction de la population						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget en M. Fmg**
Objectif 1 : Accroître l'efficacité et l'efficience des programmes et services de Santé, de Santé de la Reproduction (SR) et de la Santé de reproduction des adolescents (SRA) par l'approche genre.	**Composante 1.1.** Intégration du genre dans les programmes de Santé, de SR et SRA.	* **Soutenir l'intégration du genre dans les programmes de Santé, de SR et SRA :** . Mener des activités de Plaidoyer auprès des responsables du secteur pour la prise en compte du genre dans les programmes de Santé, SR et SRA ; . Organiser des séances d'information et de sensibilisation sur le genre avec les médecins chefs de district et ceux des CSB ; . Mettre à disposition du personnel les résultats des recherches et les supports et outils conçus par l'unité technique GED nationale auprès des entités concernées des provinces ; . Former en genre le personnel des programmes de Santé, de SR et de SRA: . Adjoindre systématiquement un volet AGR et un volet alphabétisation fonctionnelle pour les femmes et les jeunes dans les programmes de santé et de santé de la reproduction ; . Appuyer les initiatives des associations et groupements féminins dans le domaine de l'assainissement, de l'eau potable et de l'hygiène.	Responsables des Programmes de santé, SR et SRA	UT/GED, Cellule GED, Ministère de la santé et les services déconcentrés Réseaux genre ONG et associations spécialisées, Secteur privé CTD et PTF	En 2006, les formations sanitaires ont augmenté de 30% la prise en compte des besoins des hommes, des femmes et des adolescents en SR/SRA.	1.600
		*** Evaluer le degré d'intégration du genre dans tous les programmes de santé et santé de SR et SRA** . Elaborer un mécanisme de collecte et	------	UT/GED, Cellules GED, Ministère de la santé et services déconcentrés,	Les données sont désagrégées par sexe à tous les niveaux du système de santé et sont prise en compte dans les statistiques	900

Objectif de développement : Contribuer à la promotion du droit à la santé et à la santé de la reproduction de la population						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget en M. Fmg**
		d'analyse des données désagrégées par sexe à tous les niveaux du système de santé ; . Définir les indicateurs appropriés ; . Collecter et analyser les données ; . Produire un rapport périodique.		Secteur privé, Groupes cibles ONG, PTF.	sanitaires	
	Composante 1.2. Renforcement de la synergie des interventions des organismes œuvrant dans la santé	*** Renforcer la coordination des interventions en Genre et Santé, SR et SRA :** . Plaidoyer auprès des autorités locales, leaders d'opinions pour leur implication dans les activités de Santé, SR et SRA ; . Systématiser la concertation de proximité avec les groupes cibles ; . Soutenir la mise en place de plate-formes de concertation Genre, Santé, SR, SRA au niveau régional, communal ; . Impliquer les jeunes et les chercheurs dans les différentes plates-formes ; . Organiser des réunions régulières d'échange d'information de ces cadres de concertation.	Les acteurs du PANAGED	UT/GED, Cellules GED, Services décentralisés ONG et Associations Réseaux, CTD, PTF Secteur privé	En 2006, les acteurs du PANAGED sont impliqués dans les activités et soutiennent la prise en charge des besoins des groupes cibles à tous les niveaux du système de santé.	750
Objectif 2 : Participer à l'amélioration de l'état de santé et de la santé de la reproduction (SR) des groupes cibles (femmes, hommes et adolescent (e)s en milieu rural).	**Composante 2.1.** Appui à l'accès et l'accessibilité des groupes cibles aux services de Santé, de SR et de SRA.	*** Faciliter l'accès et l'accessibilité des groupes cibles aux services de santé :** . Mener un plaidoyer auprès des Collectivités locales pour : - la mise en place d'infrastructures sanitaires de proximité et des pistes rurales ; - l'affectation du personnel des deux sexes en milieu rural ; - la généralisation des activités de santé communautaires ; . Sensibiliser les agents de santé sur	Femmes, hommes adolescent(e)s	UT/GED, Cellules GED, Ministère de la santé et services déconcentrés, comités de santé, Secteur privé/Entreprises CTD et PTF.	En 2006, le taux de fréquentation des services de santé et de SR/SRA dans les zones cibles a augmenté de 50%.	2.550

Objectif de développement : Contribuer à la promotion du droit à la santé et à la santé de la reproduction de la population						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget en M. Fmg**
		l'importance de l'accueil des femmes et des jeunes ; . Redynamiser les services à base communautaire dans les entreprises. . Intégrer dans les activités des associations et groupements féminins des volets santé et santé de la reproduction ; . Appuyer les comités de santé de district pour la mise en place d'une mutuelle de santé ; . Mettre en place une action pilote intégrée de mutuelle de santé et d'activités génératrices de revenus.				
	Composante 2.2. Appui aux changements de comportement chez les groupes cibles.	*** Intensifier les actions d'IEC/SR/SRA/Genre en direction des femmes, des hommes et des adolescents :** . Renforcer les capacités en SR/SRA et Genre des Associations féminines et mouvements de jeunes et les impliquer dans les campagnes d'information et de sensibilisation. . Mener des campagnes d'information et de sensibilisation mixtes (hommes/femmes/adolescents) en partenariat avec les programmes de santé dans les zones cibles sur : - La reconnaissance des signes de danger chez la femme enceinte et le nouveau né et la réduction des délais de décision , - la co-responsabilité de la prise en charge de la santé et de la santé de la reproduction au sein de la famille	Femmes adolescent(e)s Hommes	UT/GED, Ministère de la santé et services déconcentrés, CTD, ONG et Associations spécialisés PTF et Organismes spécialisés en IEC.	En 2006, 50% des groupes ciblés sont informés sur les composantes de la SR, leurs causes et conséquences et adoptent des comportements responsables.	2.550

Objectif de développement : Contribuer à la promotion du droit à la santé et à la santé de la reproduction de la population						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget en M. Fmg**
		- les conséquences du mariage précoce, des grossesses précoces et rapprochées, des avortements sur la santé des femmes et des adolescentes; - l'importance des consultations prénatales et postnatales, - la fécondité et la planification familiale ; - les méfaits de la malnutrition chez l'enfant et la femme enceinte et allaitante ; - les risques d'infection aux maladies sexuellement transmissibles ; - le SIDA et la prise en charge psychosociale des malades, - le cancer du col. . Développer des messages radio, des pièces théâtrales et des sketches sur la santé, la SR, la SRA et le genre.				
	Composante 2.3. Lutte contre les violences.	*** Lutter contre les violences domestiques et sexuelles :** . Sensibiliser le personnel de santé sur les méfaits de la violence et sur les droits des femmes et des enfants ; . Rendre obligatoire pour les structures sanitaires de notifier tous les cas de violence aux autorités judiciaires ; . Offrir aux victimes de violences notamment viol et inceste, la gratuité des soins et l'accompagnement psychosocial nécessaire.	Groupes cibles, victimes de violence	UT/GED, Cellule GED, Ministère de la santé et les services déconcentrés Autorités judiciaires ONG et Associations spécialisées, CTD et PTF.	En 2006, le taux des victimes de violences diminue de 50% dans les zones cibles.	650

3.4. PROGRAMME D'APPUI A LA PROMOTION DU DROIT DES FEMMES, DES PETITES FILLES ET DES ADOLESCENTS AINSI QU'AU RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION FEMININE A LA PRISE DE DECISION.

3.4.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Acquis et atouts

Les femmes malgaches jouissent dans la société contemporaine d'un statut juridique relativement favorable. Elles ont les mêmes droits que l'homme, une égalité d'ailleurs garantie par la constitution. Les quelques dispositions discriminatoires qui subsistaient dans le code civil ont été abrogées au cours des années 90, suite à la ratification par Madagascar en 1988 de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des Femmes.

Des mesures sont venues renforcer la position de la femme au sein de la famille, assurer une meilleure maîtrise de la fécondité, l'égalité devant l'emploi, la protection de la maternité, et une plus grande représentativité des femmes dans les instances de prise de décision.

Les principales réalisations consistent en :

- L'élaboration de la Politique Nationale pour la Promotion de la Femme par le Gouvernement Malgache avec l'appui du projet " Valorisation du statut de la femme et Education à la Vie Familiale" ;
- La célébration de la journée mondiale de la femme, le 8 mars de chaque année. Le 8 mars 2000 a été l'occasion d'identifier les lacunes de la législation nationale en référence à la CEDAW ainsi que les obstacles à l'application des textes existants sur les droits de la femme. Les femmes des six provinces de Madagascar ont interpellé les pouvoirs publics en leur soumettant un recueil des discriminations dont elles sont encore l'objet. Ces doléances ont fait l'objet d'un avant projet de loi qui sera soumis au législateur pour sa prise en compte dans la législation nationale ;
- L'augmentation de la proportion des femmes occupant des postes de responsabilité. Par le biais des plaidoyers effectués par le Ministre de la Population auprès du Président de la République, 15% des membres du Sénat sont des femmes ;
- La participation de Madagascar à la conférence de Beijing+5. Les nouvelles orientations définies à Beijing+5 ont pu être intégrées dans la Politique Nationale de Promotion de la Femme ;
- L'expérience accumulée en Education à la Vie Familiale (EVF). Initiée dans le cadre des programmes précédents du FNUAP, l'EVF a pu s'étendre pour toucher un nombre important de femmes et d'hommes dans toutes les régions. Ceci a été rendu possible non seulement par l'appropriation de l'EVF par les structures gouvernementales, mais également par les ONG et les associations qui ont fait de l'amélioration du statut de la femme et la promotion de leurs droits les volets essentiels de leurs programmes.
- Le plaidoyer pour le renforcement du statut de la femme et de la petite fille a trouvé un écho favorable auprès des élu (e)s de la nation. En effet, le Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires s'est engagé à soutenir un cadre législatif basé sur l'approche genre et favorable à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et de la petite fille.

Contraintes
Il faut toutefois noter que les efforts, ainsi réalisés, n'ont pas permis d'atteindre les objectifs d'égalité de droit, de chance et de traitement entre hommes et femmes tels que fixés par la CEDAW. Plusieurs facteurs sont évoqués à cet effet :

- La prédominance des coutumes et tabous sociaux sur l'effectivité des droits des femmes. A titre d'exemple, dans la région de Fianarantsoa les jeunes filles Bara font l'objet de marchandage sur la place du marché procurant ainsi une source de revenus non seulement pour elles-mêmes mais aussi pour les parents (Tsenam-biavy). Dans cette même région, la loi coutumière empêche les femmes « Betsileo » d'hériter de leurs parents, de même la femme stérile n'a aucune considération ni dans son ménage ni dans la société.
- L'insuffisance de l'information sur les droits des femmes et des petites-filles et l'ignorance par elles même de leurs droits ajoutés à l'insuffisance de leur faible niveau d'instruction.
- L'absence de textes d'application pour rendre effectives les dispositions contenues dans la constitution et les lois prévues par le législateur pour garantir l'égalité entre l'homme et la femme.
- L'accès difficile et coûteux aux services juridiques et l'absence de structures de recours plus proches de la population que les tribunaux.
- L'apparition de situations nouvelles non prévues par la loi (mères célibataires, femmes chefs de ménage …).

3.4.2. STRATEGIE D'INTERVENTION

Les difficultés et contraintes sus mentionnées pourront être jugulées par la mise en œuvre du présent programme.

Objectif de développement du programme : Contribuer à la valorisation du statut social, économique et politique des femmes.

Groupes cibles : Les femmes en milieux suburbain et rural dont celles en situation difficile, les adolescents et les petites filles.

Zones d'intervention : La priorité d'action est accordée aux milieux rural et suburbain.

Stratégies d'action : Les actions qui seront développées par le programme accordent une place privilégiée à l'application du droit pour tous et au renforcement de l'autonomie d'action et de la capacité de décision des groupes cibles. Une vaste campagne d'information et de sensibilisation des communautés, une plus grande responsabilisation des femmes et un important plaidoyer en direction des décideurs et leaders d'opinion sont les stratégies retenues pour y parvenir. Ces stratégies seront soutenues par la mise en place d'un observatoire national et des commissions d'observation des droits de la femme et de la petite fille au niveau provincial. L'objectif de ces instruments étant de s'assurer que les pouvoirs publics et les acteurs sociaux adhérent aux principes d'égalité et veillent à la prise en compte systématique des besoins et intérêts stratégiques des femmes dans toutes les actions de développement.

Composantes :

Le programme amélioration du statut juridique, social et politique de la femme et de la petite fille se structure en *cinq composantes* :

- Composante 1 : Appui à la promotion de l'égalité entre les sexes au sein des communautés.
- Composante 2 : Appui à l'application du droit pour tous.
- Composante 3 : Renforcement de la lutte contre les violences.
- Composante 4 : Renforcement de l'autonomie d'action et de la capacité de décision des groupes cibles.
- Composante 5 : Renforcement de la citoyenneté des groupes cibles.

3.4. Programme d'appui à la promotion du droit des femmes, des petites filles et des adolescent (e) s ainsi qu'au renforcement de la participation féminine à la prise de décision.

Objectif de développement : Contribuer à la valorisation du statut social, économique et politique des femmes.						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultants**	**Budget en M de Fmg)**
Objectif 1 : Amener les différentes composantes des communautés à un changement de mentalité et de comportement favorable à l'amélioration du statut de la femme, des petites filles et des adolescents.	**Composante 1.1.** Appui à la promotion de l'égalité entre les sexes au sein des communautés.	*** Développer un plan de communication basé sur le genre en direction de tous les acteurs de la société :** . Concevoir des plans de sensibilisation en fonction des différentes catégories de la société ; . Organiser des séances d'information et de sensibilisation en relation avec les Associations et ONG spécialisées en direction des catégories ciblées ; . Mener des activités de mobilisation sociale auprès des populations à l'occasion des événements nationaux et communautaires ; . Réaliser des émissions radio, des productions théâtrales et des sketches sur les droits des femmes et des petites filles et le genre en partenariat avec les professionnels de la communication, les communicateurs traditionnels et les artistes. . Mener un plaidoyer auprès des chefs coutumiers pour une application favorable des lois coutumières à l'égard des femmes et des jeunes filles.	Hommes, femmes, adolescents/tes Autorités locales, religieuses et coutumières	UT/GED Cellules GED Services décentralisés Associations, ONG spécialisés, Médias, Communicateurs traditionnels, artistes, PTF, CTD et groupes cibles.	En 2006, 50% des groupes cibles de chaque province sont sensibilisés sur les inégalités de sexe et soutiennent l'amélioration du statut des femmes, petites filles et adolescentes.	2.700
Objectif 2 : Assurer l'effectivité des textes juridiques non discriminatoires en faveur des femmes et des adolescents/tes.	**Composante 2.1.** Appui à l'application du droit pour tous.	*** Informer et sensibiliser les femmes et les adolescents/tes sur leurs droits :** . Organiser des séances d'animation en partenariat avec les ONG et associations spécialisées ; . Concevoir un programme médiatique en collaboration avec les médias ;	Femmes et Adolescent(e)s	UT/GED Cellules GED Services décentralisés ONG, associations spécialisées , médias, PTF et CTD et groupes cibles.	En 2006, 50% des groupes cibles connaissent leurs droits.	1.700

Objectif de développement : Contribuer à la valorisation du statut social, économique et politique des femmes.						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultants**	**Budget en M de Fmg)**
		*** Soutenir le recours des groupes cibles pour l'application de leurs droits :** . Renforcer les capacités des groupements, associations et ONG sur le genre et les droits des groupes cibles ; . Mettre en place une coalition d'associations pour la défense des droits des groupes cibles et l'amélioration de leur statut ; . Soutenir la formation de parajuristes au sein des associations et ONG ; . Appuyer la mise en place de centres d'écoute et de conseil dans les zones ciblées ; . Organiser des consultations itinérantes dans les zones non pourvues de centres d'écoute et de conseil ; . Organiser des ateliers en genre pour les corps administratifs et judiciaires ; . Assouplir les procédures et les rendre accessibles en milieu rural.	Femmes et Adolescent(e)s	UT/GED Cellules GED Services décentralisés Organismes de formation spécialisés Réseau genre Parajuristes PTF et CTD.	En 2006, 50% des groupes cibles, dans chaque province, ont les capacités de défendre leurs droits.	4.000
		*** Renforcer le suivi de l'effectivité des lois et mesures :** . Définir et mettre en place un mécanisme de suivi de l'application des textes (Commission d'observation des droits des groupes défavorisés notamment les femmes, les adolescents et les petites filles).		UT/GED Services décentralisés Tribunal régional CTD et PTF	En 2006, dans chaque province, 70% des recours des groupes cibles sont traités selon les textes en vigueur.	1.350
		*** Mettre en place un système de suivi :** . Produire un rapport périodique sur l'évolution du statut de la femme et des adolescents/tes dans la société et sur l'application des textes.	------	UT/GED Cellules GED, Services de la Statistique, ONG Associations spécialisées.	En 2006, des changements positifs sont perceptibles dans les situations sociale, juridique, économique et politique des femmes et adolescentes.	900

Objectif de développement : Contribuer à la valorisation du statut social, économique et politique des femmes.						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultants**	**Budget en M de Fmg)**
Objectif 3 : Lutter contre toutes formes de violences faites aux femmes, aux petites filles et aux adolescents.	**Composante 3.1.** Appui à la lutte contre les violences.	*** Améliorer la connaissance des différents acteurs de la société sur les violences, leurs causes et leurs conséquences et renforcer leurs capacités :** . Diffuser l'argumentaire sur les violences, élaboré par l'Unité nationale GED, auprès des réseaux , associations, ONG et groupements féminins. . Concevoir et exécuter un plan de communication en partenariat avec le programme Education à la Vie Familiale (EVF), les réseaux associations, ONG et groupements féminins et médias. . Organiser des séances d'information et de formation sur les violences en direction des groupes cibles, des groupements, associations et ONG, des professionnels de la justice et de la police, du corps médical et du personnel administratif. . Participer à la célébration des 16 jours d'activisme contre la violence sur les femmes .	Acteurs de la société des zones ciblées	UT/GED Cellules GED EVF, médias, Services décentralisés , Réseaux, ONG Associations, Groupements Réseau genre, organismes de formation, PTF et CTD.	50% des communautés ciblées connaissent les causes et les conséquences des violences sur les femmes, les petites filles et les adolescent(e)s.	700
		*** Renforcer les sanctions relatives aux violences faites aux femmes, aux petites filles et aux adolescents :** . Appliquer les peines prévues par la Loi aux acteurs de violences ; . Elaborer un projet de loi sur l'aggravation des peines contre le viol, l'inceste et la pédophilie. . Appliquer les sanctions prévues par la loi sur la prostitution des mineurs aux infrastructures touristiques qui ne la respectent pas.	Femmes, petites filles et adolescent(e)s	UT/GED Cellules GED Services décentralisés .	En 2006, les cas de violence domestiques et sexuelles et la prostitution des mineurs diminuent de 30% dans chaque province.	300

Objectif de développement : Contribuer à la valorisation du statut social, économique et politique des femmes.						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultants**	**Budget en M de Fmg)**
		*** Mettre en place un système de suivi :** . Collecter les données sur l'évolution de la violence faites aux femmes et aux petites filles et adolescent(e)s dans les zones ciblées ; . Produire un rapport périodique.	--------	UT/GED Cellules GED, INSTAT, ONG	Chaque année, les données sur les violences sont disponibles et analysées	900
Objectif 4 : Promouvoir une représentation équitable des femmes et des hommes dans les processus de décision sociales, économiques et politiques en développant leur capacité citoyenne.	**Composante 4.1.** Renforcement de l'autonomie d'action et de la capacité de décision des groupes cibles**.**	*** Améliorer la présence des femmes dans les instances de décision.** . Sensibiliser les femmes pour une plus grande implication dans les instances de décision aux niveaux communautaire, public et privé ; . Sensibiliser les femmes à s'engager et à se soutenir dans les différents mouvements aux niveaux syndical, politique et social. . Informer et sensibiliser les autorités locales et leaders d'opinion pour une plus grande implication des femmes dans la gestion et les décisions de la vie sociale, économique et politique ; . Appuyer l'instauration du quota en faveur des femmes dans les instances de décision ; . Soutenir les candidatures féminines aux mandats électifs.	Femmes dans les zones ciblées, Autorités locales, leaders d'opinion	UT/GED Cellules GED EVF, médias, Services décentralisés , Réseaux, ONG Associations, Groupements PTF et CTD.	En 2006, les femmes occupent au moins 20% des postes dans les instances de décision publiques et privées, au niveau du Sénat, de l'assemblée nationale, du Gouvernement, des Conseils locaux, des partis politiques et des syndicats.	1.260
		*** Renforcer les capacités des groupes cibles à travers leurs regroupements associatifs :** . Organiser des ateliers de formation en partenariat avec les institutions spécialisées sur les méthodes participatives, sur les techniques d'analyse de situation, sur la planification et le genre et sur la concertation et la prise de décision.	Femmes dans les zones ciblées	UT/GED Cellules GED EVF, médias, Services décentralisés , Réseaux, ONG Associations, Réseau genre, organismes de formation, PTF et CTD.	En 2006, au moins 20% des femmes des zones ciblées ont les compétences et leadership nécessaires à la prise de décision.	900

Objectif de développement : Contribuer à la valorisation du statut social, économique et politique des femmes.						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultants**	**Budget en M de Fmg)**
		*** Renforcer des alliances en faveur d'un changement de comportement pour l'amélioration du statut social, juridique, économique et politique des groupes défavorisés et des femmes en particulier :** . Développer un programme de sensibilisation et de mobilisation sociale à exécuter avec les Réseaux, ONG et Associations ; . Elaborer un plan de communication en partenariat avec les médias. . Mener des actions de sensibilisation . Mettre en œuvre le plan de communication	Acteurs de la société des zones ciblées	UT/GED Cellules GED EVF, médias, Services décentralisés , Réseaux, ONG Associations, Groupements Réseau genre, PTF, et CTD.	En 2006, au moins 30% des autorités, leaders d'opinion et autres acteurs de la société sont favorables à l'amélioration du statut des femmes, des petites filles et des adolescent(e) s	740
	Composante 4.2. Renforcement de la citoyenneté des groupes cibles.	***Renforcer les capacités citoyennes des groupes cibles notamment celles en situation difficile :** . Soutenir les opérations enregistrement des naissances, des mariages, l'obtention de carte d'identité nationale, l'obligation de voter et l'éducation civique ; . Développer le leadership féminin ; . Former les femmes en techniques de négociation et en lobbying ; . Faire la promotion des modèles de réussite dans tous les secteurs d'activité.		UT/GED Cellules GED EVF, médias, Services décentralisés , Réseaux, ONG Associations, Groupements Réseau genre, organismes de formation, PTF et CTD	En 2006, au moins 30% des groupes cibles pratiquent la démocratie et ont un comportement citoyen.	1.650
		*** Mettre en place un système de suivi. :** . Définir les indicateurs appropriés ; . Collecter et analyser régulièrement les données sur la participation des femmes à la vie nationale; . Produire un rapport de situation périodique	------	UT/GED Cellules GED, Services de la Statistique et ONG Associations spécialisées.	Chaque année, les données sur la participation des femmes à la vie nationale et leur place dans les instances de décision sont disponibles et analysées.	900

3.5. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MECANISMES INSTITUTIONNELS D'APPUI A LA PROMOTION DE L'EGALITE DES SEXES.

3.5.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Acquis et atouts

Sur le plan institutionnel, dès 1975, un mécanisme en charge de la promotion de la femme a été créé et a été maintenu par les gouvernements successifs. La mission première de ce mécanisme a toujours consisté à renforcer le pouvoir d'action économique et social des femmes. Aujourd'hui cette démarche est renforcé par la volonté manifestée par les autorités de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes pour asseoir un développement harmonieux et durable.

Pour conduire sa mission, le mécanisme en charge de la promotion de la femme dispose d'un certain nombre d'atouts :

- l'existence de services déconcentrés au niveau de chaque province ;
- l'existence d'un personnel qualifié en animation et mobilisation sociale;
- la collaboration effective avec un réseau très ramifié d'associations et de groupements de promotion féminine, ainsi que des ONG dont il assure la tutelle;
- une stratégie éprouvée de concertation et de consultation permanente sur les questions des femmes avec les partenaires à travers les comités CEDAW et 8 mars, les réseaux et coordinations des ONG et le Groupe Thématique Genre.

En ce qui concerne la promotion des mécanismes de financement des femmes, on peut noter que d'importants efforts ont été consacrés à la mise en place de caisses d'épargne et de crédit dans la plupart des projets destinés aux femmes, à la création de mutuelles d'épargne et de crédit et au renforcement des compétences des femmes dans la gestion des crédits rotatifs (prêts tournants, etc.).

Contraintes :

Les acquis et les atouts, ainsi décrits, ne suffisent pas à masquer la réalité vécue par les mécanismes de promotion et de financement des femmes eu égard aux besoins des femmes. Une analyse de la situation révèle des problèmes spécifiques qui entravent, encore aujourd'hui, l'efficacité de leurs interventions.

- Ainsi, le mécanisme national de promotion de la femme et ses services déconcentrés, en référence à leurs missions, voient leurs performances limitées du fait de l'insuffisance persistante des moyens matériels, logistiques et humains mis à leur disposition par l'Etat, et cela, malgré quelques interventions ponctuelles souvent introduites par les partenaires pour soutenir les projets qu'ils appuient.
- L'insuffisance de ces moyens est à l'origine de l'irrégularité du suivi et de la supervision des activités menées en direction des femmes, il en est de même de la coordination des interventions ainsi développées et de la concertation entre acteurs et partenaires.
- La discontinuité des activités de suivi affecte également une autre mission essentielle du mécanisme national et de ses services, il s'agit de la collecte des données et de la constitution de statistiques pour analyser et évaluer la situation socio-économique et les conditions de vie des femmes. Faute d'enquêtes et de recherches régulières, la situation, les besoins, et les mutations des femmes sont mal maîtrisés et, en conséquence, la planification rigoureuse d'interventions appropriées s'en trouve fortement affectée.
- Les organisations de femmes et les structures d'appui spécialisées dans le financement des femmes, malgré leur ampleur et leur impact sur l'amélioration des conditions de vie des femmes souffrent également de la modicité des moyens dont elles disposent et manquent, pour la plupart, de personnels qualifiés pour développer correctement leurs activités.

3.5.2. STRATEGIE D'INTERVENTION

Objectif de développement : Contribuer au renforcement de l'impact des interventions de développement sur les groupes cibles.

Groupes cibles : Les catégories d'acteurs ciblées par le programme sont : les structures décentralisées et déconcentrées, les ONG, associations et groupements féminins, les réseaux, les institutions nationales de financement formelles et non formelles, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

Zones d'intervention : Le programme s'exécutera dans les six provinces en milieu rural comme en milieu urbain.

Stratégies d'action
Sur le plan institutionnel, le renforcement des moyens d'action des organes de promotion des femmes, de la synergie et de la coordination entre les différents intervenants en genre et développement sont les stratégies retenues par le programme. Dans le domaine du financement, une mobilisation de ressources en faveur de la promotion des groupes cibles sera privilégiée à travers : l'intégration effective du genre dans les budgets de l'Etat et des partenaires techniques et financiers, l'assouplissement des procédures des systèmes financiers bancaires et mutualistes, l'élargissement de l'éventail des systèmes et leur adaptation aux besoins des femmes.

Composantes :
Le programme de renforcement des capacités des mécanismes institutionnels d'appui à la promotion de l'égalité des sexes comprend six composantes

- Composante 1 : Renforcement des capacités des mécanismes institutionnels de développement
- Composante 2 : Mobilisation des ressources
- Composante 3 : Renforcement du processus participatif et la prise en compte du genre dans la planification et la gestion du développement régional
- Composante 4 : Renforcement de la synergie des interventions des mécanismes institutionnels
- Composante 5 : Renforcement du suivi-évaluation des interventions en GED
- Composante 6 : Renforcement de la communication entre les intervenants en GED

3.5. Programme de renforcement des capacités des mécanismes institutionnels d'appui à la promotion de l'égalité des sexes.

Objectif de développement : Contribuer au renforcement de l'impact des interventions de développement sur les groupes cibles.

Objectifs immédiats	Composantes	Actions/Activités	Cibles	Partenaires	Indicateurs de résultat	Budget (en million Fmg)
Objectif 1 : Accroître la capacité d'intervention des mécanismes institutionnels nationaux et internationaux en Genre et Développement (GED).	**Composante 1.1.** Renforcement des capacités en GED des mécanismes institutionnels nationaux de développement	*** Renforcer les capacités organisationnelle et opérationnelle en GED des mécanismes institutionnels nationaux de développement :** . Appuyer la mise en place et le fonctionnement des organes d'orientation, de coordination et de suivi-évaluation Genre et Développement ainsi que des Unités Techniques et Cellules GED prévus dans le schéma de mise en œuvre du PANAGED ; . Prendre les mesures administratives et financières appropriées ; . Appuyer la nomination de points focaux genre au niveau des Réseaux, ONG et Associations existants ; . Appuyer la mise en place d'un réseau genre au niveau de chaque province ; . Etablir un fichier des Réseaux, ONG et Associations existant dans la Province notamment dans les zones ciblées ; . Etablir des protocoles de collaboration entre les partenaires et les interfaces GED. . Organiser des sessions de formation sur le genre et la gestion organisationnelle au profit des mécanismes nationaux.	Mécanismes institutionnels nationaux	UT/GED Interfaces Gouvernorats, CTD Réseaux genre ONG et Associations spécialisées en formation GED	En 2006, 60% des mécanismes nationaux ont les compétences organisationnelles et opérationnelles d'intégrer de manière efficace l'égalité des sexes dans leurs interventions.	6.650

Objectif de développement : Contribuer au renforcement de l'impact des interventions de développement sur les groupes cibles.						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultat**	**Budget (en million Fmg)**
	Composante 1.2. Mobilisation de ressources en faveur du genre.	*** Soutenir l'éligibilité des dossiers de projet des groupes cibles au niveau des budgets des collectivités locales et des Partenaires Techniques et Financiers :** . Plaidoyer en direction des Autorités locales et des Bailleurs de fonds pour l'allocation de ressources aux besoins des groupes cibles dans leurs budgets respectifs ; . Renforcer la capacité technique des associations et ONG à l'élaboration des dossiers de projet et des requêtes de financement ainsi qu'à la technique de négociation.	Femmes, petites filles et adolescent(e)s	UT/GED, Cellules GED Organismes de formation Réseau des formateurs, réseaux genre CTD et PTF	En 2006, les budgets des Ministères, des Commissariats généraux et des Collectivités décentralisées ainsi que les budgets des PTF prennent en compte les inégalités de sexe et les besoins des groupes cibles et leur accordent au moins 25% de leurs ressources	1.850
		*** Soutenir l'accès des groupes cibles aux mécanismes de financement bancaire et non formel :** . Appuyer la constitution des dossiers de projet, informer et orienter les groupes cibles ; . Favoriser l'auto-organisation des groupes cibles dans le domaine de l'épargne et du crédit ; . Plaidoyer en direction des organismes de financement pour l'octroi de crédits aux groupes cibles.	Femmes ciblées	UT/GED, Cellules GED, Organismes de financement bancaires et mutualistes ONG et Associations spécialisées, CTD et PTF.	50% des dossiers de projet des femmes trouvent un financement auprès des banques et des mutuelles d'épargne et de crédit.	850

Objectif de développement : Contribuer au renforcement de l'impact des interventions de développement sur les groupes cibles.						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultat**	**Budget (en million Fmg)**
Objectif 2 : Assurer un plus grand impact des interventions des mécanismes institutionnels sur les groupes cibles	**Composante 2.1.** Renforcement du processus participatif et la prise en compte du genre dans la planification et la gestion du développement régional	*** Impliquer les groupes cibles à toutes les étapes du processus de planification du développement** . Capitaliser les expériences en approche participative ; . Systématiser la concertation de proximité avec les groupes cibles ; . Organiser la représentation des groupes cibles dans les différentes instances de planification ; . Intégrer dans les critères d'arbitrage et d'approbation des budgets des programmes la considération des besoins des groupes cibles.	Hommes, femmes ciblées, adolescent (e) s	UT/GED, Cellules GED, Points focaux Interfaces Conseils du Gouvernorat, CTD, Société civile, Secteur privé et PTF.	80% des groupes cibles du PANAGED sont impliqués à toutes les étapes de la mise en œuvre du PANAGED : identification des besoins, programmation, exécution, suivi et évaluation.	850
	Composante 2.2 Renforcement de la synergie des interventions des mécanismes institutionnels	*** Renforcer la coordination des interventions en Genre et Développement :** **.** Mettre en place les organes de coordination des interventions en GED ; . Organiser régulièrement les réunions de concertation prévues dans le schéma de mise en œuvre du PANAGED pour l'harmonisation des interventions en genre. . Intégrer le secteur privé et les chercheurs dans l'organe de coordination . Organiser périodiquement des échanges d'information thématique au niveau sectoriel, au niveau société civile et au niveau partenaires techniques et financiers ;	Tous les acteurs du PANAGED	UT/GED, Cellules GED et Points focaux Interfaces Primature Conseils du gouvernorat, CTD, PTF, Société civile et Secteur privé.	En 2006, les mécanismes de coordination prévus dans le cadre du PANAGED sont mis en place et ont permis une plus grande concertation, harmonisation et synergie des interventions au genre	2.500

Objectif de développement : Contribuer au renforcement de l'impact des interventions de développement sur les groupes cibles.						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultat**	**Budget (en million Fmg)**
		. Elaborer et mettre à jour régulièrement une carte des interventions en GED au niveau de la province.				
	Composante 2.3 Renforcement du suivi-évaluation des interventions en GED	*** Soutenir la mise en place d'un système de suivi-évaluation des interventions en Genre et Développement :** . Définir un mécanisme de collecte de données désagrégées à tous les niveaux d'intervention ; . Définir un plan de suivi au niveau de chaque mécanisme ; . Mettre en place les budgets de suivi et évaluation au niveau de chaque programme. . Produire des rapports périodiques sur les interventions de chaque mécanisme en GED ; . Prévoir des évaluations périodiques des interventions en GED ;	-------	UT/GED, Cellules GED et Points focaux Interfaces, CTD, PTF, Société civile, Secteur privé et groupes cibles.	En 2006, Madagascar dispose de données désagrégées dans tous les secteurs et à tous les niveaux et d'une base de données par province sur le genre et développement	650
	Composante 2.4 Renforcement de la communication entre les intervenants en GED	*** Renforcer la communication au niveau des mécanismes d'appui et des groupes cibles :** . Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication dans chaque province ; . Développer les supports et outils de sensibilisation et de plaidoyer nécessaires ; . Asseoir un partenariat avec les médias, les artistes et les	Mécanismes d'appui, Femmes, petites filles et adolescent(e)s	UT/GED, Cellules GED, Points focaux, Interfaces, CTD, PTF, Société civile, Secteur privé, groupes cibles , médias, artistes et communicateurs traditionnels.	En 2006, 60% des omposantes des différentes communautés et des groupes cibles sont informées sur les questions relatives au genre et sont organisées soutiennent l'égalité des sexes et la promotion des groupes cibles	2.750

Objectif de développement : Contribuer au renforcement de l'impact des interventions de développement sur les groupes cibles.						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultat**	**Budget (en million Fmg)**
		communicateurs traditionnels ; . Organiser des ateliers de sensibilisation et de formation en GED à l'endroit des responsables de la presse et des radios de proximité, des artistes et des communicateurs traditionnels ; . Organiser des journées portes ouvertes, des tables rondes et des visites de terrain sur les activités, les stratégies d'intervention des groupes cibles ; . Participer à la célébration des évènements nationaux et internationaux sur la promotion de la femme et de la petite fille ; . Appuyer la mise en place d'un système de partenariat entre les bibliothèques y compris les bibliothèques des villes secondaires et les bibliothèques villageoises et les programmes et projets genre ; **.** Appuyer la mise en place d'un centre d'information et d'échange en mettant l'accent sur le (Genre et Développement (GED) . Instituer des cérémonies de décoration des modèles de réussite.				

3.6. PROGRAMME TRANSVERSAL D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PANAGED

3.6.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Le programme transversal d'appui à la mise en œuvre du PANAGED trouve sa justification dans la mise en place effective des provinces autonomes. En effet, l'avènement des provinces autonomes à Madagascar induit une modification au niveau du partage des responsabilités entre l'Etat central et les collectivités publiques que sont devenues les provinces autonomes. Désormais, chaque province, à travers ses Collectivités Territoriales Décentralisées que sont les régions et les communes, a la responsabilité de l'exécution des politiques nationales définies par l'Etat. L'Etat central, garant des politiques et des normes, leur apporte appui, assistance et conseils dans la mise en œuvre de leurs priorités. Ainsi, le programme d'appui à la mise en œuvre du PANAGED, dans le cadre de l'exécution de la Politique Nationale de Promotion de la Femme, sera bâti sur la base des missions ainsi définies.

3.6.2. STRATEGIE D'INTERVENTION

Sous la coordination du mécanisme chargé de la promotion de la femme au niveau national, le programme d'appui va s'attacher à faciliter l'intégration du genre dans toutes les actions de développement en soutenant le renforcement des capacités en genre et développement ainsi que l'harmonisation des stratégies d'intervention dans le domaine.

Objectif du programme : Contribuer au renforcement de l'égalité des sexes à Madagascar pour un développement durable.

Les groupes cibles : Les acteurs de la mise en œuvre des programmes dans chaque province seront les groupes cibles du programme.

Les zones d'intervention : Le programme d'appui à la mise en œuvre du PANAGED sera exécuté dans les six provinces.

Stratégies d'action : le programme transversal d'appui à la mise en œuvre du PANAGED, comme son nom l'indique, va appuyer l'exécution des programmes du PANAGED au niveau de chaque province. Cet appui portera essentiellement sur les besoins communs aux six provinces en termes de : (i) conception de méthodologies et de supports pour le plaidoyer, l'information et la sensibilisation en faveur de l'égalité des sexes, (ii) renforcement des capacités des acteurs en GED, et (iii) recherche en GED. Le suivi et l'évaluation de l'application de la Politique Nationale de Promotion de la Femme et des normes de mise en œuvre, conformément aux missions dévolues à l'Etat central, viennent compléter ce champs d'action.

Composantes :

Le programme transversal d'appui se structure en sept composantes :

- Composante 1 : Renforcement des actions de plaidoyer.
- Composante 2 : Renforcement des capacités des acteurs du PANAGED en GED.
- Composante 3 : Appui aux études et recherches.
- Composante 4 : Renforcement de la communication entre les acteurs du PANAGED.
- Composante 5 : Appui à l'application du droit pour tous.
- Composante 6 : Renforcement de la mobilisation des ressources en faveur de l'égalité des sexes.
- Composante 7 : Appui aux actions de suivi-évaluation des interventions en GED.

3.6. Programme transversal d'appui à la mise en œuvre du PANAGED

Objectif de développement : Contribuer au renforcement l'égalité des sexes à Madagascar pour un développement durable.						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget en M. Fmg**
Objectif 1: Assurer la prise en compte effectif du genre dans les politiques, projets et programmes de développement	**Composante 1.1.** Renforcement des activités de Plaidoyer	*** Soutenir un programme de plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes :** - *Elaborer des argumentaires sur :* (i) la valorisation du statut social et économique des femmes ; (ii) la prise et/ou la révision de textes juridiques concernant : . certaines dispositions relatives aux droits de la personne et de la famille notamment : le mariage, l'état civil, la nationalité, la filiation et l'adoption, le statut des femmes chef de ménage, . le foncier pour favoriser l'accès des femmes à la terre et à la propriété, . l'égalité des chances dans l'emploi , . les violences sur les femmes et les petites filles ; (iii) l'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement, dans les programmes de vulgarisation agricole et artisanale, dans les programmes de formation et dans les nouvelles technologies ; (iv) la prise en compte du genre dans la définition des critères d'éligibilité aux mécanismes de crédit formel et non formel ; (v) La lutte contre les violences domestiques et sexuelles et leurs conséquences sur les femmes et les enfants ; (vi) l'allocation de ressources suffisantes aux besoins pratiques et stratégiques des	Décideurs stratégiques au niveau central et provincial, Leaders d'opinion, Secteur privé, Partenaires techniques et financiers.	Unité Technique nationale, Interfaces, Cellules GED, ONG, réseaux Responsables sectoriels et PTF.	En 2006, 60% des décideurs et responsables au niveau central sont sensibilisés à l'approche genre et soutiennent la promotion de la femme.	600

Objectif de développement : Contribuer au renforcement l'égalité des sexes à Madagascar pour un développement durable.						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget en M. Fmg**
		groupes cibles par les Ministères sectoriels, les Collectivités territoriales décentralisées et les Partenaires techniques et financiers dans leurs budgets respectifs ; (vii) l'implication du secteur privé dans la promotion de l'égalité des sexes notamment au niveau de l'emploi, de l'éducation et du financement des initiatives des groupes cibles ; (viii) une plus grande participation des femmes dans les instances de décision et dans la gestion publique, politique et privée et l'instauration du quota en faveur des femmes. - *Organiser des activités de plaidoyer en direction* (i) des décideurs stratégiques au niveau central, (ii) du secteur privé et (iii) des partenaires techniques et financiers. - *Diffuser les argumentaires auprès des entités concernées*				450 50
Objectif 2 : Accroître la capacité des acteurs du PANAGED en genre et développement.	**Composante 2.1.** Renforcement des capacités des acteurs en GED	*** Soutenir la formation des acteurs en genre :** - Capitaliser les acquis en matière de formation et de recherche ; - Elaborer des modules de formation sur les thèmes suivants en capitalisant les expériences dans le domaine: (i) Approche Genre et Développement ; (ii) Genre et environnement (iii) Genre, SR et SRA ; (iv) Genre, IST et SIDA ;	Formateurs en GED	Unité Technique Nationale/GED, Unités Techniques provinciales /GED Cellules genre, Réseaux genre, Ministères et services décentralisés ONG et Associations	En 2006, 60% des acteurs du PANAGED maîtrisent l'approche genre et développement.	1.000

Objectif de développement : Contribuer au renforcement l'égalité des sexes à Madagascar pour un développement durable.						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget en M. Fmg**
		(v) Genre et vulgarisation agricole (vi) Genre et violences (vii) Genre et leadership politique (viii) Genre, démocratie et citoyenneté (ix) Genre et éducation parentale (x) Genre et planification d'un projet de développement ; (xi) Genre et indicateurs de suivi et d'évaluation. - Concevoir des outils d'analyse, d'intégration, de suivi et d'évaluation sur le genre adaptés à la réalité malgache ; - Concevoir et produire des supports adaptés d'information, de sensibilisation et de formation (dépliants, brochures, affiches, Kit de sensibilisation, supports audio-visuels, manuels et guides de formation) ; - Former des noyaux de formateurs en genre et développement dans les six provinces ; - Mettre à disposition des formateurs, des unités techniques GED, des cellules GED, des points focaux et des réseaux genre, les outils, modules et matériels didactiques conçus. - Etablir un annuaire des compétences en genre au niveau national.		spécialisées, CTD, PTF et Secteur privé.		
Objectif 3 : Accroître la connaissance des besoins pratiques et stratégiques des groupes cibles pour une meilleure conduite des interventions	**Composante 3.1. :** Appui aux études et recherches	*** Soutenir le programme des études et recherches** - En collaboration avec les services techniques concernés, mener des études et recherches sur : . Genre et sécurisation foncière ;	Femmes, hommes, adolescent(e)s, petites filles, décideurs et leaders d'opinion	UT/GED, cellules genre, réseaux genre, INSTAT et Services techniques concernés	En 2006, les données sur les besoins pratiques et stratégiques des groupes cibles sont disponibles et diffusées aux niveaux des entités concernées	1.300

Objectif de développement : Contribuer au renforcement l'égalité des sexes à Madagascar pour un développement durable.						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget en M. Fmg**
		. Genre et vulgarisation agricole; . Genre, démocratie et bonne gouvernance par groupes cibles ; . Les facteurs déterminants de la sous représentation des femmes dans les instances de décision ; . Les contraintes liées aux comportements socioculturels des hommes et des femmes par rapport au genre dans les zones ciblées ; . Les besoins en SR des femmes et des adolescents et les contraintes socioculturelles qui les affectent. - Intégrer le genre dans les études et recherches en cours . Le paquet minimum de qualité en éducation , . les enquêtes nationales (EPM, EDS, MICS, Tableau de bord social…) ; - Etablir un partenariat avec les organismes de recherche nationaux et internationaux pour la conduite des études et recherches - Mener des enquêtes CAP pour évaluer les changements de comportements et d'attitude des communautés par rapport au genre et à la promotion de la femme. - Diffuser les résultats des études et recherches au niveau des partenaires du PANAGED dans les provinces.		Universités ONG et associations spécialisées CTD et PTF.		
Objectif 4 : Accroître le niveau d'information des acteurs sur le genre à Madagascar	**Composante 4.1.** Renforcement de la communication entre les acteurs en GED	*** Renforcer la communication au niveau des mécanismes d'appui et des groupes cibles :** . Redynamiser le centre de documentation sur la femme du Ministère de la	Acteurs du PANAGED	Unité Technique Nationale GED, Unité Techniques provinciales GED Cellules genre,	En 2006, 90% des acteurs du PANAGED sont informés sur l'approche Genre et Développement et participent activement à sa	550

Objectif de développement : Contribuer au renforcement l'égalité des sexes à Madagascar pour un développement durable.						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget en M. Fmg**
		Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance (MPCFE) ; . Etablir un mécanisme de collaboration entre le centre de documentation sur la femme du ministère et les bibliothèques et autres centres d'information qui existent aux niveaux international et national. . Publier un bulletin d'information périodique sur la situation de la femme, des petites filles et des adolescent(e)s à Madagascar. . Produire en partenariat avec le Groupe Thématique Genre, le Centre d'Information des Nations Unies, les professionnels de la communication et les communicateurs traditionnels des supports audio-visuels (film, théâtres, sketches) sur les disparités de genre, les bonnes pratiques en GED et les modèles de réussite féminins ; . Appuyer la participation de Madagascar aux rencontres régionales et internationales sur le Genre ; . Appuyer l'organisation des évènements spéciaux sur la promotion de la femme célébrés au niveau national ; . Diffuser régulièrement les rapports de sur les résultats obtenus.		Réseaux genre, Ministères et services décentralisés ONG et Associations spécialisées, Médias, CTD, PTF , GTG, artistes, communicateurs traditionnels et Secteur privé.	mise en œuvre.	
Objectif 5 : Assurer l'égalité de droit et de fait entre les hommes et les femmes	**Composante 5.1.** Appui à l'application du droit pour tous	*** Soutenir l'amélioration du statut juridique des femmes :** . En collaboration avec les services techniques du Ministère de la justice, procéder à l'élaboration (i) des projets de textes sur les femmes en situation difficile notamment les femmes monoparentales et	Femmes en situation difficile	Unité Technique GED, Unités Techniques Provinciales GED Cellules genre, Réseaux genre, Ministères et	En 2006, les vides juridiques concernant la situation des groupes cibles sont comblés ; les droits des groupes cibles sont davantage appliqués.	800

Objectif de développement : Contribuer au renforcement l'égalité des sexes à Madagascar pour un développement durable.						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget en M. Fmg**
		celles travaillant en usine et (ii) un projet de loi sur l'aggravation des peines contre le viol, l'inceste et la pédophilie ; . Soutenir la mise en place d'un observatoire national d'observation des droits des femmes et petites filles ; . Produire des supports simples et accessibles pour vulgariser les textes en malgache et en français.		services décentralisés ONG et Associations spécialisées, Médias, CTD et PTF.		
Objectif 6 : Assurer la participation financière et technique des intervenants dans les interventions en matière de genre.	**Composante 6.1.** Renforcement de la mobilisation des ressources	*** Soutenir la mobilisation des ressources disponibles aux niveaux national et provincial :** . Appuyer l'analyse des budgets des partenaires selon le genre; . Appuyer la formulation des requêtes de financement des actions du PANAGED ; . Appuyer l'éligibilité des actions du PANAGED à l'IPPTE et l'inscription des contreparties de l'Etat aux Programmes d'Investissements Publics (PIP) ; . Organiser des concertations périodiques avec les partenaires techniques et financiers et les responsables des programmes nationaux pour le financement des programmes PANAGED ; . Organiser les tables –rondes avec les partenaires (i) avant le démarrage du PANAGED, (ii) après la revue à mi parcours et (iii) après l'évaluation finale.	Etat, PTF, responsables des programmes nationaux , secteur privé, Collectivités locales	UT/GED, cellules GED, Ministère des Finances, de l'Economie et du Budget.	70% des actions du PANAGED sont financés et mis en œuvre.	200

Objectif de développement : Contribuer au renforcement l'égalité des sexes à Madagascar pour un développement durable.						
Objectifs immédiats	**Composantes**	**Actions/Activités**	**Cibles**	**Partenaires**	**Indicateurs de résultats**	**Budget en M. Fmg**
Objectif 7 : Assurer un plus grand impact des interventions des mécanismes institutionnels en GED	**Composante 7.1.** Renforcement du suivi-évaluation des interventions en GED	*** Soutenir la mise en place d'un système de suivi-évaluation des interventions en Genre et Développement :** . Renforcer la capacité des responsables nationaux, régionaux et locaux en suivi évaluation ; . Concevoir des supports de collecte et d'analyse des données désagrégées par sexe ; . Définir des indicateurs de suivi et d'évaluation appropriés ; . Assurer le suivi régulier des interventions en GED auprès des partenaires ; . Mener les évaluations à mi-parcours et finale telles que prévues ; . Produire des rapports périodiques sur les interventions en GED ;	Responsables nationaux, régionaux et locaux	Unité Technique Nationale GED, Unités Techniques Provinciales GED Cellules genre, Réseaux genre, Ministères et services décentralisés ONG et Associations Médias, CTD, PTF et Secteur privé.	En 2006, les données sur le degré d'intégration du genre et son impact sur les groupes cibles sont disponibles et analysées	1.050

CHAPITRE IV

PRESENTATION FINANCIERE DU PANAGED

4.1. BUDGETS ESTIMATIFS PAR PROGRAMME CONSOLIDE ET PAR AN DU PANAGED (en millions de FMG)[1]

Programmes \ Années	2002	2003	2004	2005	2006	Total
1. Programme d'appui à la promotion économique des femmes dans les ménages ruraux et suburbains						
Composante : Renforcement du statut social et économique des femmes	400	850	750	200	100	2.300
Composante : Appui à l'allègement des tâches domestiques des femmes	1.400	2.500	2400	400	300	7.000
Composante : Appui à l'accès des femmes rurales et suburbaines aux facteurs et moyens de production	800	2.100	1.700	700	500	5.800
Composante : Appui à l'accès des femmes rurales et suburbaines au crédit	400	900	800	200	200	2.500
Composante : Renforcement des capacités des femmes rurales et suburbains dans les secteurs du développement rural , de l'environnement, de l'artisanat, du commerce et de la gestion	500	1.700	1.500	50	50	4.500
Composante : Appui à l'accès des groupes cibles à l'économie du marché	200	600	300	50	50	1.200
Composante : Appui à l'accès des femmes urbaines et suburbaines à un emploi dans le secteur formel	1.250	1500	1.750	700	500	5.700
Composante : Appui aux femmes du secteur informel en milieux urbain et rural	1000	1.700	1.100	500	400	4.700
Composante : Soutien à l'entreprenariat féminin	1000	2.300	1.500	800	700	6.300
Sous -Total 1	**6.950**	**14.150**	**1.180**	**4.050**	**3.050**	**40.000**
2. Programme d'appui au renforcement des capacités des femmes, des enfants et des jeunes filles déscolarisées						
Composante : Accès au préscolaire des enfants en milieu rural et en milieu urbain	200	800	500	200	100	1.800
Composante : Maintien des enfants pauvres dans le cursus de l'éducation primaire et secondaire	500	1000	600	200	100	2.200
Composante : Accès aux écoles de formation technique et professionnelle	100	400	300	50	50	900
Composante : Appui à la scolarisation	500	1.300	800	400	200	3.200
Composante : Renforcement de la capacité des universitaires en GED	100	200	200	50	50	600
Composante : Promotion de l'alphabétisation	400	1350	1250	400	400	3.800
Composante : Appui aux jeunes filles déscolarisées	1.000	3.400	3.000	1.000	1.000	10.500
Sous -Total 2	**2.800**	**8850**	**7.150**	**2.300**	**1900**	**23.000**
3. Programme d'appui à la promotion du droit à la santé et à la santé de la reproduction des femmes et des adolescent(e) s						
Composante : Intégration du genre dans les programmes de santé, de SR et SRA	500	1000	850	150	150	2.500
Composante : Renforcement de la synergie des interventions des organismes œuvrant dans la santé	100	250	250	50	50	750

[1] Voir base de calcul page 93

Composante : Appui à l'accès et l'accessibilité des groupes cibles aux services de santé, de SR et SRA	600	950	750	100	100	2.500
Composante : Appui aux changements de comportement chez les groupes cibles	500	1100	750	150	50	2.550
Composante : Lutte contre les violences	100	200	200	50	50	650
Sous -Total 3	**1.800**	**3.500**	**2.800**	**500**	**400**	**9.000**
4. Programme d'appui à la promotion du droit des femmes, des petites filles et des adolescent(e) s ainsi qu'au renforcement de la participation féminine à la prise de décision						
Composante : Appui à la promotion de l'égalité entre les sexes au sein des communautés	350	1.000	1.000	200	150	2.700
Composante : Appui à l'application du droit pour tous	1.000	2.950	2.650	750	600	7.950
Composante : Appui à la lutte contre les violences	200	900	650	100	50	1.900
Composante : Renforcement de l'autonomie d'action et de la capacité de décision des groupes cibles	350	1.000	800	400	350	2.900
Composante : Renforcement de la citoyenneté des groupes cibles	350	950	900	200	150	2.550
Sous -Total 4	**2.250**	**6.800**	**6.000**	**1.650**	**1.300**	**18.000**
5. Programme de renforcement des capacités des mécanismes institutionnels d'appui à la promotion de l'égalité des sexes						
Composante : Renforcement des capacités en GED des mécanismes institutionnels nationaux de développement	800	2350	2100	700	700	6.650
Composante : Mobilisation de ressources en faveur	350	1050	900	200	150	2.650
Composante : Renforcement du processus participatif et la prise en compte du genre dans la planification et la gestion du développement régional	150	300	300	50	50	850
Composante : Renforcement de la synergie des interventions des mécanismes institutionnels	350	950	900	150	150	2.500
Composante : Renforcement du suivi-évaluation des interventions en GED.	150	250	150	50	50	650
Composante : Renforcement de la communication entre les intervenants en GED.	350	1150	950	150	150	2.750
Sous -Total 5	**2.100**	**6.050**	**5.300**	**1.300**	**1.250**	**16.000**
6. Programme transversal d'appui à la mise en œuvre du PANAGED						
Sous-Total 6	**1.965**	**1.705**	**1.205**	**565**	**560**	**6.000**

TOTAL PANAGED	**33.500**	**32.650**	**24.250**	**11.500**	**10.100**	**112.000**

4.2. BUDGETS ESTIMATIFS DU PROGRAMME TRANSVERSAL D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PANAGED (en millions FMG)

ANNEES COMPOSANTES	2002	2003	2004	2005	2006	TOTAL M. FMG
C 1. Renforcement des activités de plaidoyer	380	320	300	50	50	1.100
C 2. Renforcement des capacités des acteurs en GED	350	350	200	50	50	1.000
C.3. Appui aux Etudes et Recherches	400	300	200	200	200	1.300
C.4. Renforcement de la communication entre les acteurs	200	150	75	75	50	550
C 5. Appui à l'application des droits pour tous	225	225	150	100	100	800
C 6. Renforcement de la Mobilisation des ressources	60	10	50	30	50	200
C 7. Renforcement du Suivi-évaluation	350	350	230	60	60	1.050
TOTAL	1.965	1.705	1.205	565	560	**6.000**

4.3. Base de calcul des coûts

Nature des coûts	Unités	Base référentielle (moyenne) (FMG)
Déplacement		
Intérieur de la province	1 personne	32.500 (estimation)
Avion (nationaux)	1 personne	1.500.000 (compagnie aérienne)
Avion (consultant international)	1 personne	11.000.000 (compagnie aérienne)
Honoraires		
Personne ressource	1 personne/mois	3.000.000 (estimation)
Consultant national	1 personne/mois	6.500.000 à 10.000.000 (barème NU)
Consultant international	1 personne/ jour	2.800.000 (Banque Mondiale)
Perdiem		
Agents nationaux	1 personne /jour	100.000 (estimation)
Consultant national	1 personne/jour	350.000 (barème NU)
Consultant international	1 personne/jour	500.000 (barème NU)
		(FNUAP/ projet : Valorisation du Statut de la Femme)
Location de salle	1 séance pour 25 participants	150.000 - 300.000 (FAO, projet ASEG)
Pause café	1 pause/personne/ jour	15.000 (FAO, projet ASEG)
Fournitures	25 participants /5 jours	3.000.000 (FNUAP)
Production		(FNUAP/ Valorisation du Statut de la Femme)
Affiches	1 affiche (10.000 ex)	1.000
Prospectus	1 prospectus (10.000ex)	850
Dépliants	1 dépliant (10.000 ex)	1.700
Brochures	1 brochure (1.000 ex)	45.000
Cassette audio	1 cassette enregistrée	4.500
Cassette vidéo	1 cassette enregistrée	30.000
Rapports	1 rapport (90 pages)	35.000
Emission radio	1 émission de 30mn	150.000 (FAO, Projet ASEG)
Coût réhabilitation/construction	1 foyer	50.000.000 (estimation)
Equipement	1 foyer	30.000.000 (estimation)
Crédit rotatif	1 association	5.000.000 (FNUAP/ projet : valorisation du statut de la femme)
Frais d'expédition	forfait par an	8.000.000
Imprévus		10%

ANNEXES

ANNEXE 1

TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA FEMME

Orientation stratégique 1 : Promotion économique des femmes

CONSTATS	CONTRAINTES	OBJECTIFS GLOBAUX	STRATEGIES
Faible pouvoir économique des femmes	- Rôles stéréotypés de la femme et poids de la tradition et des préjugés.	* Contribuer à un changement de mentalité favorable à la promotion économique de la femme.	- Sensibilisation en genre et développement des hommes, des leaders d'opinion et des décideurs.
	- Surcharge des travaux domestiques et multiplicité des rôles des femmes.	* Amener les hommes à accroître leur participation dans la gestion des activités domestiques.	- Plaidoyer pour une plus grande participation des hommes au maintien économique de la famille.
	- Faible accès aux facteurs de production, à la technique, à la technologie.	* Accroître l'accès des femmes rurales aux facteurs de production, aux techniques et aux nouvelles technologies.	- Renforcement de la présence des femmes dans la gestion du foncier, des ressources naturelles et de l'environnement. - Promotion des organisations de femmes productrices. - Développement de programmes de formation et de vulgarisation sur les technologies appropriées.
	- Faible accès des femmes au crédit pour l'extension de leurs activités.	* Accroître les possibilités d'accès au crédit des femmes et en particulier celles du secteur informel et du monde rural.	- Information des femmes sur les mécanismes de financement existant et facilitation de leur accès. - Développement de mécanismes de financement appropriés.
	- Faible niveau de revenu et faible surface financière.	* Accroître le niveau de revenu des femmes rurales et du secteur informel.	- Diversification des activités des femmes et soutien à l'entreprenariat féminin.
	- Faible accès à l'emploi et faible capacité de production.	* Accroître les opportunités d'emploi et d'investissement des femmes dans tous les secteurs d'activités.	- Plaidoyer auprès des autorités administratives et des employeurs du secteur privé pour le recrutement des femmes. - Renforcement des capacités techniques et entreprenariales des femmes. - Mobilisation de l'épargne en faveur des femmes et allocation de ressources substantielles aux investissements viables.

CONSTATS	CONTRAINTES	OBJECTIFS GLOBAUX	STRATEGIES
	- Faible niveau d'éducation, de formation et d'information.	* Accroître les capacités d'intervention (aptitudes techniques, organisation, gestion et information) des femmes et plus spécialement les femmes chefs de ménage.	- Développement de programmes d'alphabétisation fonctionnelle. - Développement de programmes de formation professionnelle et technique. - Développement de programmes d'information et d'appui à l'intention des femmes du secteur informel et des femmes en usines.
	- Faible intégration des besoins des femmes et des rapports inégalitaires de sexe dans les politiques et programmes économiques.	* Assurer l'intégration du genre dans les politiques et programmes économiques.	- Plaidoyer auprès des différents acteurs de développement pour l'utilisation systématique de l'approche genre.
	- Précarité des conditions de vie des femmes particulièrement vulnérables à la pauvreté.	* Contribuer à améliorer les conditions de vie des femmes chefs de ménage et celles en situation difficile.	- Renforcement des capacités et des initiatives des femmes. - Développement d'activités productives en faveur des femmes.

Orientation stratégique 2 : Relèvement du niveau d'éducation et de formation des filles et des femmes

CONSTATS	CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES
Faible niveau d'éducation et de formation des filles et bas niveau d'instruction des femmes.	- La reproduction des stéréotypes, véhiculés à travers la société par les familles et les institutions éducatives.	* Contribuer au développement de l'aptitude des familles, des éducateurs et des autorités de l'éducation à concevoir et à dispenser une éducation sensible au genre.	- Sensibilisation et information sur les disparités de genre en direction des parents, des autorités de l'éducation et des leaders communautaires.
	- Nombre élevé de naissances non déclarées à l'état civil.	* Amener les parents à déclarer leurs enfants à la naissance.	- Information et mobilisation sociale de la communauté.
	- Contexte de pauvreté et insuffisance des ressources des parents.	* Améliorer le niveau de revenu des femmes chefs ménage et les conditions de vie de la famille.	- Intensification des programmes de lutte contre la pauvreté.
	- Déperdition scolaire élevée chez les filles.	* Amener les hommes à assumer davantage leurs responsabilités vis-à-vis de l'éducation et de la prise en charge des enfants	- Renforcement des capacités des hommes en genre et développement.
		* Réduire les risques de prostitution des filles déscolarisées.	- Information et sensibilisation des filles et des parents sur les méfaits de la prostitution.
		* Accroître les opportunités de formation des filles déscolarisées et favoriser leur insertion dans la vie économique.	- Développement de programmes d'appui à la formation et à la qualification en direction des jeunes filles déscolarisées.
	- Inefficacité interne et externe des systèmes scolaires	* Contribuer à améliorer le taux d'accès et de rétention des filles à tous les niveaux d'éducation et favoriser leur réussite	- Intégration des besoins spécifiques des filles dans les politiques d'éducation et les curricula à tous les niveaux d'enseignement.
	- Insuffisance des ressources allouées à l'éducation non formelle.	* Augmenter les ressources consacrées à l'éducation non formelle.	- Plaidoyer pour la mobilisation des ressources auprès de l'Etat, des Collectivités locales, des ONG et du Secteur privé.
	- Analphabétisme élevé des femmes.	* Contribuer à réduire le taux d'analphabétisme des femmes.	- Intensification des programmes d'alphabétisation fonctionnelle en direction des femmes.

Orientation stratégique 3 : Promotion du droit à la santé et à la santé de la reproduction des femmes et des adolescentes

CONSTATS	CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES
Précarité de la santé et de la santé de la reproduction des femmes et des adolescentes	- Pesanteurs socioculturelles et économiques.	* Susciter des changements de comportement favorables à la santé des femmes et des adolescents.	- Information, sensibilisation et plaidoyer auprès de toutes les couches de la société.
		* Accroître le niveau d'implication des hommes dans la prise en charge de la santé et de la SR de la femme.	- Plaidoyer auprès des hommes.
	- Difficultés d'accès aux services de santé pour les femmes, notamment en milieu rural.	* Assurer aux femmes l'accès à des services de santé de qualité durant tout leur cycle de vie	- Renforcement de la couverture sanitaire sur l'ensemble du pays notamment en milieu rural.
	- Taux de mortalité et morbidité maternelle élevés.	* Contribuer à la réduction de la mortalité et la morbidité maternelle.	- Information et sensibilisation des femmes et des adolescents et plaidoyer auprès des autorités.
	- Faible maîtrise de la fécondité et précocité des maternités.	* Accroître l'utilisation de la PF tant en milieu rural qu'en milieu urbain.	- Sensibilisation des femmes et plaidoyer auprès des hommes, des autorités médicales.
	- Grande vulnérabilité des femmes et des adolescentes aux IST/SIDA .	* Contribuer à prévenir et à lutter contre la propagation des IST et du SIDA.;	- Intensification des programmes d'IEC sur les IST et le SIDA en direction des femmes et des adolescents de toutes les couches sociales.
	- Détérioration des conditions de vie des familles et faible niveau de revenu des femmes.	* Améliorer le niveau de vie des femmes et accroître leur niveau de revenu.	- Développement d'activités génératrices de revenus comme mesures d'accompagnement aux programmes de santé.
	- Faible niveau d'instruction et d'information des femmes sur leurs droits en matière de santé et de SR.	* Assurer aux femmes un niveau d'instruction suffisant et un niveau d'information adéquat en SR.	- Renforcement du niveau d'éducation des femmes. - Renforcement de la participation des femmes à la prise en charge de leur santé. - Développement d'un système d'information, d'orientation et de conseil en faveur des femmes et des adolescents.

CONSTATS	CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES
	- Difficulté d'accès aux informations et services en santé reproductive pour les femmes et les adolescentes.	* Contribuer à assurer un meilleur accès aux informations et services SR pour les femmes et les adolescentes.	- Sensibilisation et plaidoyer.
	- Inadéquation de la prise en charge de la santé de la femme au travail et de celles en situations difficiles.	* Contribuer à l'amélioration de la situation socio-sanitaire des femmes au travail et de celles en situation difficile.	- Renforcement de la protection sociale des femmes en activité et de celles en situation difficile.
	- Insuffisance de la prise en compte, par les programmes de santé, des besoins des femmes tout au long de leur cycle de vie.	* Assurer une meilleure intégration du concept Genre dans les programmes de santé et de santé de la reproduction.	- Sensibilisation des autorités et agents de la santé sur Sensibilisation des autorités et des agents de la santé sur l'interaction entre le Genre et la SR . - Intensification de la recherche sur les besoins spécifiques des femmes et des adolescents et sur les comportements et pratiques influençant leur santé.

Orientation stratégique 4 : Renforcement de l'application des droits des femmes et des petites filles et de la participation féminine à la prise de décision

CONSTATS	CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES
Non-application des droits des femmes	- Prédominance des coutumes et tabous sociaux sur l'effectivité des droits des femmes.	* amener les différentes composantes de la société à un changement de mentalité et de comportement favorable à l'amélioration du statut de la femme.	- Sensibilisation, mobilisation sociale et plaidoyer en direction de toutes les composantes de la société. - Développement d'un plan de communication avec l'appui des médias.
	- Vulnérabilité des femmes et des adolescentes aux violences.	* Contribuer à lutter contre les violences faites aux femmes et aux adolescentes.	- Renforcement des capacités des ONG et des associations féminines dans les questions de Population, Genre et Développement. - Intensification des programmes d'IEC sur les droits des femmes.
	- Absence de textes d'application pour rendre effectives les dispositions contenues dans la constitution et les lois prévues par le législateur pour garantir l'égalité entre l'homme et la femme.	* Contribuer à assurer l'effectivité des textes.	- Renforcement de l'engagement des Pouvoirs publics en faveur de l'application des textes favorables aux femmes.
	- Insuffisance de l'information sur les droits des femmes et des petites-filles et ignorance par les femmes elles-mêmes de leurs droits.	* Assurer une information appropriée des diverses composantes de la société sur les droits des femmes et des petites-filles.	- Information et sensibilisation auprès de la population et des femmes.
	- Insuffisance du niveau d'instruction des femmes.	* Accroître le niveau de connaissance et d'information des femmes sur leurs droits et les procédures pour les faire appliquer.	- Renforcement de la capacité des femmes à faire valoir leurs droits.
	- Accès difficile et coûteux aux services juridiques et absence de structures de recours plus proches de la population que les tribunaux.	* Assouplir les procédures et les rendre accessibles. * Accroître l'appui et les conseils à l'endroit des femmes sur l'exercice de leurs droits.	- Sensibilisation et formation des différents corps administratifs et judiciaires. - Renforcement de la médiation entre les communautés et les services juridiques.
	- Apparition de situations nouvelles non prévues par la loi (mères célibataires, femmes chefs de ménage).	* Assurer une meilleure protection spéciale aux femmes chefs de ménages et celles en situation difficile.	- Adaptation des textes par la prise de mesures nouvelles.

CONSTATS	CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES
	- Absence d'état civil et de pièce d'identité pour la majorité des femmes.	* améliorer l'effectivité du droit à la citoyenneté des femmes.	- sensibilisation des autorités et mobilisation sociale des femmes.
Sous-représentation des femmes au niveau des instances de décision publiques, privés et politiques	- Image figée du pouvoir comme apanage de l'homme.	* Accroître la représentation des femmes dans les instances de décision et tendre vers la parité d'ici 2015.	- Renforcement de l'autonomie d'action et de la capacité de décision des femmes. - Renforcement des compétences des femmes. - Sensibilisation des décideurs, de la société civile et des leaders d'opinion. - Instauration d'une politique de discrimination positive en faveur des femmes.
	- Méconnaissance des causes .	* Influer sur les facteurs déterminants de la sous représentation des femmes.	- Etudes et recherches.
	- Pouvoir limité des mécanismes institutionnels impliqués dans la promotion des femmes.	* Accroître les capacités d'intervention des mécanismes institutionnels.	- Renforcement des alliances en faveur de la promotion des femmes.
	- Faible culture politique des femmes .	* Soutenir la présence des femmes dans le champ politique.	- Renforcement du leadership féminin et de leur capacité en lobbying. - Promotion de modèles de réussite féminins.

Orientation stratégique 5 : Renforcement des capacités d'intervention des mécanismes de promotion et de financement des femmes

CONSTATS	CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES
Faible impact des interventions en faveur de la promotion de la femme	- Insuffisance des moyens humains et financiers provenant de l'Etat et des bailleurs de fonds pour assurer un bon fonctionnement du système institutionnel chargé de la promotion de la femme.	* Augmenter la participation financière de l'Etat, des BDF, des ONG et des bénéficiaires à l'appui institutionnel et à la promotion du statut de la femme.	- Plaidoyer pour le renforcement des capacités d'intervention du mécanisme national en charge de la promotion de la femme et des ONG et Associations féminines.
	- Insuffisance de la coordination des différentes interventions des partenaires techniques aussi bien au niveau national que local.	* Favoriser la concertation, l'harmonisation et la synergie des actions en faveur des femmes.	- Renforcement du partenariat avec les BDF, les Collectivités locales, les ONG, les Associations et Réseaux impliqués dans la promotion de la femme.
	- Insuffisance du suivi et de l'évaluation régulière aux niveaux national et régional des activités de promotion de la femme.	* Améliorer les capacités de suivi-évaluation du mécanisme national et de ses services décentralisés.	- Renforcement des capacités des agents techniques du Mécanisme national dans les domaines du Genre, de la planification, du suivi et de l'évaluation.
	- Faible capacité d'intervention des organisations et associations féminines et faible synergie de leurs actions.	* Accroître la capacité d'intervention des organisations et associations féminines.	- Développement d'un système d'information pertinent sur les femmes. - Renforcement des capacités des organisations et associations féminines en Genre et développement et en planification. - Plaidoyer pour la mobilisation des ressources en faveur des organisations et associations féminines.
	- Faible intégration des interventions des partenaires techniques et financiers.	* Amener les partenaires à assurer dans leurs interventions une meilleure prise en charge des besoins pratiques et stratégiques des femmes.	- Renforcement de la connaissance du milieu et des rapports de genre qui le régissent.
	- Faible implication des associations professionnelles et du secteur privé à l'effort de promotion de la femme.	* Assurer une contribution accrue du secteur privé à la promotion de la femme.	- Sensibilisation en genre et développement et plaidoyer pour la mobilisation de ressources en faveur des femmes.

CONSTATS	CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATEGIES
	- Faible prise en compte des besoins spécifiques et des potentialités des femmes dans les grands projets et programmes de développement.	* Rendre plus visible la participation et les rôles des femmes dans le développement. * Elaborer une stratégie de prise en compte des femmes dans la politique de décentralisation.	- Intégration du genre dans la conception et la programmation des politiques nationales et les programmes sectoriels. - Sensibilisation et plaidoyer des autorités locales à l'approche Genre et développement.
	- Faible niveau d'information des femmes sur les structures de financement et les procédures bancaires classiques.	* Elever le niveau d'information des femmes.	- Information et formation des femmes.
	- Faible accès des femmes aux mécanismes spécifiques de financement de l'économie nationale.	* Accroître l'accès des femmes aux ressources disponibles .	- Développement de programmes d'appui aux femmes dans la formulation des projets et la constitution des dossiers de financement.
	- Insuffisance des mécanismes de financement adaptés aux besoins et possibilités des femmes.	* Favoriser l'auto-organisation des femmes dans le domaine de l'épargne et du crédit.	- Elargissement des réseaux mutualistes d'épargne et de crédit aux organisations et associations de femmes.

ANNEXE 2
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Trois types d'indicateurs sont proposés pour l'évaluation et le suivi des programmes du PANAGED : des indicateurs d'impact (I) , des indicateurs de résultats (R) et des indicateurs de processus. (P)

1°) Promotion Economique

- Augmentation du pouvoir économique des femmes dans les zones ciblées. (I)
- Pourcentage des ménages pauvres diminue de x%. (I)
- Accroissement du revenu moyen des ménages ciblés. (I)
- Taux d'activité dans les secteurs formel et informel selon le sexe et le groupe socio-économique. (I)
- Changements dans les emplois du temps des hommes et des femmes au sein des ménages. (I)

- Augmentation du nombre d'emplois chez les femmes et les jeunes. (R)
- Pourcentage des femmes ciblées ayant accès aux facteurs de production, à la terre et à la propriété. (R)
- Augmentation du revenu des femmes. (R)
- Augmentation de la productivité des femmes dans les secteurs du développement rural et de l'artisanat. (R)
- Niveau d'épargne et capacité d'investissement des femmes. (R)
- Accroissement du volume des crédits accordés aux projets initiés par les femmes. (R)
- Développement de nouveaux circuits de commercialisation accessibles aux femmes. (R)

- Nombre d'équipements acquis et gérés par les femmes. (P)
- Nombre et type de nouvelles technologies introduites dans les activités des femmes. (P)
- Nombre de femmes développant des activités génératrices de revenus. (P)
- Nombre d'infrastructures communautaires réalisées et équipées par type et par zone. (P)
- Nombre de garderies et de centres de loisirs créés et équipées. (P)
- Nombre de stages et séminaires organisés pour soutenir les activités développées par les femmes. (P)
- Nombre de séances d'information et de sensibilisation organisées dans les domaines d'activités des femmes. (P)
- Nombre de femmes alphabétisées dans le cadre de leurs activités. (P)
- Nombre de femmes entrepreneurs formées et assistées techniquement et financièrement. (P)

2°) Education

- Amélioration des capacités intellectuelles et techniques des groupes cibles du PANAGED (I)
- Taux de scolarisation accru et équitable selon le sexe et le groupe socio-économique. (I)
- Taux d'alphabétisation accru et équitable selon le sexe et le groupe socio-économique. (I)
- Changements positifs dans les perceptions des parents quant à l'éducation. (I)

- Indice de parité au niveau des ordres d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire, technique et supérieur). (R)
- Diminution du taux de déperdition des filles aux niveaux primaire et secondaire. (R)
- Augmentation du taux d'alphabétisation des femmes et des enfants de 10 -14 ans. (R)

- Nombre de formations en genre, par secteur et par groupe cible, réalisées. (P)
- Nombre de campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale organisées en faveur de l'éducation. (P)
- Nombre de centres de formation techniques et professionnels réhabilités ou créés et accessibles aux femmes et aux jeunes filles. (P)
- Nombre de femmes fréquentant régulièrement les centres d'alphabétisation. (P)
- Nombre de programmes d'alphabétisation orientées vers les groupes cibles. (P)
- Nombre de bibliothèques, de supports et équipements audio-visuels mis à la disposition des communautés dans les zones ciblées. (P)

3°) Santé

- Situation sanitaire améliorée dans les zones ciblées (I)
- Taux de mortalité infantile dans les zones ciblées. (I)
- Taux de mortalité maternelle dans les zones ciblées. (I)
- Incidence des MST et du VIH auprès des femmes et des jeunes. (I)

- Prévalence contraceptive chez les femmes et les adolescents. (R)
- Pourcentage d'accouchements chez les adolescentes. (R)
- Pourcentage des accouchements réalisés par du personnel qualifié dans les zones cibles. (R)
- Qualité des services de santé reproductive proposées aux femmes, aux hommes et aux adolescents. (R)
- Pourcentage de fréquentation des structures sanitaires par les femmes et les adolescentes. (R)
- Pourcentage des districts qui associent les GPF et associations féminines à l'élaboration et au suivi des plans de développement sanitaire. (R)
- Pourcentage de femmes et d'hommes qui connaissent les pratiques bénéfiques et celles néfastes à leur santé et à celle de leur famille. (R)
- Pourcentage d'homme qui ont une attitude favorable à la SR. (R)

- Nombre de GPF et associations féminines ayant des activités de santé reproductive/Santé sexuelle/Planification familiale dans leur programme. (P)
- Nombre de campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale organisées. (P)
- Nombre de femmes à des postes clés au sein des comités de santé. (P)
- Nombre et types de mutuelles de santé mis en place dans les zones cibles. (P)
- Nombre de cas de violence faisant l'objet de soins médicaux. (P)

4°) Droits des Femmes

- Statut social et juridique des groupes cibles renforcé au sein de leur communauté. (I)
- Application effective des textes favorables à la protection des droits humains. (I)
- Mesure dans laquelle les femmes participent à la vie économique, sociale et politique. (I)
- Incidence des violences dans les zones ciblées. (I)

- Vote d'une loi portant mesures de discrimination positive au niveau de l'éducation, de l'économie et de la politique. (R)
- Observatoire national et Commissions provinciales d'observation des droits des femmes et des petites filles mis en place et opérationnels. (R)
- Poursuite des auteurs de violences sexuelles et domestiques sur les femmes et les petites filles. (R)
- Pourcentage des femmes dans les différents secteurs d'activité et dans les instances de décision. (R)
- Pourcentage de femmes et d'hommes inscrits sur les listes électorales. (R)

- Nombre de textes législatifs discriminatoires révisés. (P)
- Nombre de séances de formation en genre et droit organisées en direction des groupes cibles. (P)
- Nombre de campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale sur les droits des femmes et des petites filles organisées dans les zones cibles. (P)
- Nombre de femmes formées à travers les GPF, associations et ONG sur leurs droits. (P)
- Nombre de textes traduits en langues nationales et diffusés auprès des groupes cibles. (P)
- Nombre de femmes en situations difficiles ou particulières assistées. (P)
- Nombre de cas de violences enregistrés et traités par les tribunaux. (P)
- Nombre de centres d'assistance juridiques créés et opérationnels. (P)
- Nombre d'études réalisées sur la situation juridique des femmes. (P)
- Nombre de femmes ayant accédé à des postes de responsabilité et de décision dans les zones ciblées. (P)

5°) Renforcement institutionnel

- Intégration effective du genre dans les secteurs d'activités et au niveau des institutions publiques et privées. (I)
- Mobilisation accrue des mécanismes nationaux et internationaux en faveur de l'égalité des sexes et la promotion de la femme. (I)
- Implication effective et équitable des groupes cibles dans la planification et la gestion du développement de leur communauté (I)

- Organes et mécanismes institutionnels du PANAGED mis en place et opérationnels. (R)
- Pourcentage de financements mobilisés pour les programmes du PANAGED. (R)
- Système de suivi de la situation de la femme élaboré et mis en œuvre au niveau de chaque Province. (R)
- Stratégie de coordination et de concertation du PANAGED élaborée et mise en œuvre aux niveaux national et provincial. (R)
- Stratégie de communication du PANAGED élaborée et mise en œuvre aux niveaux national et provincial.. (R)
- Stratégie de financement du PANAGED élaborée et mise en œuvre aux niveaux national et provincial.. (R)
- Mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes renforcés et opérationnels. (R)
- Pourcentage de financements accordés aux femmes des zones cibles à travers les mécanismes de financement formels et mutualistes. (R)
- Augmentation du volume moyen des prêts accordés aux femmes. (R)

- Cadres logiques des programmes du PANAGED et tableaux de bord pour le suivi élaborés aux niveau national et provincial. (P)
- Nombre d'équipements et de logistiques obtenus par les différents mécanismes institutionnels des zones cibles. (P)
- Nombre et catégorie de personnes ressources mises à la disposition des mécanismes institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du PANAGED. (P)
- Nombre de contrats et de protocoles d'accord signés avec les partenaires pour l'exécution des programmes du PANAGED. (P)
- Répertoire des personnes ressources et des structures de formation spécialisées disponible au niveau de chaque Province. (P)
- Nombre de structures et d'institutions partenaires ayant bénéficié d'un appui technique et financier. (P)
- Nombre de groupements et associations de promotion féminine organisés et ayant une vie associative dynamique. (P)
- Besoins de formation recensés au niveau des mécanismes institutionnels. (P)
- Nombre d'ateliers/séminaires en genre organisés pour les groupes cibles. (P)
- Nombre de responsables d'associations et de groupements de promotion féminine formés. (P)
- Type et nombre de participants aux réunions de concertation et de coordination sur le PANAGED aux niveaux provincial et national. (P)
- Nombre de rencontres organisées avec les décideurs, les chefs coutumiers et religieux sur l'égalité des sexes et la promotion des groupes cibles. (P)
- Mise en place de banques de données désagrégées par sexe au niveau de chaque Province. (P)
- Nombre de productions réalisées et diffusés à travers les médias et en collaboration avec les communicateurs traditionnels. (P)
- Nombre de séances de causeries et d'animation réalisées par mois et par groupe cible. (P)
- Nombre d'études et de recherches menées sur la situation socio-économique des groupes cibles au niveau de chaque Province. (P)

ANNEXE 3
THEMES DE RECHERCHE

PROMOTION ECONOMIQUE

1. Etude sur la pauvreté des femmes et l'impact de la pauvreté à l'accès des femmes aux services de base.
2. Etude sur les conditions de vie des femmes en situations difficiles.
3. Recherche sur le genre et sécurisation foncière.
4. Recherche sur le genre et vulgarisation agricole.
5. Etude sur la participation des femmes dans les secteurs d'activités (place, contribution, main d'œuvre, condition de vie, appuis reçus).
6. Etude sur le chômage des femmes.
7. Etude sur les systèmes de stockage, de transformation, les systèmes et réseaux de commercialisation des produits des femmes, la clientèle potentielle et ses exigences, procédés d'emballage appropriés.
8. Besoins en informations commerciales des femmes rurales.
9. Recherche participative sur un mécanisme de formation adaptée aux femmes vivant dans les bas quartiers.
10. Etude sur les besoins de formation technique des femmes dans les secteurs primaire et informel.
11. Etude sur l'accès des femmes au financement de l'économie.
12. Capitalisation des expériences des systèmes de crédit et la problématique de genre
13. Recherche sur les filières porteuses pour les femmes.

SANTE

14. Etude sur les données désagrégées nécessaires dans le domaine de la santé.
15. Recherche sur les besoins pratiques et stratégiques des hommes en matière de SR : Recherche de nouveaux services et de nouvelles approches.
16. Etude sur les valeurs, attitudes et pratiques culturelles qui influencent la vie et la santé , SR des femmes en milieux rural et urbain.
17. Recherche participative sur les besoins en SR des adolescents et les contraintes socioculturelles.
18. Etude quantitative et qualitative sur la prostitution.
19. Etude sur la vulnérabilité des femmes et des jeunes aux MST et au SIDA et leur prise en charge sanitaire et psychosociale.
20. Etude sur l'importance de la mortalité maternelle.
21. Recherche sur les possibilités de sécurité et de protection sociale des familles rurales, des familles pauvres en zone urbaine et des familles vivant dans les villes secondaires.

EDUCATION

22. Etude sur les questions de genre dans le système éducatif.
23. Etude sur les performances des filles dans les différents cycles de formation et dans les différentes disciplines.
24. Etude sur l'harmonisation des outils et des méthodologies d'alphabétisation et conception d'outils de conscientisation des communautés.
25. Enquête sur les besoins en formation professionnelle des jeunes et des femmes.
26. Etude sur la réorientation des contenus d'apprentissage des programmes de formation des éducatifs et foyers sociaux .
27. Recherche sur le paquet minimum de qualité des centres éducatifs : normes des infrastructures, approches et outils pédagogiques.
28. Recherche sur les besoins pratiques et stratégiques des hommes et des femmes rurales en matière de programmes et de calendrier scolaire.

29. Recherche sur les thèmes d'éducation civique et de citoyenneté.
30. Etude sur l'éducation des parents : besoins et approche et outils pédagogiques.
31. Etude sur un système alternatif de garderie communautaire à moindre coût.

DROIT

32. Recherche participative sur le fonctionnement de la famille : clarification mutuelle des rôles et identité, reconnaissance mutuelle de la valeur des tâches, rôles et identité, reconnaissance mutuelle des besoins pratiques et stratégiques.
33. Etude sur le vécu et les aspirations des femmes en matière d'information et de communication sur les droits.
34. Recherche sur les facteurs déterminants de la sous-représentation des femmes dans les instances de décision.
35. la représentation des femmes dans les instances de décision.
36. Etude sur le mariage et le divorce à Madagascar.
37. Capitalisation des études sur l'allègement des procédures administratives pour l'obtention d'acte d'état civil.
38. Etude sur l'égalité des sexes en matière successorale.
39. Etude sur les causes et manifestations des violences faites aux femmes et aux petites filles.
40. Recherche sur genre, démocratie et bonne gouvernance par les bénéficiaires.

MECANISMES DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT

41. Recherche sur les méthodes d'établissement de statistiques et d'indicateurs sur les femmes dans tous les secteurs.
42. Etude sur la contribution des collectivités locales et du secteur privé à la promotion des femmes.
43. Etude sur les besoins de formation et d'organisation des structures associatives.
48. Conception d'outils de promotion du processus participatif et de la concertation locale.
49. Etude sur les mécanismes de financement des femmes du secteur informel (tontines, mutuelles d'épargne et de crédit, crédits auto-gérés).
50. Recherche sur les causes d'abandon des emprunteurs et emprunteuses dans le domaine du micro-crédit ;
51. Etude de cas sur les facteurs qui justifient la création de micro-entreprises à l'intention des pauvres notamment les femmes.

ANNEXE 4
TABLEAU DES INTERVENTIONS DES PARTENAIRES EN GENRE ET DEVELOPPEMENT A MADAGASCAR

Intervenants / Localisation Domaines d'action GED	PNUD		FNUAP		UNICEF		Banque Mondiale	
	Interventions	**Local.**	**Interventions**	**Local.**	**Interventions**	**Local.**	**Interventions**	**Local.**
Renforcement de capacités en Genre -Sensibilisation et Formation -Conception de supports didactiques - Stages de formation et voyages d'étude	***** DAP 1 : - Formations spécifiques en genre (doits des femmes) - Elaboration de modules de formation en droits - Formation à Maurice sur le Gender Budget -Appui à la Bonne Gouvernance.	Fianar Tuléar	***** 4ème programme d'assistance à Madagascar - Valorisation du statut de la femme et éducation. à la vie familiale (MAG 04-01-02) - Projet SRA - EMP - Consensus Nat. pour le PNP	National 12 sites 111 CS National	***** Programme Info-Communication - renforcement des capacités des agents locaux, enseignants.	Tana Tamatave Fianar Tuléar		
Intégration du Genre dans les institutions, les programmes et les projets - Cadre stratégique d'intégration définie - méthodologie d'intervention définie - Développement de critères d'approbation des projets et discrimination positive institutionnalisée - Application des outils genre au niveau de l'institution et dans les interventions sur le terrain	***** Orientations et priorités par rapport au genre définies dans politique et stratégies d'intervention de l'institution.	National	***** Orientations et priorités par rapport au genre définies dans politique et stratégies d'intervention de l'institution.	national	***** Orientations et priorités par rapport au genre définies dans politique et stratégies d'intervention de l'institution * planification selon le genre systématisée au niveau des programmes.	national	***** Orientations et priorités par rapport au genre définies dans politique et stratégies d'intervention de l'institution.	national

Appui à la coordination à la planification, suivi et évaluation des Interventions en GED - élaboration de politiques et stratégies, - mise en place de cadres de concertation et de suivi, - conception d'outils de suivi et d'évaluation, - études et recherches, - collecte de données désagrégées et élaboration d'indicateurs.	***** Participation au Groupe Thématique Genre /GTG	National	* Participation au GTG	National	***** Participation au GTG	National	***** Participation au GTG	National
Appui à la mise en place de programmes et projets tenant compte du genre.	***** Programme Microstart : microcrédit en direction des femmes ***** Programme MAG 97/008 : -Volet Animation/format. et alphabétisation fonctionnelle en direction des Communautés urbaines et rurales dont les femmes vulnérables dans les domaines des AGR, Eau et santé de base et Production Agricole et pêche -Volet micro-finance : Micro crédit pour des AGR en direction des femmes.	Fianar Ambositra Tuléar Tamatave Fianar Tuléar	***** Projet MAG 04 01 02 : Valorisation du Statut de la Femme et EVF.	12 sites	***** Programme droits et protection de l'enfant : - Protection et intégration sociale des enfants des groupes défavorisés - Développement de la politique pour la protection sociale de l'enfant.	National	***** Projet SEECALINE * FID 3 : Appui pour activités infrastructures communaut. et AGR ***** CRESAN 2 : Amélioration de la qualité des services de santé primaires et appui aux services de lutte contre les maladies infectieuses et les IST et appui à la SR ***** Projet micro-finance: amélioration du niveau de revenus des populations démunies et appui aux MEC ***** Projet réforme secteur minier (PRSM).	National milieu rural.

Intervenants/ Localisation Domaines d'action en GED	PAM		OMS		Coopération Française		USAID	
	Interventions	**Local.**	**Interventions**	**Local.**	**Interventions**	**Local.**	**Interventions**	**Local.**
Renforcement de capacités en Genre -Sensibilisation et Formation -Conception de supports didactiques - Stages et voyages d'étude -mise en place de structures de formation et d'information	***** Elaboration de plans d'action pour la prise en compte du genre. ***** Conception de matériels didactiques (cassettes-vidéo et audio, cartes de conseil et des affiches). ***** Sensibilisation et formation des animateurs/ces et des bénéficiaires.	National			***** Formation et études en développement social en genre, élaboration et analyse de projets en faveur des Associations et ONG, organismes et institutions de développement, décideurs et relais.	National	***** Appui au renforcement des capacités des femmes dans les domaines scientifiques, la gestion, l'agriculture et la santé, l'arbitrage et la médiation.	National
Appui à la coordination, à la planification, au suivi et à l'évaluation des interventions en GED - élaboration de politiques et stratégies - mise en place de cadres de concertation et de suivi -conception d'outils - études et recherches - collecte de données désagrégées selon le sexe - développemt d'indicateurs	***** Participation au Groupe Thématique Genre.	National	***** Participation au Groupe Thématique Genre. ***** Enquête sur les pratiques traditionnelles néfastes à la SR des femmes et des jeunes filles.	National National	***** Appui à la formulation de la PNPF et de son Plan d'action. ***** Appui à la mise en place de cliniques juridiques. ***** Projet Madio II recherches sur la féminisation de la pauvreté.	National	***** Participation au Groupe Thématique Genre. ***** Appui à l'INSTAT dans des recherches sur : - la pauvreté et la désagrégation des données, - le statut de la femme en milieu rural et la femme chef de ménage ; - sur les préservatifs masculins et féminins, les soins et la prise en charge des MST. ***** Appui aux enquêtes EDS.	National

Appui à l'intégration du Genre dans les institutions et les programmes - développement d'un cadre stratégique d'intégration - développement de critères d'approbation des documents et projets - application des outils genre au niveau de l'institution et dans les interventions sur le terrain	***** Prise en compte effective du genre à l'identification des travaux à réaliser et le ciblage des bénéficiaires : ***** Taux de présence des femmes (51% dans comités de gestion et au niveau des équipes de réalisation) ***** Niveau de décision et de participation des femmes dans l'exécution des travaux.	National					***** Genre est intégrée de manière transversale dans les programmes de la conception à la mise en œuvre y compris durant les processus de suivi et d'évaluation.	National
Appui à la mise en place de programmes et projets tenant compte du genre	***** Préparation et atténuation des effets des catastrophes naturelles : Construction et réhabilitation de pistes, ponts et de passerelles pour améliorer l'accessibilité populations plus particulièrement les femmes.	<u>Est :</u> Tamatave Soanierana-Ivongo, Vavatenina <u>Sud-Est</u> Mananjary, Manakara, Vohipeno, Farafangan. Vangaindra	***** Appui à la SRA ***** Appui à la SR : formation en MSR des agents de santé en milieu rural ***** Formation de 80 accoucheuses traditionnelles en milieu rural.	National 8 districts sanitaires	***** Programme d'appui aux initiatives de quartiers : -Micro-crédit et appui à la prise de décision et à la capacité de gestion ; - Appui à la réalisation d'infrastructures de proximité ayant un impact direct sur les conditions de vie des femmes (crèches, lavoirs, bibliothèques…).	Tana et Diègo Mahajang. Tamatave Tuléar	***** Appui aux programmes SR et VIH/SIDA ; ***** Appui à la mise en place d'espaces d'allaitement dans les entreprises du secteur privé et dans les zones franches.	National

Appui à la mise en place de programmes et projets tenant compte du genre	***** Appui à des activités AGR particulièrement les associations de femmes ***** Appui à la satisfaction des besoins nutritionnels des femmes enceintes et allaitantes SEECALINE ***** Appui à la mise en place de cantines scolaires.	Sud Ambaosary-Sud, Ambovomb .Tsihombe, Amnihy			***** Programme d'Appui à l'Insertion Socio-Economique (PAISE) : création d'emplois et stratégies de formation professionnelles pour l'insertion socio-économ. ***** Appui à la mise en œuvre du 4ème Programme d'assistance du FNUAP : contribution à l'amélioration du statut des femmes (EVF, et plaidoyer) et renforcement de leur pouvoir de décision et leur capacité de négociation.	Tana Tamatave Mahajanga 12 Sites d'intervent. du FNUAP		

					* Programme d'appui aux districts sanitaires et formation des personnels de santé. * Programme de lutte contre le SIDA en direction des mères et des jeunes filles. * Partenariat pour l'école à Madagascar renforcement de l'éducation de base : formation des instituteurs et implication des parents d'élèves.	Tamatave et Tuléar (districts sanitaires) National National		
Information, mobilisation et Plaidoyer pour **Renforcement institutionnel des mécanismes d'interventions en GED**	Plaidoyer pour la scolarisation des filles	National			* Programme de professionalisat. de l'agriculture (PPDA) renforcement des capacités d'organisations de production et d'associations du monde rural.	National	* Information sur le genre en direction des partenaires des programmes de l'USAID. * Appui au renforcement des capacités des institutions publiques et des organisations de femmes en genre, IEC et gestion de projet. * Appui à la CAFED.	Tana, Fianar, Mahaj. Fort-Dauphin National

Intervenants/ localisation Domaines d'action en GED	Union Européenne IGED		FAO		GTZ		FFE	
	Interventions	**Local.**	**Interventions**	**Local.**	**Interventions**	**Local.**	**Interventions**	**Local.**
Renforcement de capacités en Genre -Sensibilisation et Formation -Conception de supports didactiques -Stages et voyages d'étude	***** Programme Bemaraha : formation des cadres et techniciens en genre ***** Programme Formagri : Ateliers de sensibilisation et de formation en genre pour les partenaires de Formagri (organis. paysannes). ***** Programme micro finances rurales	**Sud-Ouest :** Antsalova Bekopaka Tsiandro **Centre**: Antsirabe Ambatolamp Itasy Tsiroano mandidy Ambatondrazaka	***** Progr. ASEG : Sensibilisation et formation en genre des ministères, ONG et membres du Réseau Genre ***** traduction en malgache de l'ASEG terrain ***** dépliants/affiches ASEG ***** Guide du formateur de l'ASEG	Tana Majunga Tuléar Diègo Sambava Tamatave Fianar	Formation des partenaires nationaux à l'approche Genre	National	***** Formation des responsables de projets et de programmes en genre ***** Formation des femmes syndicalistes à la stratégie de négociation	National National

Appui à la coordination, à la planification, au suivi et à l'évaluation des interventions en GED - élaboration de politiques et stratégies - mise en place de cadres de concertation et de suivi - conception d'outils - études et recherches - collecte de données désagrégées selon le sexe - développement d'indicateurs	***** Projet de relance des cultures d'exportation (PRCE) : Appui pour la réalisation d'une étude sociologique sensible au genre dans les zones du projet. ***** Programme Bemaraha : Etude du milieu et analyse différencié de toutes les catégories concernées	**Nord :** Sambava, Andapa Vohémar Antalaha **Sud-Ouest :** Antsalova Bekopaka Tsiandro	***** Participation au GTG et au Réseau Genre. ***** Projet TCP MAG 8925 : élaboration de plans d'action institutionnels pour l'intégration du genre et ASEG dans les projets et programmes	National National	***** Appui à la prise en compte du genre dans la planification et l'évaluation des projets	National	***** Table-ronde avec les organismes d'appui technique et financier Collecte de données sur la violence familiales et domestique ***** Analyse et plans d'actions ***** Contribution du genre à l'orientation de la recherche	Fivondronana de Miarinarivo National
Appui à l'intégration du Genre dans les institutions et les programmes - cadre stratégique d'intégration définie - développement de critères d'approbation des projets - discrimination positive institutionnalisée - application des outils genre au niveau de l'institution et dans les interventions sur le terrain			* Projet TCP MAG 8925 : Elaboration d'un cadre stratégique d'intégration du genre et de l'ASEG dans les projets et programmes	Tana Majunga Tuléar Diègo Sambava Tamatave Fianar	*****Application systématique de l'approche genre dans toutes les interventions ***** Existence de critères d'approbation des projet selon le genre et la prise en compte de la pauvreté	National	*****Application systématique de l'approche genre dans toutes les interventions ***** Existence de critères d'approbation des projet selon le genre	National

Appui à la mise en place de programmes et projets tenant compte du genre			***** Mise en œuvre des plans d'action des Ministères et ONG pour l'intégration du Genre et ASEG	National	***** projet de pêche à Nosy Be en direction des femmes ***** Projet de santé à Majanga direction des hommes et des femmes ***** Projet d'Ambatolampy pour une plus grande participation des femmes dans la décentralisat. ***** Projet d'assainissement à Mahajanga en direction des femmes ***** Financement de microprojets en direction des femmes pour 130000 DM par an	**Nosy Be Mahajanga Ambato-lampy**		

Information, mobilisation et Plaidoyer pour l'égalité et l'équité entre les sexes			***** Séances d'information en direction du GTG, de CARE et du Réseau Genre sur l'ASEG ***** Séances d'information sur l'ASEG en direction des Ministères et des ONG ***** Page Genre et ASEG dans le journal FAFANA ***** Séances d'information à la radio (RTM)		***** Mise en place d'un espace documentaire sue le genre	Tana	-Elaboration de stratégies d'IEC (les droits et obligation des citoyens , publication de brochure « Vary sy rano », démarche qualité…) - Actions de prévention contre la violence familiale et domestique	Miandrivazo (15 communes rurales) National + Océan Indien
Renforcement institutionnel des mécanismes d'interventions en GED					***** Appui à la constitution du Réseau Genre	Tana	- Appui à l'intégration de la démarche qualité dans les activités de la Cellule de Dévelopt du Fivondronana d'Avaradrano (CDA) - Renforcement des capacités de dével. des Collectivités Décentralisées - Renforcement des rôles et moyens d'actions conseils communaux de développement - Renforcement des capacités des femmes syndicalistes	15 communes Avaradrano Avaradrano Miarinarivo National

Intervenants/ Localisation Domaines d'action en GED	CARE		WWF Fonds mondial pour la nature	
	Interventions	**Local.**	**Interventions**	**Local.**
Renforcement de capacités en Genre -Sensibilisation et Formation -Conception de supports didactiques - Stages et voyages d'étude	***** Programme d'éveil sur le genre en direction du personnel de Care, de la cellule Genre et des projets Care. ***** Formation/recyclage en intégration de l'approche dans le cycle de vie du projet.	Tana, Mahanoro, Antalaha, Tamatave, Fénérive-Est Tuléar, Antsiranana, Mahajanga	* Formation des responsables des projets au genre	National
Appui à la coordination, à la planification, au suivi et à l'évaluation des interventions en GED - élaboration de politiques et stratégies - mise en place de cadres de concertation et de suivi - conception d'outils de suivi et d'évaluation - études et recherches - collecte de données désagrégées selon le sexe et développement d'indicateurs	***** Mise en place d'une Cellule genre	Tana		
Appui à l'intégration du Genre dans les institutions et les programmes - développement d'un cadre stratégique d'intégration - développement de critères d'approbation des documents et projets - application des outils genre au niveau de l'institution et dans les interventions sur le terrain.	***** Application de l'ASEG dans les projets Care ***** Diagnostic de l'approche genre à travers la transformation du manioc et de la patate douce ***** Evaluation de l'approche genre	Zones d'intervention Mahajanga Mahajanga I et II	***** Application de la grille d'analyse des relations de genre aux projets	National

Appui à la mise en place de programmes et projets tenant compte du genre	***** Projets des plantes à tubercules (PAPAT) ***** Projet de préparation aux urgences cycloniques ***** Programme Masoala	Antiranana, Mahajanga, Tuléar Tamatave, Mahanoror, Fénérive-Est Antahala	***** Fabrication de foyers améliorés à bois avec les femmes rurales ***** Fabrication de foyers améliorés de charbon avec des jeunes chômeurs ***** Appui à la vulgarisation et commercialisation des foyers améliorées par les femmes ***** Appui à la production artisanale bois et vannerie par les femmes	Sud
Information, mobilisation et Plaidoyer pour l'équité entre les sexes	***** Mise en place de 2 espaces genre ***** Journée d'information sur l'ASEG pour le personnel de Care, la Cellule Genre et les partenaires des projets Care	Tana	***** Appui à la participation des femmes dans la gestion des ressources forestières	Sud
Renforcement institutionnel des mécanismes d'interventions en GED	***** Partage d'expérience sur l'approche genre au niveau de la sous-région	Région Subsaharienne	***** Appui à l'organisation des femmes en groupements pour une plus grande participation à la gestion forestière	Sud

ANNEXE 5
GLOSSAIRE SUR LE GENRE ET DEVELOPPEMENT

Accès aux ressources : Correspond à la possibilité de participer et de bénéficier de l'utilisation des ressources.
Actions : Séquences des activités à mener, moyens mis en œuvre pour avoir les résultats.
Activités : Actions à travers lesquelles les intrants (financier, humain, technique et matériels) sont mobilisés pour produire des résultats spécifiques.
Analyse causale : Analyse des causes à effets de la situation.
Analyse de la situation : Etude du contexte, les grandes tendances, les problèmes et contraintes ainsi que les opportunités.
Approche Participative : Un terme général qualifiant la participation des bénéficiaires et des parties prenantes dans une initiative (par exemple planification de programme, conception, mise en œuvre , suivi et évaluation).
Base de données : Données qui décrit la situation avant intervention d'un programme ou d'un projet, qui servent de point de référence pour mesurer ou démontrer les changements de cette situation et la performance du programme ou projet.
Bénéficiaires : Individus, groupes ou entités dont la situation est supposée s'améliorer (groupe cible), et autres dont la situation peut s'améliorer par suite de l'intervention du développement.
Besoins pratiques : Correspondent aux nécessités premières de la vie quotidienne.
Besoins stratégiques : Correspondent à des aspirations plus profondes liées au statut et à l'amélioration des rapports de pouvoir dans la société.
Budget : Ressources financières nécessaires à la réalisation des activités prévues.
Capacité : La connaissance, l'organisation et les ressources dont on a besoin pour réaliser une mission
Cibles : Bénéficiaires que les actions visent spécifiquement.
Composantes : Ensemble d'actions pouvant former un grand bloc car concourt à un même résultat ou à un même objectif.
Développement humain : Traduit le processus d'élargissement des possibilités de choix des hommes et des femmes. C'est un processus qui permet de satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.
Discrimination : Traitement différent, institutionnalisé sur la base de son appartenance à l'un ou à l'autre sexe
Disparités du genre ou inégalités de genre : Inégalité au niveau de l'accès aux ressources, au niveau de la répartition de bénéfices, au niveau de la répartition des tâches, au niveau du pouvoir de décision entre les différentes couches sociales et en particulier entre homme et femme.
Evaluation : Analyse périodique du programme pour tirer des leçons pour adapter la stratégie et la planification du programme et influencer sur la phase future du programme, les programmes futurs et même sur les politiques.
Feedback : La transmission d'informations générées des suivis et évaluations, à des parties pour qui elles sont pertinentes et utiles. Elle peut inclure des conclusions, des recommandations et des leçons tirées des expériences.
Genre : Terme employé pour décrire les différences sociales, culturelles et historiques qui caractérisent les hommes et les femmes selon les sociétés. C'est un concept qui permet de comprendre les rapports hommes-femmes dans la société. C'est un outil d'analyse qui permet de saisir les conditions de vie et le statut des hommes et des femmes dans une société donnée et de comprendre pourquoi il en est ainsi.
Hypothèses : Les conditions extérieures pouvant influencer le programme.
Impact : Les résultats à long terme d'un programme ou projet. Ils sont les changements dans une situation, qu'ils soient prévus ou pas, positifs ou négatifs, directes ou indirectes qu'un programme ou un projet a provoqué.
Indicateur de développement humain (IDH) : Indicateur composite construit à partir de trois variables essentielles de la vie de l'individu à savoir l'espérance de vie à la naissance, la scolarisation et l'alphabétisation et enfin le revenu. L'IDH montre le chemin déjà parcouru par le pays vers le

maximum théorique de développement humain. L'IDH ne mesure que les avancées moyennes et il masque les différences du développement entre les populations masculines et féminines

Indicateur de la participation de la femme (IPF) : Construit avec trois variables et mesure la maîtrise que les hommes et les femmes peuvent avoir sur leur destinée en matière de politique et économique. L'IPF se concentre sur les opportunités offertes aux femmes.

Indicateur sexo-spécifique de développement humain (ISDH) : Construit à partir de l'IDH mais qui tient compte des disparités sociologiques entre l'homme et la femme. S'il y a équité de développement entre l'homme et la femme, les valeurs de l'IDH et de l'ISDH seraient identiques.

Indicateurs : Critères de succès quantitatifs ou qualitatifs permettant de faire le suivi et de mesurer les changements des situations et l'atteinte des résultats et des objectifs ; Un bon indicateur doit être plausible, ciblé, indépendant et objectivement vérifiable.

Loi du silence : Une attitude dictée par la peur, la honte, etc. favorisant la solitude et donc la faiblesse de la victime d'un abus de pouvoir ou d'une violence.

Objectif de développement : Objectif auquel le projet/ le programme contribue, ne peut être atteint qu'à long terme ; il définit les changements au niveau des impacts.

Objectif immédiat/spécifique : Motif ou raison fondamental du projet/ programme ; il contribue à l'atteinte de l'objectif de développement. Par principe, l'objectif immédiat est atteint une fois que le projet se termine.

Partenaires : Les parties prenantes jouant un rôle dans le programme ou projet de développement.

Parties Prenantes: Individus, groupes ou entités qui ont un rôle et s'intéressent aux buts et mise en oeuvre d'un programme ou projet.

Problèmes : Ecart entre situation idéale et la situation actuelle, entre les besoins et la réalité.

Programme : Ensemble d'actions cohérentes avec des stratégies bien définies.

Résultats : Ensemble de bien et services attendus à fournir contribuant à l'atteinte de l'objectif immédiat.

Sexe : Donnée biologique qui différencie l'homme et la femme à travers certaines caractéristiques qui leur sont propres et qui sont innées.

Stéréotypes : Images et représentations que l'on se fait des rôles sociaux traditionnellement dévolus aux petites filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes.

Stratégie : Approches pour déployer les ressources et mettre en œuvre les activités pour accomplir des résultats.

Suivi : Le suivi est une fonction de gestion continue qui a pour objectif primaire de fournir aux managers et aux parties prenantes des feedbacks réguliers sur les progrès et manques d'un programme ou projet par rapport aux résultats attendus.

Vision : Description de la situation idéale à atteindre. Il est important d'avoir une même vision avant tout exercice de planification.

ANNEXE 6
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. *ACDI, Direction de la planification stratégique et des politiques, Accélérer le changement : Ressources pour l'intégration de l'égalité entre les sexes¸ 2000.*
2. *ACDI, Guide des indicateurs tenant compte des écarts entre les hommes et les femmes, Canada, août 1997.*
3. *Association des Femmes Juristes pour la primauté du droit/UNICEF, Guide juridique de la femme malgache.*
4. *Banque Mondiale, le partenariat Madagascar – Banque Mondiale, 1999 et 2000.*
5. *Banque Mondiale, Madagascar, Evaluation de la Pauvreté. Volume I et II, Département de l'Afrique Centrale et de l'Océan Indien, Washington, 28 juin 1996.*
6. *CABRAM (Cabinet Ramaholimihaso et Manamihaso), Femmes malgaches et développement pour une société plus viable. Antananarivo, décembre 1992.*
7. *CARE/MAHAVITA, Programme de lutte contre la pauvreté dans la ville basse d'Antananarivo, 1998-2002.*
8. *Carr & Way, Women's lives and experiences. A decade of research findings from the DHS Program, Macro International Inc., Calveston, Maryland, 1994.*
   Wichterich, Christa, La Femme mondialisée, Solin-Actes Sud, 1999.
9. *Commission Nationale pour l'UNESCO, Analyse situationnelle de l'Éducation des filles et des femmes à Madagascar de 1990 à 1995, février 1997.*
10. *DPE/MEN, Rapport de l'atelier de Fianarantsoa sur l'Elaboration d'une Politique nationale en faveur des enfants exclus du système éducatif, mars 1996.*
11. *DPE-MEN, Annuaire statistique commenté, 1996.*
12. *DRV, Rapport Alternatif sur la mise en œuvre de la Plate-forme mondiale de Beijing, octobre 1999.*
13. *FAO, Cadre stratégique pour l'intégration de la dimension genre dans les projets et programmes, Coopération Technique, Madagascar / FAO, juin 2001.*
14. *FNUAP, Opération Nationale d'Evaluation des Opérations en matière de Population, Rapport sectoriel Genre, Population et développement, décembre 1997.*
15. *FNUAP, Rapport National sur les femmes, 1995.*
16. *FNUAP, Revue à mi-parcours du 4ème programme de coopération FNUAP/Madagascar/1999-2003, ,juin 2001.*
17. *FNUAP, The programme managers monitoring and evaluation tool kit, 2001*
18. *FNUAP/ONP,DER, catalogue des publications relatives aux rubriques "population" et genre et développement" à Madagascar de 1990 à 2000, 2000.*
19. *INSTAT, CORNELL UNIVERSITY, Structure et facteurs déterminants de la pauvreté à Madagascar. Antananarivo, avril 1998.*
20. *INSTAT, Direction des Statistiques des Ménages, Enquête Prioritaire auprès des Ménages, février 1999.*
21. *INSTAT, Emploi et Revenus à Madagascar, août 1999.*
22. *INSTAT, Evolution de la pauvreté à Madagascar : 1993-1999.*
23. *INSTAT/DHS, Enquête Démographique et de Santé, 1997.*
24. *INSTAT/PNUD Tableau de bord social, Appui a la mise en place d'un système national intégré de suivi de la pauvreté, 2000*
25. *Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base /UERP, Etude sur la déscolarisation des filles à Madagascar, 1996.*
26. *Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base /Unicef, L'Education des filles et des femmes à Madagascar : un Etat des lieux, 98.*
27. *Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base, Direction de la Planification, Tableau de bord, 1996.*
28. *Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base, Document cadre, programme de promotion de l'éducation de base pour tous les enfants malgaches, 2000 .*

29. *Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base, Education Pour Tous : Bilan à l'an 2000, Madagascar, 1999.*
30. *Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille du Sénégal, Plan d'action de la Femme, Sénégal,1997.*
31. *Ministère de la Population et de la Solidarité, Plans d'action régionaux pour la promotion de la femme, de la fille et de la fillette, 1997-1998.*
32. *Ministère de la Population et de la Solidarité, Programme d'action national pour la promotion de la femme, 1998.*
33. *Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance/DGFEF/DCF, Rapport National de Suivi du programme d'Action de Beijing, 1999.*
34. *Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance, Ministère de l'Economie et du plan, Programme National de Population, Madagascar,1996-2000.*
35. *Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance, Politique de la Direction de la Femme en matière d'intégration de la femme au développement et d'égalité des sexes, mai 1997.*
36. *Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance, Rapport National sur l'application de la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes, décembre 1998.*
37. *Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance, Rapports des missions du Projet Valorisation du Statut de la femme et Education à la Vie Familiale, effectuées dans les six Provinces, janvier- mars 2000.*
38. *Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance, Valorisation des droits et Statut de la femme, rapports régionaux sur le statut juridique des femmes, 8 mars 2000.*
39. *Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance/DCF, Politique nationale de promotion de la femme pour un développement équilibré homme-femme, 2000 ;*
40. *Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance /DGFEF/DCF, Rapport de mission , Sixième Conférence Régionale Africaine sur les Femmes, Addis Abeba, 22-26 novembre 1999.*
41. *Ministère de la Santé et Ministère de la Jeunesse et des Sports, SOS JEUNES : Quelle jeunesse pour le troisième millénaire ? Madagascar, juin 2000.*
42. *Ministère de la Santé, Politique Nationale de Santé de la Reproduction, 2000.*
43. *Ministère de la Santé, Politique Nationale de Santé, 1998-2000.*
44. *Nations Unies, Déclaration du millénaire, Sommet du millénaire, New York, 6-8 septembre 2000.*
45. *Norman Mac lssac, le rôle du microcrédit pour réduire la pauvreté et favoriser l'égalité des sexes, 1997*
46. *OMS, Etude sur la santé et le développement des adolescents et des jeunes à Madagascar, sept. 1996.*
47. *PAIQ,, Contribution à une étude de faisabilité. Document 1. Volet d'appui aux activités rémunératrices. Tananarive. C. BELLIN. C. RAKOTOZAFY. F. RATSIMBA.*
48. *PAIQ/GRET, Programme d'Appui aux Initiatives de Quartier à Madagascar, Evaluation externe, septembre 1998.*
49. *PNUD, Rapport mondial sur le Développement Humain, 1998.*
Politique Nationale de Population pour le Développement Economique et Social, Loi n° 90.030, 19 décembre 1990 ;
50. *Primature, Document de Stratégie de réduction de la Pauvreté, octobre 2001.*
51. *Primature, Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté, 2000-2015, version préliminaire, 2000.*
52. *Programme Alimentaire Mondial, Programme de pays, Madagascar 1999-2003.*
53. *Programme Conjoint de Promotion de l'Education de Base pour tous les enfants malgaches, 2000.*
54. *Projet MADIO L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération d'Antananarivo. Premiers résultats de l'enquête emploi 1997. Antananarivo, Mai 1997.*

55. *Projet MADIO : Mireille RAZAFINDRAKOTO, François ROUBAUD. Les entreprises franches à Madagascar : économie d'enclave ou promesse d'une nouvelle prospérité ? Nouvel esclavage ou opportunité pour le développement du pays ? Antananarivo, Mai 1997. N° 9719*
56. *Projet MADIO, Isabelle DROY. La multiplication des ONG à Madagascar : une réponse au désengagement de l'Etat . Antananarivo, Octobre 1996. N° 9654/E.*
57. *Projet MADIO, Le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo. Enquête 1-2-3, déc. 1998.*
58. *Rabenoro, M., Rôles masculins et féminins dans l'éducation des jeunes à la vie familiale à Antananarivo (1945-1960) : l'exemple d'Isotry. Mémoire de Maîtrise, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université d'Antananarivo, 1999.*
59. *Rakotondrainibe, Jeannie, Application de l'approche Genre et Développement dans le cadre du projet d'amélioration des plantes à tubercule, rapport de consultation, CARE-PAPAT, juin-juil.1997.*
60. *Rakotondrazaka R., Situation de l'enseignement scientifique, technique et professionnel en faveur des jeunes filles à Madagascar, avril 1997.*
Ramilison Eric. Les inégalités selon le sexe dans l'emploi. Madagascar, Février 1996.
61. *Randriatavy lova, Etude sur la violence domestique, approche juridique, FFE, 2001*
62. *Raremby, D.H., et Alaoy, Analyse de la situation de l'éducation à Madagascar, FNUAP, 1998.*
63. *Système des Nations Unies, Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF), Madagascar 1998.*
64. *Thébault, E.P., Traité de droit civil malgache moderne, Tome Premier, Mariage et divorce, Editions de la Librairie de Madagascar, 1964.*
65. *UERP, Etude sur la déscolarisation des filles à Madagascar, 1996..*
66. *UNICEF, Analyse de la Situation des Enfants et des femmes, 1996-2000., Madagascar, mars 2000.*
67. *UNIFEM, Le progrès des femmes à travers le monde, 2000, Rapport biennal.*